

DÉPARTEMENT DES ARTS, LANGUES ET LITTÉRATURES

Faculté des lettres et sciences humaines

Université de Sherbrooke

Mémoire de maîtrise

LES FRANÇAIS DU QUÉBEC ET LEUR(S) INSÉCURITÉ(S) : LINGUISTIQUE,
IDENTITAIRE ET/OU CULTURELLE?

par

Aude Charrin

sous la direction de Wim Remysen

dans le cadre de la maîtrise en

Études françaises

Cheminement en linguistique

Sherbrooke

JUILLET 2020

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
REMERCIEMENTS	5
RÉSUMÉ	6
INTRODUCTION	7
PARTIE 1 : CONTEXTE, PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE	10
Chapitre 1 : Contexte et problématique	11
1. Langues en contact et migration	12
2. Recherches consacrées aux immigrants français.....	13
2.1. Les Français en Amérique du Nord.....	14
2.2. Les Français au Québec.....	16
3. Question de recherche et hypothèses.....	21
3.1. Le parcours migratoire	22
3.2. L'identité linguistique	23
3.3. L'identité culturelle	24
Chapitre 2 : Cadre théorique	25
1. L'insécurité linguistique	25
1.1. L'émergence de l'IL.....	25
1.2. L'IL et le contexte diglossique.....	28
1.3. L'IL et la « domination symbolique ».....	29
1.4. L'IL et l'école.....	30
1.5. L'IL et l'approche interactionniste.....	31
2. Les notions afférentes à l'insécurité linguistique	34
2.1. La communauté linguistique	34
2.2. Les normes	36
2.3. Le prestige latent	38
3. Les notions afférentes à l'identité.....	39

3.1.	Les dynamiques de construction identitaire	39
3.2.	Les représentations sociolinguistiques	41
3.3.	L'interculturalisation	42
Chapitre 3 : Méthodologie		45
1.	L'autobiographie comme collecte de données	45
1.1.	Caractéristiques	45
1.2.	Avantages méthodologiques	48
1.3.	Limites méthodologiques	49
2.	Préenquête et établissement du formulaire d'enquête	50
3.	Population ciblée et échantillonnage	51
4.	Profil sociodémographique de l'échantillon	54
PARTIE 2 : ANALYSE DES DONNÉES ET DISCUSSIONS		59
Chapitre 4 : Analyse thématique du corpus		60
1.	Le parcours migratoire : un bilan majoritairement positif	60
1.1.	Aspects négatifs de l'immigration	67
1.2.	Représentations linguistiques pré-migratoires et post-migratoires	71
1.3.	Synthèse	73
2.	L'identité linguistique : entre difficultés et aveu de non-maîtrise du français québécois	74
2.1.	Prise de conscience	75
2.2.	Stratégies compensatoires	79
2.3.	Aveu de non-maîtrise de la variété québécoise et prestige latent	84
2.4.	Étau normatif	87
2.5.	Absence de sanction sociale et instrumentalisation de la langue	94
2.6.	Synthèse	97
3.	L'identité culturelle : une « culture-étendard »	100
3.1.	Fierté culturelle	100
3.2.	Maudits français et frontières identitaires	102

3.3. La « culture-étendard »	105
3.4. L'allégeance mono-culturelle.....	108
3.5. Synthèse	111
Chapitre 5 : Discussions sur les résultats	114
1. Appartenance assumée à une minorité audible.....	114
2. Insécurité linguistique, identitaire et/ou culturelle : entre prédisposition et sensibilité individuelle	117
2.1. Modifications phonétiques déclarées	118
2.2. Décalage entre identité linguistique et identité culturelle	120
2.3. La norme prescriptive : le refuge sécuritaire.....	122
3. Insécurité situationnelle et/ou individuelle.....	123
Chapitre 6 : Conclusion générale	127
1. Principaux résultats.....	127
2. Trajectoires individuelles de l'immigration	129
3. Considérations méthodologiques.....	131
4. Considérations scientifiques	133
BIBLIOGRAPHIE	135
ANNEXE I : Formulaire d'information et de consentement	142
ANNEXE II : Formulaire d'enquête	146
ANNEXE III : Profils sociodémographiques des répondants	151

REMERCIEMENTS

Ce travail n'existerait pas sans les personnes qui ont accepté de se soumettre à l'exercice autobiographique proposé ; elles en sont à la fois le cœur et la raison. Ce faisant, elles m'ont donné matière à réflexion, tout en me manifestant leur intérêt, parfois leur enthousiasme. Je ne peux citer leurs noms, mais qu'elles soient ici toutes chaleureusement remerciées.

Je dois aussi beaucoup à quelques personnes qui ont cru davantage en moi que moi-même. Parmi elles, je tiens à remercier sincèrement mon directeur de recherche, Wim Remysen, pour son appui moral et sa stimulation intellectuelle tout au long de cette recherche et de mes études, ainsi que les autres membres du jury, Nadine Vincent et Geneviève Bernard Barbeau, pour les questions débattues et leur révision critique.

RÉSUMÉ

La migration, rencontre interculturelle, impose une confrontation à de nouvelles références culturelles et langagières. Les choix langagiers d'un immigrant français au Québec ont pour objet soit un souci d'intégration, la volonté de se faire juger favorablement par les acteurs de la société d'accueil, soit la perspective d'une rentabilisation de leurs biens linguistiques, misant sur la culture « à la française » pour augmenter leur capital.

Cette étude exploratoire vise à observer de plus près les différents éléments linguistiques, identitaires et culturels que les immigrants français de l'Estrie se disent prêts à modifier, si ces modifications peuvent les insécuriser et si cette insécurité peut être à l'origine d'un projet migratoire jugé insatisfaisant.

L'analyse de leurs discours métalinguistiques autobiographiques révèle le rôle des différentes variétés de langue dans les processus de sécurisation ou d'insécurisation linguistique et identitaire. Construits autour de normes identitaires très fortes, ces immigrants font fi des jugements de la société québécoise. Leur sujétion à la culture française, au capital symbolique irremplaçable, les place dans une position de sécurité linguistique, identitaire et culturelle. Cette position reste toutefois instable chez les locuteurs témoignant d'une prédisposition à l'insécurité linguistique, ainsi que chez ceux affichant une insécurité identitaire, liée aux déconstructions et reconstructions identitaires inhérentes au parcours migratoire.

MOTS-CLÉS : Insécurité linguistique, autobiographies langagières, Français du Québec, représentations linguistiques, variété québécoise.

INTRODUCTION

Cette recherche émane d'une expérience personnellement vécue, celle de l'émigrée française au Québec. Une suggestion de lecture, *La Québécoise* de Régine Robin, nous a confirmé que certaines de nos observations étaient partagées par d'autres immigrants. Française d'origine juive immigrant à Montréal, l'auteure fait l'expérience d'une singulière dualité identitaire. La construction narrative reflète un va-et-vient constant entre les lieux d'origine et ceux de destination, entre le passé et le présent, entre ce qu'on laisse et ce que l'on cherche au cours d'un parcours migratoire.

Issue nous-même de la communauté française immigrée au Québec, et plus particulièrement à Sherbrooke, nous avons fait l'expérience de différences linguistiques et du manque sporadique d'intercompréhension qu'elles induisaient et nous avons souhaité approfondir les observations que notre expérience d'immigrante a suscitées, notamment sur le plan de cette langue « partagée, mais différente » entre les Québécois et les Français. Le constat d'une coexistence de normes sociolinguistiques appartenant aux deux communautés en présence dans le répertoire monolingue de certains locuteurs français motive nécessairement à se demander comment cette coexistence est perçue et vécue par les locuteurs eux-mêmes. La volonté de proposer une analyse scientifique de ces différents questionnements constitue le point de départ de cette étude, qui vise l'analyse d'expériences vécues, en proposant un ancrage théorique rigoureux et un point de vue qualitatif assumé. En d'autres mots, il s'agit d'étudier des représentations linguistiques dites « ordinaires » à travers des considérations dites « savantes », celles de la chercheuse. Être conscient des limites d'une telle approche ne consiste pas seulement à prendre en compte les nombreux dilemmes méthodologiques, épistémologiques et éthiques qui se posent au chercheur ; il faut aussi accepter le fait que les résultats de recherche ne soient pas des données infaillibles ni définitives, mais des propensions relatives, des « tendances », qui sont par ailleurs très susceptibles d'être remises en question par d'autres recherches et d'autres données, ce qui contribue à une construction saine de la connaissance scientifique, à laquelle nous souhaitons prendre part.

Chaque année, le Québec accueille de nombreux Français, séduits par le « plein emploi » de l'économie québécoise et le partage d'une même langue. Si l'insertion

économique de ce groupe s'effectue sans difficultés relatives (Renaud et Fortin, 2004), les problèmes relationnels entre Français et Québécois existeraient depuis fort longtemps et résulteraient en une méfiance des Québécois, une animosité qui s'illustre par l'expression « maudits Français » (Dupuis, 2012). De plus, des études récentes ont démontré que l'accent français pouvait faire l'objet d'une perception négative par les Québécois, notamment d'un point de vue identitaire (Kircher, 2010). Ainsi, l'accent conservé après des années d'installation révèle une identité ethnoculturelle différente de celle du groupe dominant, faisant des Français du Québec une « minorité audible » (Fortin, 2002). Ces situations conflictuelles entre le groupe à l'étude et sa société d'accueil peut créer un décalage, à la fois linguistique, identitaire et culturel, qui pourrait déboucher sur une insécurité elle aussi tridimensionnelle. Ainsi, l'hypothèse principale de notre recherche repose sur le fait que la conservation d'une identité linguistique française, laquelle s'expliquerait par la prise de conscience de la non-maîtrise des normes de la communauté d'accueil, les condamnerait à une identité française « audiblement » affichée. Cette prise de conscience placerait les Français dans une « triple » insécurité, linguistique, identitaire et culturelle, laquelle aurait des conséquences directes sur leur parcours migratoire se traduisant par une insatisfaction vis-à-vis de ce dernier.

En analysant leurs récits, nous espérons arriver à savoir si les locuteurs de la variété dite « dominante » dans la francophonie peuvent ressentir de l'insécurité linguistique lorsqu'ils pensent ne pas arriver à établir le degré de solidarité souhaité avec un interlocuteur de la communauté d'accueil, et par le fait même, déterminer si la variété québécoise, faisant l'objet d'un prestige latent¹ auprès de ces locuteurs, peut les insécuriser. Nous aspirons également à découvrir si cette insécurité linguistique et identitaire peut avoir des conséquences sociales sur la trajectoire migratoire de ces locuteurs et potentiellement « sonner le glas » de leur immigration québécoise, question qui n'est pas dépourvue d'intérêt compte tenu du poids du contingent migratoire français dans la balance démographique de la province.

¹ Cette notion fera l'objet d'une explication détaillée dans le cadre théorique (chapitre 2).

En substance, l'intérêt de cette étude repose sur l'originalité de la thématique abordée visant à pallier l'absence d'étude entourant le groupe observé. Il s'agit véritablement de rendre compte de la trame sociale tissée autour d'un acteur social appartenant à un groupe « majoritaire » et « central » dans la hiérarchie des variétés grâce à l'étude de ses représentations linguistiques dans un contexte où existe une rivalité de normes sociolinguistiques. En ce sens, notre projet rejoint les considérations de Michel Francard énoncées lors du discours de clôture du colloque *L'(in)sécurité linguistique en francophonie*, tenu en juin 2018 à Tours. Le linguiste incitait alors les chercheurs à remettre l'individu au centre de leurs travaux et à considérer l'insécurité linguistique « comme une véritable “expérience de vie” » (Francard, 2020). En nous intéressant au regard que posent les Français sur leur(s) identité(s) linguistique et culturelle post-migratoire(s), nous souhaitons répondre à cet appel et rendre compte des trajectoires particulières d'individus, considérées dans l'intégralité des processus sociaux qui les régissent. Nous restons toutefois consciente que ces trajectoires ne sont pas spécifiques aux Français immigrés au Québec, mais propres à tout individu au contact d'un groupe possédant une culture différente. Bien que les dynamiques à l'œuvre dans toute situation migratoire s'avèrent fort intéressantes à étudier, elles dépassent amplement le cadre strict de ce mémoire et ne seront pas abordées dans notre analyse.

La volonté de proposer une analyse scientifique de ces différents questionnements constitue le point de départ de cette étude, tandis que la notion d'insécurité, que nous pensons tridimensionnelle (culturelle, sociale, mais aussi linguistique), tient lieu de fil conducteur.

PARTIE 1 : CONTEXTE, PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Dans cette première partie, nous nous pencherons en premier lieu sur le contexte social et géographique de cette étude, celui de l'immigration française au Canada. Par la suite, nous présenterons la problématique et définirons l'hypothèse et les questions de recherche (chapitre 1). Un cadre théorique à portée historique fera l'objet de deux parties principales traitant de l'insécurité linguistique et de thèmes connexes (chapitre 2). Enfin, la méthodologie choisie sera présentée en détail, aussi bien sous l'angle des outils que celui de leur mise en application et le profil sociodémographique de l'échantillon sera dressé (chapitre 3).

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

L'immigration, par définition, correspond à l'arrivée, dans une aire géographique donnée, de personnes étrangères à cette aire qui y viennent pour une installation à plus ou moins long terme et implique un contact entre des individus ne disposant pas toujours des mêmes codes sociaux, culturels et linguistiques. Quelles que soient les raisons qui poussent les immigrants à entreprendre un parcours migratoire, l'arrivée dans une société d'accueil nécessite l'acquisition des compétences culturelles, sociales et sociolinguistiques en vigueur. Tout comme la culture, la langue est un ensemble de pratiques conventionnelles régies par des normes. En règle générale, la non-maîtrise de ces normes entraîne une mobilisation inadéquate de ces dernières dans la société d'accueil, une situation propice à générer chez l'immigrant une certaine insécurité.

L'idée que la maîtrise de la langue prédominante de la société d'accueil facilite l'intégration socioéconomique de migrants dans la société en question, tandis que la non-pratique mène vers l'exclusion des diverses sphères sociales, relève du sens commun. Il n'y a qu'à voir les programmes de francisation mis en place par le gouvernement du Québec et les efforts fournis par les immigrants allophones dans le but de maîtriser cette langue prédominante pour s'en persuader. De fait, l'immigration intentionnelle de locuteurs français dans une province francophone comme le Québec représente pour ces locuteurs le degré zéro du risque migratoire et semble a priori ne pas poser de problèmes d'intégration majeurs.

Toutefois, le partage d'une même langue n'induit pas nécessairement une proximité culturelle : les locuteurs francophones ne se muent pas en individus de même culture sous prétexte qu'ils partagent une même langue. L'immigration en contexte nord-américain offre aux Français des réalités sociales inédites, régies par des normes de fonctionnement différentes de celles auxquelles ils ont l'habitude de se conformer.

Constituant une minorité² linguistique et culturelle induite par leur immigration, les immigrés français du Québec nous semblent être un objet d'étude méritant toute notre

² Nous donnons ici à « minorité » une acception strictement quantitative, autrement dit, nous ne concevons ce terme que sur le plan démographique.

attention. Le portrait de la recherche sociolinguistique concernant le contact de langue en contexte migratoire proposé ci-dessous a pour vocation de présenter le contexte particulier dans laquelle s'inscrit cette étude, à savoir les représentations qui émergent de ce contact entre Français et Québécois.

1. Langues en contact et migration

L'Amérique du Nord, marquée au 20^e siècle par un flux migratoire important, accueille un grand nombre d'immigrés européens dont l'étude des pratiques linguistiques a suscité bon nombre de recherches sociolinguistiques. Déterminés à offrir une vision positive de l'immigration, les sociologues de l'école de Chicago (notamment William Thomas et Florian Znaniecki) montrent que les problèmes des migrants ne sont pas issus de déterminismes raciaux, mais bien de facteurs sociaux. L'individu, tiraillé par deux cultures distinctes, n'est jamais pleinement accepté dans aucune et demeure en marge des deux. Dès 1953, Haugen met en évidence que l'acquisition d'une double culture au cours du processus migratoire transforme par un lent processus « d'étiollement linguistique » un immigrant en Américain. Il propose également la notion de « schizoglossie » (Haugen, 1962 : 63), qu'il décrit comme « une maladie linguistique qui survient lorsque le locuteur ou scripteur est exposé à plus d'une variété de sa propre langue ». Le locuteur serait en proie à un conflit intérieur n'étant plus sûr de ce qu'il doit dire ou écrire, alors qu'il doit choisir entre des éléments divergents, ce qui pose, pour Haugen, la question de la norme linguistique et de sa place dans la société. Menées plus tardivement qu'en Amérique du Nord, les recherches sociolinguistiques sur le contact de langues en Europe francophone sont entreprises vers la fin des années 1970 et investissent différents sujets : les jugements de grammaticalité des locuteurs et les frontières qu'ils établissent entre les lectes (Gueunier *et al.*, 1978), les pratiques langagières plurilingues (Dabène et Billiez, 1987), etc. Les sociolinguistes européens orientent leurs recherches vers les stratégies d'acquisition individuelles et spontanées des migrants confrontés à la langue du pays d'accueil, notamment au sein des relations intercommunautaires et des flux migratoires internes ou internationaux. Ils constatent que les pratiques linguistiques de jeunes immigrants en France sont façonnées par la trajectoire sociale du locuteur et inséparables de sa construction identitaire (Dabène et Billiez, 1987).

Les « pratiques langagières » (Boutet *et al.*, 1976) sont envisagées comme des pratiques sociales régies par une influence mutuelle entre pratiques langagières et environnement social. C'est en effet dans une situation particulière que les pratiques prennent forme, mais ce sont ces mêmes pratiques qui caractérisent ces situations. Les conditions de production sont tout aussi décisives que les productions elles-mêmes (Boutet *et al.*, 1976) et ce constat, fait dans un environnement de travail, se transpose aisément à une situation migratoire (Forlot, 2005) : le processus d'immigration se matérialise dans les pratiques post-migratoires, où se côtoient plusieurs normes sociolinguistiques, plusieurs variétés de langue ou plusieurs langues, mais ces pratiques influencent elles-mêmes la trajectoire de l'immigration, sa réussite ou sa non-réussite en fonction de la solidarité observée et rapportée. C'est ainsi que, dans un processus d'immigration, pratiques langagières et intégration s'autodéterminent (Forlot, 2005).

En d'autres mots, les pratiques langagières sont non seulement des pratiques sociales, mais également des pratiques culturelles qui se façonnent en situation migratoire et en influencent la trajectoire. Ce constat met, selon nous, explicitement en évidence les aspects à la fois linguistique, identitaire et culturel de notre étude.

2. Recherches consacrées aux immigrants français

En choisissant de laisser la parole aux immigrants français, nous avons été surprise d'emblée de constater le manque d'études qui leur ont été consacrées. La recherche sociolinguistique s'est bien entendu intéressée au contact de langues en contexte migratoire et plus particulièrement aux locuteurs francophones, mais les locuteurs français immigrant dans un contexte monolingue hors Europe n'ont, à notre connaissance, fait l'objet d'aucune étude sociolinguistique. En ce sens, notre étude revêt un caractère inédit puisqu'elle se propose de dépasser l'étude du contact de langues pour explorer le contact entre différentes variétés d'une même langue, des situations pouvant mener à ce que Calvet (1998) appelle une insécurité « intralinguistique » (au sein d'une même langue). Outre cet aspect original, nous cherchons également à mettre la lumière sur un groupe qui ne présente a priori aucune difficulté d'intégration. Les chiffres du ministère québécois de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration témoignent d'une forte immigration économique des

Français, dont le pays est le premier « pays de provenance » des immigrants³ du Québec. Par ailleurs, le ministère qualifie l'insertion professionnelle de ces immigrants économiques de « sans obstacle ». N'ayant pas le profil d'un groupe réputé « fragile », ces immigrants ne font que très rarement l'objet de recherches ; pourtant, les témoignages rapportés par des études sociologiques (Dupuis, 2012) et anthropologiques (Fortin, 2002), démontrent un constat bien différent : l'intégration des Français à la vie québécoise n'est pas aussi facile qu'elle en a l'air. Méfiance, malaise, sentiment anti-français placent cette « minorité audible », selon nous, dans une position potentiellement insécurisante.

2.1. Les Français en Amérique du Nord

À la faveur d'une démarche anthropolinguistique, Forlot (2005) montre que la construction identitaire de migrants français à Toronto est liée à leur parcours migratoire et à leurs pratiques linguistiques. Ce faisant, le linguiste tisse un lien entre revendication identitaire, intégration sociale et productions linguistiques. Pour lui, pratiques langagières et parcours migratoires sont en corrélation au cours de la construction identitaire des acteurs sociaux expatriés. Leur positionnement identitaire dans la société d'accueil est fonction des tensions qui s'exercent entre eux et les autres, qu'ils soient Ontariens, Franco-Ontariens, Québécois ou même Français.

Les Français de Toronto stigmatisent les emprunts et les interférences — que certains avouent néanmoins utiliser — lesquels représentent à leurs yeux une dégradation linguistique et culturelle, associée à une position identitaire « flottante ». Selon Forlot, la dévalorisation de ces pratiques, réelles ou imaginées, fait naître de l'insécurité linguistique chez les locuteurs français de Toronto lorsqu'ils comparent leurs pratiques à celles de leurs amis ou des membres de la famille restés en France. Ainsi, dans la mesure où la recherche a maintes fois démontré la tendance à l'autodépréciation de leurs propres pratiques langagières et l'émergence d'un prestige latent envers des pratiques dominées chez les locuteurs en insécurité linguistique, Forlot met en évidence que le contexte plurilingue, en

³ De 2008 à 2017, les Français font figure de premier contingent migratoire, avec 41 505 immigrants, juste devant les Chinois et les Algériens (http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2019_admisQc.pdf, source consultée le 20/01/2020).

termes de langues, mais également de variétés de langues, de Toronto suscite de l'insécurité linguistique chez un certain nombre de Français installés dans la métropole ontarienne. Si ce constat est principalement fait en regard de l'anglais, Forlot démontre aussi que la variété canadienne du français ayant cours à Toronto se trouve valorisée, voire légitimée, par certains locuteurs. La volonté de tendre, par respect et reconnaissance, vers le groupe qui les a acceptés en son sein participe à l'attribution d'un prestige latent à la variété canadienne. Cette dernière représente une option moins radicale qu'une anglicisation jugée outrancière et synonyme de perte identitaire totale (Forlot, 2005).

Une enquête ethnographique, menée parallèlement par le linguiste dans un cabinet de traduction de Toronto, révèle des relations parfois conflictuelles entre les employés venant du Québec et ceux migrant de la France. Les questions de pouvoir, de domination symbolique et de marchandisation du capital linguistique sont au cœur de la dynamique professionnelle de ce cabinet. Dans la mesure où les pratiques langagières et l'intégration dans le milieu d'accueil s'autodéterminent, le processus d'immigration actualise les représentations post-migratoires, lesquelles influencent elles-mêmes la trajectoire de cette immigration en fonction de la solidarité ressentie et du prestige perçu (Forlot, 2005).

Mentionnons également l'étude de Lindenfeld (2002) sur les immigrants français aux États-Unis qui, par son approche ethnographique, propose une observation participante des différentes structures sociales grâce auxquelles les immigrants affichent le maintien de leur identité malgré une forte intégration socioéconomique à la culture d'accueil. La langue et la culture constituent dans les représentations de ces immigrants un « héritage français » qu'il est nécessaire de transmettre à la prochaine génération. Lindenfeld montre aussi que l'identité française est basée sur des référents culturels plutôt qu'ethniques ; cette identité fait référence à un lointain pays, quasi imaginaire, plutôt qu'à une identité « nationale » symbolisée par une institution ou un territoire, des référents autrement plus concrets. Ce constat rejoint par ailleurs celui établi par Forlot : pour les immigrants français de son étude, leur langue est véritablement le reflet de leur culture ; il leur paraît donc impossible de dévaloriser leur langue sans dénigrer leur culture.

2.2. Les Français au Québec

Les chiffres du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion témoignent de l'engouement des Français pour le Québec : entre 2008 et 2017, 41 505 Français se sont installés au Québec de façon « permanente » (détenteurs de la résidence permanente ou de la citoyenneté), parmi lesquels 32 822 sont toujours présents en 2019, sur un contingent total de 512 296 immigrants, ce qui représente 8 % de la population immigrante⁴. Selon Linteau, l'intérêt de l'immigration française au Québec repose davantage sur sa constance et sa durée que sur le nombre d'immigrants. En effet, chaque époque a vu un apport de « sang neuf » à la société québécoise, gage de la volonté de maintenir des relations entre deux communautés aujourd'hui différentes (Linteau, 2008). Symboles de la vivacité de ce lien, les relations France-Québec sont plus étroites que jamais : liens diplomatiques, coopération économique, programme de mobilité de jeunes travailleurs, échanges universitaires ; il n'a jamais été aussi aisé de traverser l'Atlantique.

Dans un « hors-série » intitulé *Vive le Québec*⁵, issu d'une collaboration des journaux *Le Monde* et *Le Devoir*, les journalistes qualifient le Québec d'eldorado économique face au marasme économique de la vieille Europe. Plein-emploi, diversité ethnique ou sexuelle, inclusion, tolérance, grands espaces sont toujours des arguments de poids pour décrire la Belle Province. Toutefois, les données brutes de l'immigration française ont tendance à faire oublier l'individualité des parcours de personnes prises dans des conjectures sociales, politiques et relationnelles particulières qui ont inspiré leur parcours migratoire et l'influenceront jusqu'à son terme. La couverture médiatique tend également à atténuer les différences qui émergent de cette immigration, en particulier en termes de langue et de culture. En effet, les dissemblances sociales, culturelles et identitaires, d'origine à la fois sociohistorique et géographique, entre les deux communautés, ont mené à un consensus social fort différent en matière de langue, qui ne manque pas d'étonner des deux bords de

⁴ Chiffres du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2019_admisQc.pdf).

À ceux-là s'ajoutent les étudiants, les détenteurs de permis de travail temporaire et les touristes. Le Consulat général de France au Québec recensait, fin 2017, 69 000 Français pour la seule agglomération de Montréal (<https://quebec.consulfrance.org/La-communaute-francaise-au-Quebec>)

⁵ Ce Hors-série a été publié en octobre 2018.

l'Atlantique (Larrivée, 2009). Les nombreux articles (presse écrite, sites web, blogues) et vidéos publiés en ligne répertorient avec plus ou moins de justesse et d'objectivité les particularismes (lexicaux, sémantiques et phonétiques surtout) de chacun témoignent de la divergence des normes sociolinguistiques des deux groupes. Ces dissemblances socioculturelles et sociolinguistiques ont également pétri les identités et les représentations respectives, comme l'illustre Maurice Dantec, qui se qualifiait « d'écrivain nord-américain de langue française », lorsqu'il écrit : « Comme les Anglais et les Américains, les Français et les Québécois forment deux peuples séparés par la même langue » (Dantec, 2000 : 14, cité dans Larrivée, 2009 : 131).

Les études de Heller (2002), menées dans une perspective critique, montrent que le Québec de l'après-Révolution tranquille voit l'émergence d'un discours modernisant rejetant l'acceptation d'un statut linguistique minoré et l'assujettissement à un quelconque colonisateur économique, linguistique ou politique, présent ou passé. L'anglais et d'une certaine façon la variété hexagonale sont ainsi mis au ban de la société québécoise par les pourfendeurs de ce discours modernisant (Larrivée, 2009). À cet égard, certaines études de sociolinguistique perceptuelle menées au Québec font valoir que l'accent français est parfois perçu négativement par les locuteurs québécois, notamment d'un point de vue identitaire (Kircher, 2010). Cette perception négative témoigne de l'horizon d'attente des Québécois à l'endroit des Français, à savoir l'appréciation par les membres de la société d'accueil des pratiques linguistiques (au sens large du terme, c'est-à-dire l'accent, le débit, le lexique, etc.) des immigrants. Cet horizon peut être perçu d'une part comme « hors d'atteinte » par les locuteurs français et d'autre part comme « non atteint » par les locuteurs québécois.

Plusieurs études sociologiques montrent que le décalage socioculturel entre Français et Québécois donne lieu à des situations souvent conflictuelles résultant en un sentiment de malaise ressenti par les Français et cristallisé par les Québécois sous l'expression « maudits Français » (Dupuis, 2012). Dans une revue des écrits sur les relations entre Français et Québécois, Dupuis (2005) constate que cette relation peu harmonieuse s'observe dès la Conquête anglaise (1760). Pendant la période de domination anglaise, les contacts entre Français et Québécois diminuent fortement. À la reprise de l'immigration française (1850), ce sont surtout des esprits contre-révolutionnaires et traditionalistes,

notamment des religieux, qui s'installent au Canada. Selon l'historien Guy Laperrière (1999, cité dans Dupuis, 2012), la promptitude de ces religieux à vouloir imposer la culture « à la française » n'aurait pas été du goût de tous les fidèles. Très conservateurs et fuyant une France laïque, les religieux français veulent recréer le modèle de la mère patrie en imposant les valeurs traditionnalistes de la Vieille France. Le conservatisme et le caractère « franco-français » de ces valeurs imposées provoquent chez les Canadiens une réaction anti-française. S'ensuivent alors différentes vagues d'immigration de Français issus des colonies qui souhaitent, à leur tour, retrouver, au Québec, la gloire coloniale perdue. Ces derniers s'érigent en représentants de la culture française et s'investissent d'une mission de rééducation culturelle, ce qui finit d'entériner le sentiment anti-français de la population canadienne (Dupuis, 2005). Au milieu du 20^e siècle, Dupont (1956, cité dans Dupuis, 2012) dans son mémoire de maîtrise fait le même constat chez des ouvriers français immigrés au Québec. Ces derniers confient l'hostilité dont ils sont victimes et qu'ils attribuent à un certain complexe d'infériorité des Québécois vis-à-vis des Européens. Dans les années 1960 et 1980, ce même constat est fait au sein d'autres classes sociales, notamment chez les cadres, par différents chercheurs qui mettent en avant le sentiment de jalousie que pensent percevoir les Français chez les Québécois. La réussite économique de cette classe sociale éduquée faisant des envieux dans toutes les couches de la société québécoise, les rapports hiérarchiques se creusent davantage sous le poids d'un capital linguistique et culturel considéré comme prestigieux (Saire, 1994, cité dans Dupuis, 2012).

Dupuis note que ce malaise n'est pas le principal objet de recherche des études qu'il recense. Animé par la volonté de mieux comprendre l'origine de ce malaise, il y consacre, en 2009, une enquête menée auprès de plus de 900 Français. Retournant aux sources sociohistoriques de l'immigration française au Québec, l'auteur met en évidence les comportements coloniaux dans un premier temps du clergé français, jouant les évangélistes auprès de ces francophones du bout du monde, puis dans un deuxième temps, des immigrants européens se considérant comme les gardiens d'une culture et d'une tradition séculaire, menacée par deux guerres mondiales. S'il trouve exagéré de dire que les Français souffrent de discrimination, au sens du racisme dont sont victimes par exemple les minorités visibles, Dupuis affirme que le malaise ressenti par ces locuteurs, se qualifiant

eux-mêmes de « minorité audible », est vécu comme un sentiment anti-français par 20 à 30 % des Français vivant au Québec (Dupuis, 2012).

L'auteur souligne aussi l'aspect inattendu, voire incompréhensible, chez les Français de ce comportement de méfiance de la part des Québécois francophones. Ce mal-être est difficile à vivre au quotidien et se mesure par la diminution du nombre des immigrants considérant l'établissement permanent à la suite des difficultés à tisser des liens amicaux avec les Québécois (Dupuis, 2012). Par ailleurs, les sentiments défavorables de certains Québécois à l'égard des Français reposent principalement sur des comportements culturels socialement dévalorisés. Ces comportements, cités dans les extraits rapportés par le sociologue, sont de tout acabit : civisme, habitudes culturelles, bonnes pratiques professionnelles, etc. Cette diversité témoigne des différentes sphères, personnelles ou professionnelles, dans lesquelles cette animosité est vécue⁶. Si ces comportements sont de toutes natures, c'est bien par le langage qu'ils se manifestent, comportement culturel par excellence s'il en est un et sujet de notre étude.

Sylvie Fortin, dans sa thèse de doctorat (2002), pose un regard anthroposociologique sur les différentes trajectoires suivies par des immigrants francophones s'établissant au Québec (il s'agit de huit immigrants français et huit immigrants franco-maghrébins installés à Montréal). Cette migration renvoie à des dimensions économiques, sociales et symboliques puisque, selon l'auteure, aux yeux de l'administration canadienne, ces immigrants possèdent les « qualités optimums » (âge, scolarité, compétences linguistiques, statut socioéconomique) pour garantir une insertion réussie. Cependant, la réalité mise en évidence par Fortin ne fait pas écho à cette intégration réputée à première vue « facile ». Fréquentant des milieux très divers, mixtes ou exclusivement formés de membres de l'endogroupe ou de l'exogroupe, les informateurs de l'étude déploient des stratégies identitaires tantôt excluantes, tantôt incluantes, mais qui, selon l'auteure, pourraient être

⁶ « Je vis au Québec depuis 8 ans [...] La principale modification de mon comportement est qu'en situation de "conflit" (serveur désagréable au restaurant, cycliste qui me coupe la route sur le trottoir, par exemple), et comme j'ai gardé mon accent, j'évite de dire quoi ce soit de "peur" qu'on me traite de « maudite Française » ou qu'on dise : « encore une Française qui chiale tout le temps ». Mais cela crée aussi de la frustration de ne pas pouvoir s'exprimer. Je considère régulièrement la possibilité d'aller vivre dans un milieu anglophone. (Française [#108] travaillant dans le secteur Ventes et services, notre enquête 2009.) » (cité par Dupuis, 2012 : 4).

associées à divers comportements, notamment à la rétention de l'accent d'origine (son échantillon ne compte que huit Français, les autres informateurs sont issus de différents pays du Maghreb).

Reconnaissant son manque de connaissances scientifiques dans le domaine de la linguistique, l'auteure mentionne que cette notion d'accent a suscité, chez elle comme chez ses informateurs, un certain intérêt durant sa recherche, qui se vérifie dans les témoignages rapportés. Certains valident l'hypothèse d'un horizon d'attente défavorable aux Français, parlant du mépris que certains Québécois leur témoignent, d'autres affichent un mépris à l'égard de leurs compatriotes français, qui, même après vingt ans, n'ont rien perdu de leur accent français. D'autres encore avouent qu'ils ne souhaitent pas « être pris pour des Français et en même temps, on a des références là-bas, on a été élevé là-bas. On est pris avec les deux » (Fortin, 2002 : 285). Tous ces discours sont autant d'indices de l'ambivalence des relations entre Français et Québécois, engendrant des positionnements identitaires fluctuants en fonction des modalités interactionnelles. Ces témoignages constituent pour nous les traces tangibles d'une certaine insécurité qu'il nous convient de définir et de circonscrire.

Notons également un autre fait intéressant mis en évidence par Fortin dans cette étude : la compréhension relativement large de l'expression « maudits Français » allant de la simple marque d'affection à l'insulte « raciste » (Fortin, 2002 : 243). Il nous faut ainsi nous demander dans quelle mesure les Français sont conscients de la perception négative entretenue à leur égard et de l'horizon d'attente sociolinguistique établi par la société d'accueil. En contrepartie, il ressort assez nettement de certains témoignages la perception que le Français, avec sa façon de parler, doit se positionner dans un contexte qui ne lui est pas forcément favorable et dans lequel il peut être confronté à des jugements négatifs.

Dans ces conditions, nous pensons que les pratiques linguistiques d'un locuteur français immigré au Québec peuvent être considérées par les Québécois comme *illégitimes* socialement parlant dans la mesure où elles peuvent être perçues comme un refus de s'intégrer pleinement à la société québécoise, mais surtout parce qu'elles brisent l'attente sociale : elles révèlent une identité ethnoculturelle différente de celle du groupe dominant, faisant des Français du Québec une « minorité audible ». Ainsi, l'accent conservé après des années d'installation pourrait desservir les locuteurs français qui souhaiteraient faire

preuve d'intégration, se fondre dans le décor sociolinguistique de leur nouvelle réalité et ne pas *subir* une catégorisation défavorable trop hâtive.

Le maintien des normes sociolinguistiques d'origine en contexte d'immigration étant un indice d'altérité, un témoignage du statut d'étranger dans la société, mais surtout l'indice de leur identité française, une question se pose : les Français du Québec ressentent-ils un inconfort à parler comme ils parlent? En d'autres termes, pourraient-ils souffrir d'une certaine insécurité linguistique alors même qu'ils s'expriment dans une variété de langue généralement vue comme légitime?

3. Question de recherche et hypothèses

Dans les travaux sur l'insécurité linguistique (Bretegnier, 1996 ; De Robillard, 1996 ; Canut, 2003 ; Forlot, 2005 ; Preston, 2011), la valorisation de normes linguistiques, identitaires et culturelles par un groupe ne possédant pas ces normes en raison de son origine est identifiée comme une des circonstances d'émergence d'insécurité linguistique chez les locuteurs de ce groupe. Dès lors, nous n'envisageons pas l'insécurité linguistique comme la volonté de se conformer à une norme prescriptive, mais davantage comme un sentiment d'inconfort résultant de l'emploi de pratiques qui repose sur des normes sociolinguistiques jugées ou ressenties comme étant non adéquates à certains contextes sociaux. De ce point de vue, la perception d'échec face à la volonté de partager les mêmes normes, mais sans pouvoir y arriver, serait une manifestation d'insécurité linguistique. Au-delà même de cette propension à ne pas être capable de construire l'identité linguistique désirée en interaction, nous pensons que le dévoilement contraint, parce qu'audible, d'une facette intime de sa personnalité, au risque d'être « réduit » à une identité n'ayant pas « bonne presse », pourrait se révéler insécurisant pour le locuteur français.

L'altérité et l'identité étant divulguées à chaque prise de parole, nous sommes d'avis que le locuteur français en sol québécois se retrouve « tiraillé » entre la volonté de rester fidèle à son usage d'origine et le désir de socialement « bien faire », d'afficher sa solidarité envers la culture d'accueil par désir d'intégration et d'acceptabilité sociale. Selon nous, cette tension ressentie lors d'interactions avec des locuteurs québécois pourrait créer chez les locuteurs français un malaise symptomatique de l'insécurité linguistique, et ce, malgré leur compétence en français et leur statut de locuteurs de la variété « dominante ». La

pluralité des normes sociales et linguistiques reconnues par le locuteur et le prestige accordé à ces normes le mettraient, au-delà même de la dimension linguistique, dans une position d'insécurité culturelle et identitaire.

L'hypothèse de cette étude est que les Français souffrent d'insécurité linguistique dès lors qu'ils reconnaissent une pluralité de normes sociales, culturelles et linguistiques, ainsi qu'un prestige latent à la variété québécoise, mais qu'ils conservent leur identité linguistique française (en ce sens que les pratiques linguistiques affichées les identifient comme des Français), malgré la sanction sociale que cette identité représente ou peut représenter dans leurs interactions avec les membres de la société d'accueil. La conservation de cette identité linguistique française s'expliquerait par la valeur symbolique attribuée à leur identité socioculturelle, qu'ils perçoivent comme un bien « trop précieux » pour être perdu ou altéré, ou par leur conscience de la non-maîtrise de ces normes et conséquemment leur condamnation à une identité française « audiblement » affichée. Cette « triple » insécurité (linguistique, identitaire et culturelle) aurait des conséquences directes sur leur parcours migratoire se traduisant par une insatisfaction vis-à-vis de ce dernier. En revanche, nous pensons qu'un locuteur en sécurité linguistique (identité linguistique affichée correspondant à l'identité culturelle déclarée), revendiquant son identité française malgré l'horizon d'attente de la société québécoise, peut néanmoins ressentir une insécurité identitaire et culturelle si le parcours migratoire est perçu comme insatisfaisant. Dépassant le postulat d'un lien entre proximité linguistique et proximité socioculturelle, Gumperz affirme que « [a]u contraire, plus deux langues ou deux dialectes sont proches du point de vue grammatical et plus les frontières sociales qui les séparent ont un rôle important » (Gumperz, 1989 : 112). À sa suite, nous pensons que les présupposés linguistiques induits par le partage d'une même langue tendent à faire oublier l'importance des frontières culturelles, identitaires et linguistiques entre Français et Québécois.

3.1. Le parcours migratoire

Nous souhaitons, dans un premier temps, nous questionner sur un éventuel lien entre la perception des pratiques linguistiques et l'évaluation du parcours migratoire. Dans la mesure où revendication identitaire, intégration sociale et productions linguistiques sont intrinsèquement liées au parcours migratoire (Forlot, 2005), nous sommes en droit de

penser qu'une éventuelle insécurité linguistique, identitaire et culturelle peut entrer en ligne de compte lors de l'évaluation de ce parcours. Observe-t-on une certaine récurrence dans les discours entre la présence d'une éventuelle insécurité linguistique, identitaire et culturelle et la perception d'un parcours migratoire jugé insatisfaisant? Cette récurrence s'observe-t-elle également chez les locuteurs en sécurité linguistique? Si tel est le cas, la sécurité linguistique d'un locuteur ne serait garante ni d'une sécurité identitaire et culturelle ni de la satisfaction du parcours migratoire. En définitive, il s'agit de déterminer si « l'illusion pré-migratoire » du partage d'une même langue a pu dissimuler aux locuteurs français des obstacles socioculturels et identitaires se révélant préjudiciables à leur parcours migratoire.

3.2. L'identité linguistique

Dans notre deuxième questionnement, nous cherchons à déterminer si les immigrants français se disent enclins à adopter les normes sociolinguistiques et socioculturelles de la société d'accueil et selon la communauté linguistique à laquelle ils disent appartenir. En ce sens, l'identité linguistique repose davantage sur le comportement linguistique perçu, et sur l'affiliation par extension à une communauté linguistique spécifique. Elle reflète une catégorisation strictement linguistique, c'est-à-dire la perception de *leur façon de dire*. Il s'agit en d'autres mots du sentiment d'être ou de ne pas être socialement reconnu par les membres légitimés de la communauté linguistique à laquelle ils souhaitent appartenir.

Pour ce faire, nous tenterons de repérer ce qui nous permet d'identifier le rejet de l'altérité de l'Autre, ou au contraire l'acceptation de l'altérité par les locuteurs français. Le maintien des normes sociolinguistiques d'origine se révèle être aux oreilles des autres une preuve d'altérité, le témoignage du statut d'étranger dans la société, l'indice d'une identité française conservée. De plus, le fait d'interroger leur identité linguistique à travers la perception qu'ils ont de leurs pratiques et de leur appartenance devrait nous donner matière à évaluation concernant le prestige accordé aux différentes variétés. Il s'agit autrement dit de répondre à la question suivante : est-ce que les locuteurs français du Québec ont l'impression d'avoir modifié ou de devoir modifier leurs pratiques linguistiques et est-ce que cette modification leur pose problème?

3.3. L'identité culturelle

Nous envisageons, dans un troisième temps, de connaître l'identité culturelle déclarée de nos répondants. Dans ce but, il nous faut savoir quelles identités culturelles ils revendiquent : se sentent-ils plus Québécois, plus Français, les deux, ou même aucun des deux? Nous entendons par identité culturelle une catégorisation basée sur un ensemble de valeurs et de structures (sociales, politiques, etc.) qui définissent la société d'accueil par rapport à celle d'origine, autrement dit la perception de *leur façon d'agir*. Pensez-ils alors réussir à faire correspondre l'identité culturelle revendiquée à leur identité linguistique? La présence de prestige latent, mais la non-maîtrise des normes pourrait mener soit au rejet de l'altérité de l'Autre (Blanchet, 2012) malgré la menace d'une sanction sociale, soit vers une position foncièrement insécurisante de décalage entre normes sociolinguistiques reconnues et identité culturelle affichée. En d'autres mots, est-ce que le fait d'avoir potentiellement changé de culture et d'identité, sans avoir changé de pratiques linguistiques, leur pose problème?

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE

S'intéressant aux représentations linguistiques et identitaires, cette étude s'insère dans un cadre théorique pluriel mobilisant divers concepts. Une première partie sera consacrée à l'insécurité linguistique et aux différents aspects théoriques qui ont jalonné l'étude de cette notion centrale dans notre étude. Une deuxième partie couvrira les diverses notions afférentes à l'insécurité linguistique, à savoir les concepts de communauté linguistique, de normes et de prestige latent. Des considérations davantage identitaires, alliant les dynamiques de construction et de déconstruction aux concepts théoriques de l'interculturalisation, présentées dans la perspective ethnosociolinguistique de Blanchet (2012), concluront ce cadre théorique.

1. L'insécurité linguistique

Depuis les années 1960, de nombreux sociolinguistes se sont intéressés à la notion d'insécurité linguistique (désormais IL). Certains ont appelé de leurs vœux la théorisation conceptuelle d'un objet pour le moins multiforme, tant dans l'apparence qu'il peut prendre que dans la difficulté de son évaluation. Les multiples symptômes trahissant sa présence, rendent, aujourd'hui encore, impossible une définition unique de cette notion.

1.1. L'émergence de l'IL

Père de la sociolinguistique, William Labov est le premier (socio)linguiste à corréler variation linguistique et stratification sociale : les productions linguistiques reflètent la hiérarchisation des classes sociales. Il met par ailleurs en lumière le rapport réciproque entre la variation stylistique et la variation sociale : si une variante utilisée par la majorité des New-Yorkais dans un style formel est la même que la variante la plus couramment utilisée dans toutes les situations (formelle ou informelle) par des locuteurs qui appartiennent à une catégorie élevée sur l'échelle sociale, cette variante revêt pour les New-Yorkais une forte valeur symbolique, celle de la réussite économique associée à cette classe. Ce faisant, il montre que la variation linguistique n'est pas plus « libre » qu'aléatoire, mais influencée par des règles sociales (Labov, 2006 [1966] : 265).

L'étude réalisée dans le *Lower East Side* (Labov, 2006 [1966] : 263) permet au linguiste américain de faire émerger la différenciation du comportement objectif des locuteurs pour illustrer cette stratification sociale de la langue et mettre en lumière les mécanismes du changement linguistique. Toutefois, cette étude s'intéresse également à l'évaluation des locuteurs en suscitant chez eux des réactions subjectives : des réactions sociales, pleinement inconscientes, aux valeurs symboliques que détiennent les variables étudiées (Labov, 2006 [1966] : 266).

Conscient que ces réactions ne peuvent être suscitées par des questions directes dans la mesure où la majorité des locuteurs ne distinguent pas les variantes proposées (absence d'une conscience linguistique aigüe), Labov met au point le *occupational suitability test* (test de réactions subjectives) qui consiste à faire entendre à des New-Yorkais des énoncés spontanés préalablement enregistrés, puis à leur demander d'évaluer le métier que les locuteurs enregistrés pourraient exercer en fonction de leur façon de parler (Labov, 2006 [1966] : 269). Cette évaluation du « métier probable » donne de façon surprenante des résultats homogènes : les locuteurs affichent une intuition commune lorsqu'il s'agit de distinguer les variantes perçues comme les plus prestigieuses (Labov, 2006 [1966] : 298).

Devant ce relatif consensus, Labov décide de dépasser l'évaluation du discours d'autrui : il propose alors un test d'auto-évaluation (*self-evaluation test*) où le locuteur est amené à estimer son propre usage parmi 3 ou 4 variantes de prononciation de 7 mots différents. Il s'agit de laisser l'enquêté choisir la forme qu'il considère comme correcte parmi différentes prononciations et la forme qu'il dit utiliser, autrement dit la perception que le locuteur a de son propre comportement linguistique. Ce test d'auto-évaluation est caractérisé par une grande propension de la part des enquêtés à faire état d'une perception faussée de leur propre production. Leur perception ne correspond pas toujours à leur usage réel des variantes : « They do not hear the actual sound which they produce, but the norm which they impose » (Labov, 2006 [1966] : 300). Pour Labov, la sensibilité envers certaines variantes stigmatisées, mais réellement produites (même en style surveillé) ainsi que la perception faussée de sa propre production sont les symptômes d'une insécurité linguistique, qu'il décrit comme un écart systématique entre l'usage personnel et l'usage reconnu comme correct (Labov, 2006 [1966] : 318). Une situation d'insécurité linguistique mène à l'hypercorrection sociale, définie comme la surutilisation de variantes normées par

un locuteur. Les normes utilisées par le groupe social le plus prestigieux étant nouvellement acquises chez ce locuteur, ces dernières ne sont pas encore correctement internalisées chez le locuteur « emprunteur » et, par conséquent, sont utilisées de façon inadéquate (Labov, 2006 [1966] : 318). Outre le fait que les locutrices et certains groupes ethniques présentent une plus grande propension à souffrir d'IL, le chercheur postule qu'une grande mobilité sociale s'avère également un des facteurs déclencheurs de l'insécurité linguistique (Labov, 2006 [1966] : 321).

Labov propose aussi un outil de mesure pour quantifier l'IL. Il établit cet « indice d'insécurité linguistique » sur le nombre de fois où le choix du locuteur estime ne pas se servir de la forme qu'il juge par ailleurs correcte. Puisque le test d'auto-évaluation a démontré que la perception de la production des locuteurs est souvent erronée par rapport à leur production réelle, il permet d'évaluer l'insécurité linguistique « affichée » par les locuteurs (lorsqu'ils choisissent la forme considérée comme correcte), ce que Labov appelle *manifest insecurity*, tandis que l'écart entre la production des locuteurs et leur auto-évaluation (la forme qu'ils disent utiliser eux-mêmes) permet de mesurer une insécurité dite *latent insecurity*. Ainsi, un locuteur dont la perception de sa propre production est fautive peut avoir un faible indice d'insécurité linguistique, s'il n'admet pas que sa propre production diffère de la prononciation qu'il reconnaît comme correcte (Labov, 2006 [1966] : 319). En revanche, un locuteur percevant davantage la norme qu'il s'impose plutôt que ce qu'il produit réellement se retrouve en situation d'insécurité linguistique du moment où il prend conscience de l'écart entre sa production et celle qu'il idéalise (Labov, 2006 [1966] : 313).

Cette distinction théorique représente un grand intérêt dans la définition de l'IL : la possibilité pour des locuteurs, pourtant en position théorique d'insécurité linguistique, de ne pas la ressentir à partir du moment où ils n'en ont pas conscience. Si la conscience de l'écart est absente chez le locuteur, ce dernier se trouve alors en position de sécurité linguistique. Ainsi, même les locuteurs faisant preuve d'une grande justesse de perception du discours d'autrui pourraient faire l'objet d'une absence totale de justesse vis-à-vis de la perception de leur propre discours, ce qui amène Labov à considérer le fait que tout locuteur d'une même variété puisse souffrir d'insécurité linguistique à divers degrés, autrement dit tout locuteur est toujours l'insécurisé de quelqu'un d'autre (Labov, 2006 [1966] : 322).

1.2. L'IL et le contexte diglossique

La notion d'insécurité linguistique a nettement profité des nombreux travaux des linguistes francophones qui l'ont étudiée sous l'angle des différentes variétés du français ou des différents contextes diglossiques francophones dans lesquels le français est partie prenante. Si la notion d'insécurité linguistique a surtout fait l'objet dès son apparition d'enquêtes sociolinguistiques dans des contextes anglophones (américain et britannique), l'étude de Gueunier *et al.* (1978) est la première du genre en contexte francophone. Cette étude propose un ensemble d'enquêtes comparatives s'intéressant aux réalisations linguistiques effectives chez différentes catégories sociales dans l'optique de confronter les résultats obtenus avec l'idée que les locuteurs se sont forgée de leur pratique de la langue. Le but de cette comparaison est ainsi de fournir des informations sur les rapports qu'entretiennent les locuteurs vis-à-vis de leur langue et de leur(s) norme(s) linguistique(s). Les auteurs utilisent la définition labovienne pour mesurer le degré d'IL de trois communautés réputées en insécurité linguistique (Lille, Limoges, Saint-Denis-de-la-Réunion). Celle-ci est envisagée comme une différence entre l'idée que se font les locuteurs de leur production linguistique et l'idée qu'ils ont de LA norme linguistique, du « modèle de référence ». Les résultats de cette enquête francophone corréleront ceux de Labov : ce sont à nouveau les locuteurs de la classe moyenne qui tendent vers la production d'une pratique conforme à la norme, une production qui témoignerait du prestige social nouvellement acquis en raison de leur ascension sociale (Gueunier *et al.*, 1978 : 119).

Le sentiment d'insécurité linguistique que vivent les locuteurs en situation de diglossie s'exprime par une sensation d'infériorité devant la production d'un français « incorrect », « défectueux », dont ils font état à travers des jugements épilinguistiques d'autodépréciation — ce qui constitue un ajout important à la perspective labovienne. Ce phénomène étant nettement plus prononcé à Saint-Denis-de-la-Réunion et à Lille — où l'usage du régiolecte est socialement marqué — qu'à Limoges, les auteurs concluent que le sentiment de sécurité ou d'insécurité linguistique peut être corrélé à l'exposition à la langue régionale (largement moins pratiquée à Limoges que dans les deux autres villes) : la pratique d'une langue autre que celle socialement valorisée entraîne par conséquent une insécurité linguistique (Gueunier *et al.*, 1978 : 166).

La position des locuteurs face aux langues régionales est très souvent ambivalente puisqu'elles demeurent un signe d'appartenance, culturelle et historique à la communauté. De façon générale, les attitudes positives sont exprimées lorsque les variétés régionales jouent un rôle de « cohésion culturelle » avant même une fonction purement linguistique (Gueunier *et al.*, 1978 : 161). Toutefois, lorsque la fonction culturelle se mêle à la valeur fonctionnelle (principalement communautaire et situationnelle), comme c'est le cas du créole de la Réunion dont la situation diglossique est source d'une plus grande frustration qu'ailleurs, les discours des locuteurs de ces variétés régionales affichent des jugements tantôt négatifs, tantôt positifs (Gueunier *et al.*, 1978 : 164-165). Cette première étude francophone en milieux urbains, inspirée de la tradition labovienne, permet de corrélérer l'insécurité linguistique à des situations de diglossie, en fonction du degré de ce caractère diglossique dans le milieu observé.

1.3. L'IL et la « domination symbolique »

Peu de temps après ce premier travail francophone d'envergure sur la notion d'insécurité linguistique, Pierre Bourdieu propose un apport sociologique pertinent à la réflexion entourant la stratification sociolinguistique d'une communauté. En transposant le modèle économique dans le domaine de la linguistique, le sociologue français file une métaphore basée sur le « capital linguistique » (Bourdieu, 1982 : 59) pour évaluer la valeur des différentes variétés ou pratiques linguistiques qui s'échangent sur le « marché linguistique » (Bourdieu, 1982 : 36). La classe dominante possédant un pouvoir symbolique, à la fois intellectuel, culturel et par conséquent linguistique, elle impose son hégémonie aux autres classes en fixant les prix des biens linguistiques échangés sur le marché. Les autres classes, en vertu d'une quête de ce pouvoir garant d'une « domination symbolique » (Bourdieu, 1982 : 36), se soumettent à cette loi du marché — sans même essayer de la remettre en question — et cherchent à acquérir les pratiques linguistiques de la classe dominante le marché dans le but de posséder à leur tour un capital linguistique possédant une certaine valeur sur le « marché officiel » (Bourdieu, 1982 : 64).

Cette métaphore économico-linguistique montre que les locuteurs ont conscience des « normes subjectives » (emprunté à la terminologie d'Anne-Marie Houdebine, 2002) qui ont cours au sein de leur communauté : en cherchant à adopter des pratiques linguistiques

qui ne sont pas les leurs, les locuteurs montrent qu'ils souhaitent se conformer à une « norme fictive », celle du « beau parler » du groupe social dominant — qu'ils confondent souvent avec la « norme prescriptive », celle « du bien parler » véhiculée par l'école —, et rejettent la « norme identitaire », celle qui les « rattache » et les « renvoie » inexorablement à leur milieu d'origine, celui-là même dont ils cherchent à s'extraire. La « mercantilisation » des pratiques linguistiques que décrit Bourdieu s'exprime avant tout par un rapport à la norme différent selon les classes sociales, ainsi qu'un rapport de forces entre les classes sociales. Bourdieu voit dans ce rapport de force une « lutte sociale », une lutte des classes, au sens marxiste de l'expression. L'aspect d'une « lutte » entre classes supérieures et classes populaires semble toutefois indiquer qu'une remise en question du rapport dominé/dominant peut avoir lieu.

1.4. L'IL et l'école

À la lumière de l'étude de Gueunier *et al.* et grâce aux enrichissements théoriques apportés par Bourdieu, Michel Francard souhaite approfondir le lien entre la situation diglossique et l'insécurité linguistique en étudiant les représentations des locuteurs belges vivant en contexte diglossique franco-wallon. Le constat que les locuteurs du wallon témoignent de moins d'insécurité envers leur pratique du français que ceux qui ne le parlent plus fait dire à Francard que « l'insécurité linguistique “régionale” n'est pas liée à la pratique effective du dialecte » (Francard, 1989 : 156), nuancant du même coup l'hypothèse émise par Gueunier et ses collègues. Pour Francard, ce sont les locuteurs les moins en contact avec le wallon qui dénoncent le plus catégoriquement son influence négative sur le français.

Le linguiste belge met également en évidence la pression idéologique de l'école en situation diglossique, orientant de fait les représentations des locuteurs vis-à-vis de leurs propres performances par rapport à la norme scolaire (Francard, 1989 : 157). Les divers degrés d'insécurité qu'engendrent l'acceptation et la circulation de ce discours idéologique est la faute d'une institution scolaire qui axe sa « pédagogie » sur un rabâchage « uninormatif » en dépréciant les différentes variétés et langues, « au premier rang desquel[le]s figurent les dialectes régionaux » (Francard, 1989 : 157). Toute l'idéologie véhiculée par ce monolinguisme centralisateur repose sur le discrédit associé aux plurilinguismes, un discrédit relayé par les locuteurs eux-mêmes, « devenus porte-parole

d'un ostracisme qui les frappe eux-mêmes » (Francard, 1989 : 151). Fort de ce constat et de la nuance apportée à la conclusion de Gueunier, le chercheur continue à s'intéresser à la notion et y consacre d'autres recherches, dans lesquelles il remet en perspective la notion d'insécurité : si la sujétion linguistique à la variété hexagonale domine le marché francophone, reléguant les autres variétés à un rôle subalterne dans la « hiérarchie linguistique », certains locuteurs ne s'assujettissent pas à la variété légitime. Ce refus est très marqué en situation de diglossie où la langue minorée jouit de qualités dont la langue dominante est dépourvue (Francard, 1993 : 16). Cette attribution de qualités positives à la variété dominée ne peut se faire uniquement en vertu de l'existence d'autres marchés que le « marché officiel » (Bourdieu, 1982). Pour Francard, la possession du capital culturel et linguistique ne garantit pas forcément la sécurité linguistique : la connaissance et la conscience qu'a le locuteur de la norme linguistique de référence entraînent des jugements fatalistes, défaitistes et pessimistes qui alimentent les fausses représentations des locuteurs (Francard, 1993 : 17). Le linguiste belge fait figure de pilier théorique en étant le premier à définir véritablement la notion qu'il conçoit comme :

[L]a prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est celle de la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle un français "pur" non abâtardi par les interférences avec un autre idiome, ou encore celle de locuteurs fictifs détenteurs de LA norme véhiculée par l'institution scolaire. L'insécurité linguistique est la manifestation d'une quête non réussie de légitimité. (Francard, 1993 : 13)

1.5. L'IL et l'approche interactionniste

Les rapports de domination et de soumission qui « s'engendrent continûment dans l'univers des relations de concurrence constitutives du champ » de Bourdieu (1982 : 57) vont servir de prémisses à la perspective interactionniste dans la recherche sur l'IL. Défendue entre autres par Didier De Robillard, Aude Bretegnier et Cécile Canut, l'approche interactionniste, étudiée principalement en milieux créolophones et diglossiques, s'intéresse au locuteur monolingue qui, devant le constat que sa matrice

linguistique est lacunaire, accepte son rôle de dominant ou de dominé au sein de chaque nouvelle interaction, « où la légitimité et le statut sont sans cesse remis en cause, renégociés » (Canut, 1998 : 42).

Pour De Robillard, l'IL est un sentiment temporaire, passager et possiblement réversible. Somme des différents paramètres de l'échange, elle émergerait dans une conjoncture sociolinguistique particulière : en présence de la valorisation de normes par des groupes dont le locuteur se distingue en raison de son origine sociolinguistique (De Robillard, 1996). Une distinction intéressante entre l'insécurité linguistique et l'illégitimité linguistique est apportée par le linguiste. Lorsque le malaise — ou schizoglossie (Haugen 1962) — éprouvé par le locuteur ne remet pas en doute son autoqualification de francophone, il s'agit de l'insécurité linguistique classique : le locuteur a toujours le sentiment d'être un locuteur légitime du français, « mais pas de l'ensemble du système ». Son malaise prendrait place au moment où il constate que sa matrice linguistique, l'ensemble des variétés de langue parlées par un locuteur, est jugée lacunaire (De Robillard, 1994 : 113).

Cette distinction est particulièrement intéressante à l'égard du locuteur monolingue qui ne peut utiliser une autre langue pour esquiver le problème, comme le ferait un locuteur bilingue, et le « condamnerait de fait à l'IL » (De Robillard, 1994 : 111). Dans la mesure où ils ne peuvent pas « fuir le conflit linguistique » qui se présente, les locuteurs monolingues acceptent, après « une brève épreuve de force sur le plan symbolique », leur rôle de dominant ou de dominé au sein de chaque nouvelle interaction (De Robillard, 1994 : 111). Un locuteur peut ainsi être successivement dominant et dominé, « ayant parfois l'impression d'être compétent, parfois celle de ne pas l'être » (De Robillard, 1994 : 116). Pour De Robillard, l'insécurité linguistique n'est pas un phénomène binaire, opposant les locuteurs sécurisés aux locuteurs non sécurisés, mais au contraire, une manifestation dynamique et surtout situationnelle, variant selon les locuteurs en présence, les rapports sociaux qu'ils entretiennent et la situation dans laquelle ils se trouvent (De Robillard, 1994 : 114).

Ainsi, une norme fantasmée, par définition inaccessible, ainsi que les bris communicationnels inhérents à l'interaction donneraient inexorablement lieu, selon l'auteur, à un « taux minimal incompressible d'IL », appelé aussi « taux sain d'IL » (De

Robillard, 1996 : 68). Cette insécurité saine ne reposerait plus sur l'impossibilité pour un locuteur (du français par exemple) de connaître toutes les subtilités de la langue, mais sur sa volonté de satisfaire son désir de sociabilité et de faire correspondre sa pratique au moule social et linguistique forgé par les locuteurs, ou du moins de ne pas trop en diverger pour éviter de volontairement s'exclure de la communauté linguistique (De Robillard, 1996 : 68).

Pour Bretegnier, les apports « situationnels » de ses prédécesseurs (De Robillard) remettent en question la dichotomie conventionnelle et statique entre dominant et dominé — comme le prévoyait déjà Bourdieu sous l'appellation « marché officiel » et « marché franc » — pour introduire une variabilité et une mouvance dans ces positions hiérarchiques. Sans pour autant désavouer les considérations sociales et le pouvoir symbolique exercés par les locuteurs, Bretegnier suggère de considérer que ce pouvoir se négocie en interaction « selon leurs multiples paramètres situationnels » et que l'insécurité linguistique émergeant de ces rapports de force peut alors être modifiée, voire effacée au cours de l'interaction verbale, ce qui rend « impensable d'attribuer d'emblée à un locuteur une étiquette “sécurisé” ou “insécurisé” parce qu'il est locuteur de telle variété et possède tels ou tels attributs sociaux » (Bretegnier, 1996 : 914). La compétence langagière confrontée ainsi aux critères situationnels et interactionnels n'aurait que peu de poids face à la nécessité d'une adaptabilité communicationnelle et fonctionnelle en permanence renégociée.

La perspective amenée par Bretegnier est particulièrement intéressante puisqu'elle envisage la possibilité que l'insécurité linguistique puisse « être ressentie dans les différentes variétés en présence ».

À notre sens, on peut voir ici un sentiment d'insécurité linguistique à la fois en langue dite dominante et en langue dite dominée, ce qui montre bien que cette opposition doit être redéfinie. On entrevoit la possibilité d'une insécurité *bi-linguistique*, qui peut alors se définir comme : « la quête non réussie d'une légitimité » (Francard, 1993a : 13), légitimité linguistique, mais également sociale et identitaire, comme signe d'appartenance légitime à un groupe culturel. (Bretegnier, 1996 : 917)

Bretegnier propose alors une nouvelle définition plus large de l'insécurité linguistique :

[L]a peur d'être déprécié, parce que, ayant des difficultés à parler telle ou telle langue, on court le risque de ne pas/plus être reconnu comme appartenant à la communauté sociolinguistique et culturelle correspondante. Ainsi, l'insécurité linguistique ne se mesurerait plus seulement par rapport à la compétence, ne serait plus fonction de la seule norme linguistique, mais peut-être plutôt d'une norme culturelle. (Bretegnier, 1996 : 917)

Ces « difficultés », mentionnées par Bretegnier, méritent un éclaircissement : il ne s'agit pas seulement de difficultés, mais simplement du fait que le locuteur parle la langue telle qu'il la parle. Cette nouvelle façon de voir l'insécurité linguistique, y intégrant une dimension identitaire, est tout à fait productive pour notre étude puisque cette quête de légitimité n'est plus seulement linguistique, mais aussi sociale et culturelle ; ce qui pose, selon Bretegnier, la possibilité qu'une « difficulté d'expression puisse être justement causée par ce sentiment de non-reconnaissance (sociale, culturelle, identitaire) » (1996 : 919). L'insécurité linguistique, telle qu'envisagée par la linguiste, se veut alors situationnelle et intralinguistique, de fait, potentiellement subie par tous.

En somme, l'approche interactionniste de l'IL se caractérise par la propension à ne pas être capable de construire l'identité linguistique désirée en interaction. L'ouverture de la définition, offerte par cette approche, à la place qu'occupe l'identité dans l'IL rejoint les hypothèses émises et représente la principale piste de recherche de cette étude.

2. Les notions afférentes à l'insécurité linguistique

2.1. La communauté linguistique

Centrale, complexe, néanmoins essentielle, la notion de communauté linguistique souffre d'une certaine instabilité définitoire. Toutefois, la définition selon laquelle un groupe se caractérisant par le partage de mêmes normes sociolinguistiques est une communauté linguistique (Baggioni *et al.*, 1997) fait l'objet d'une acceptation générale, validée de surcroît par les différentes disciplines auxquelles nous nous référons. Le maillage interdisciplinaire entre ethnologie, anthropologie et linguistique offre un cadre

théorique précis quand vient le temps de définir une communauté linguistique. Si l'ethnographie a le mérite de replacer l'individu au centre de la communauté, de la situation de communication, de l'interaction, c'est bien la sociolinguistique qui pose les limites de l'observation de la communauté à la situation de communication.

Pour Gumperz (1971), la « speech community » est un ensemble de sujets parlants qui, malgré leurs différences linguistiques, interagissent en utilisant des signes verbaux et paraverbaux, constituant un système organisé autour d'un ensemble de normes sociales communes. Ce constat est aussi celui des variationnistes, et notamment de William Labov, face à la réalité sociolinguistique de la ville de New York, qui présente le visage d'une communauté linguistique unifiée quant à l'évaluation de certaines variantes prestigieuses, mais diversifiée par les pratiques des locuteurs. Ainsi, une communauté linguistique n'est pas un ensemble de locuteurs partageant les mêmes formes, mais bien les mêmes normes (Labov, 2006 [1966]). C'est en effet la surprenante homogénéité des évaluations des locuteurs new-yorkais devant l'hétérogénéité des variables sociolinguistiques qui pose les bases de la définition.

Toutefois, c'est véritablement la définition issue de l'approche interactionnelle, proposée par Bretegnier, qui nous paraît la plus appropriée pour notre étude.

Tout l'intérêt, à notre sens, d'une communauté linguistique à étagements réside précisément dans le fait qu'elle permet de situer des frontières entre les groupes, non pas seulement en fonction de leur positionnement sur la stratification socioéconomique, mais en fonction de leurs rapports aux normes, de leurs sentiments de SL et d'IL dans telle ou telle situation de communication, face à tel ou tel interlocuteur, dans telle ou telle (variétés de) langue, en fonction de leur « micro-communauté » d'appartenance et de la facilité ou de la difficulté qu'ils éprouvent et manifestent à agir dans les autres sphères sociolinguistiques. (Bretegnier, 2003 : 141)

Cette définition permet de rendre compte des différentes communautés « imbriquées » les unes aux autres définissant leur propre norme sur un axe axiologique bien/mal très schématique (les pratiques étant évaluées selon cette norme comme « appropriées/inappropriées, correctes/incorrectes, légitimes/illégitimes »), donc

nécessairement accompagnée de discours incluants ou excluants. Ces communautés, sécurisantes ou insécurisantes, sont toutefois envisagées comme des entités malléables, modulables et surtout poreuses, donc intégrables suivant des facteurs sociaux et identitaires. À chaque « communauté » correspondent des normes, un partage unanimement reconnu des mêmes formes et « un degré et/ou un type » de sécurité ou d'insécurité. Les diverses communautés, et les frontières qu'elles impliquent, sont « fondées » sur le rapport aux normes de ces dernières et sont observables en contextes unilingues où « la variété de référence [est] une variété endogène ou exogène » (Bretegnier, 2003 : 141).

2.2. Les normes

Le concept de communauté linguistique est difficilement séparable de celui de normes dans la mesure où elles constituent des règles sociales qui régissent les comportements linguistiques, culturels et sociaux. C'est le système de normes sociolinguistiques, culturelles et identitaires auquel les locuteurs se réfèrent qui leur permet de revendiquer leur appartenance à telle ou telle communauté linguistique. Tout comme la définition de communauté linguistique, la question de « norme(s) » a fait l'objet de nombreuses définitions et interprétations. Dans le cadre de cette étude, nous nous appuyerons sur une typologie fréquemment reprise distinguant la norme objective de la norme subjective (Rey, 1972 ; Houdebine, 2002). La norme objective renvoie aux règles du système de la langue, au code structuré à différents niveaux (morphosyntaxique, phonétique, sémantique) ; la norme subjective, elle, constitue l'étalon social en fonction duquel sont évaluées les pratiques linguistiques des locuteurs. Il s'agit donc de différencier les règles intrinsèques, constitutives, internes, spontanées et inconscientes qui régissent le fonctionnement d'une langue, des règles extrinsèques, dites *externes*, dictées par des entités sociales et fonction des enjeux de domination politique et idéologique que sert leur imposition. De fait, la norme objective (productions) s'oppose aux normes subjectives (évaluations) et prescriptives (norme imposée). Pour Houdebine (2002), critiquant au passage la vision qu'elle juge trop réductrice de Bourdieu et de Labov pour lesquels la langue est — ou n'est que — le reflet de conflits socioéconomiques, la langue n'est pas légitime par essence,

mais le devient, ou non, parce qu'il y a des représentations qui la légitiment — ou la délégitiment — politiquement et idéologiquement.

Pour Blanchet (2012), les normes linguistiques sont intrinsèquement liées aux normes socioculturelles dans une relation d'interdépendance quasi tautologique puisque la conscience de ces normes sociolinguistiques, objectives et subjectives, permet l'existence même des différentes communautés linguistiques et des frontières qui les séparent, alors que ces normes sociolinguistiques sont elles-mêmes le produit brut de ces communautés, une production socioculturelle symbolique, voire emblématique de chaque communauté, même en cas d'absence de balises « claires » autour de ces normes.

Pour De Robillard, « la norme est le produit d'une communauté linguistique » (1996 : 66), mais ce produit est façonné par les représentations de chacun, les normes fantasmées qui sont, elles, individuelles. La langue serait alors perçue non plus comme un ensemble de règles et de structures, mais comme un « corpus de représentations portant sur ces formes et règles, et les construisant » (De Robillard, 1996 : 68).

Il en va de même pour Francard, qui postule que les pratiques linguistiques ne peuvent être dissociées des représentations qu'elles induisent. L'imaginaire linguistique d'un locuteur est la somme de ses représentations, une conscience individuelle dans laquelle le locuteur puise ses normes subjectives (Francard, 1993 : 9), qu'elles soient évaluatives, fictives ou identitaires. Ces normes subjectives ne correspondent pas toujours aux normes objectives qui « commandent » les performances linguistiques du locuteur, d'où la perception erronée de notre propre production. Si les performances sont mesurables relativement aisément, les normes subjectives doivent être analysées à partir du discours métalinguistique qui leur donne une voix (Francard, 1993 : 9).

Ainsi, les normes subjectives à la fois évaluatives, fictives, prescriptives, communicationnelles et identitaires dépendent pleinement du rapport des locuteurs à la langue, de leurs représentations, mais également des sociétés, des cultures et des communautés linguistiques dans lesquelles elles émergent. Ce rapport étant invariablement fonction de facteurs sociaux, historiques et culturels, les normes subjectives sont distinctes dans les représentations des locuteurs issus de sociétés, de cultures, et de communautés linguistiques différentes. Nous envisageons les normes subjectives des Français du Québec comme le produit de leurs représentations. Ces dernières sont influencées par l'ensemble

des pratiques conventionnelles propres à la communauté linguistique dans laquelle ils évoluent mais influencent également leur propre norme.

2.3. Le prestige latent

Outre le rapport à la norme et le sentiment d'appartenance à une communauté, ces représentations reposent également sur le prestige accordé aux variétés en présence. L'utilisation, par la majorité des locuteurs dans un style formel, d'une variante dont la classe « socialement supérieure » fait couramment l'usage atteste du capital symbolique de cette variante, illustrant la réussite socioéconomique associée à la classe dominante l'espace social. Le prestige accordé à cette variante est alors dit *apparent* parce qu'il est généralement associé à la variété que l'idéologie du standard (Milroy et Milroy, 1985) a érigée au rang de « variété dominante ». À ce prestige apparent s'oppose généralement une autre forme de prestige, le prestige latent, une opposition qui s'apparenterait davantage à une complémentarité (Bauvois, 1997).

La notion de prestige latent explique le comportement de certains locuteurs qui tendent inconsciemment, mais volontairement, vers la production de formes non prestigieuses : certaines de ces formes s'affranchissent de la norme prescriptive et deviennent particulièrement attirantes pour les individus dont le besoin de montrer sa solidarité au groupe surpasse le postulat du statut social. Ces notions de prestige apparent et latent (ou *overt* et *covert prestige* chez Trudgill, 1972) reflètent ainsi les différents systèmes de valeurs qui cohabitent dans la société, entre prescription et sociabilité (Bauvois, 1997). Des valeurs de clarté, d'élégance, de compétence sont généralement associées aux variétés « légitimées », alors que la solidarité, l'empathie, la compassion caractérisent plutôt les variétés « dépréciées ». Différentes recherches montrent que, loin d'être un « prix de consolation », le prestige latent, véhiculant des valeurs d'appartenance et de solidarité envers la communauté, prête à certaines variétés ou langues dominées une acceptabilité supérieure aux variétés ou langues dominantes dans des contextes situationnels particuliers (Lafontaine, 1997).

Cette dualité de prestige est à rapprocher du « double marché linguistique », dont la conscience peut entraîner une insécurité linguistique chez certains locuteurs (Francard, 1993 : 16). À la suite de Bourdieu (1982), le linguiste belge envisage l'adoption ou le rejet

des normes sociolinguistiques du milieu d'origine comme des « stratégies de compensation » qui permettent aux locuteurs d'évoluer au sein de ce « double marché ». Ces stratégies leur permettent d'un côté de répondre aux contraintes prescriptives du « marché officiel », tout en remplissant d'un autre côté des fonctions affectives et identitaires sur le « marché restreint », selon s'ils souhaitent acquérir du capital symbolique ou du capital de sympathie (Francard, 1993 : 38). Entre solidarité et normativité, cette alternative, bien qu'elle puisse s'avérer insécurisante, témoigne du pouvoir d'attraction de toutes normes sociolinguistiques en fonction des enjeux de l'interaction et, par conséquent, du prestige latent de variétés perçues comme « non légitimes ». Cette notion de prestige latent est très productive pour notre étude puisqu'elle nous permet d'envisager que des locuteurs s'exprimant dans une variété de langue généralement vue comme légitime puissent ressentir de l'insécurité s'ils accordent un prestige latent à la variété québécoise tout en étant conscients de ne pas maîtriser les normes sociolinguistiques de cette dernière.

3. Les notions afférentes à l'identité

3.1. Les dynamiques de construction identitaire

La notion d'identité implique une caractéristique « double » entre l'évidence du nom, et de son sens, ancré dans l'usage courant, et l'ambiguïté de l'adjectif qui lui est très souvent accolé (identité linguistique, identité culturelle, etc.) (Blanchet et Francard, 2003). Cette dualité naît du principe que la présence de l'Autre est essentielle pour mener à bien toute activité sociale puisque celui-ci participe à la co-production de cette même activité. C'est ainsi dans cette opposition à l'autre que se définit l'identité, dans la « confrontation du même et de l'autre, de la similitude et de l'altérité ». Par le jeu des pronoms personnels se découpent le « je » du « tu » et se hiérarchisent les positions individuelles (Blanchet et Francard, 2003). Ces positions ne doivent pas être envisagées comme des états figés mais plutôt comme des processus dynamiques, qui affectent tant l'identité linguistique de l'individu, son comportement linguistique et son appartenance à une communauté linguistique, que le mécanisme de ses relations sociales (Blanchet et Francard, 2003).

La réalisation d'un fait social tel que l'acte de parole ne peut se réaliser sans la présence de l'autre, qui participe à la construction de l'interaction verbale. L'identité n'est pas

relative à l'essence d'un être : elle se construit, se déconstruit et se reconstruit au gré des interactions sociales et des discours ambiants auxquels est soumis l'individu et qui façonnent ses représentations.

Ainsi, l'identité individuelle ne peut être pensée en dehors de tout contact, des contacts qui impliquent la présence d'une collectivité (Taboada-Leonetti, 1998). La construction de l'identité s'inscrit autant dans une dynamique personnelle, celle d'une trajectoire individuelle, que dans une dynamique collective dans la mesure où cette trajectoire est déjà façonnée par une identité collective (famille, culture, éducation, etc.). L'identité, et par conséquent l'identité linguistique — qui correspond à l'affiliation des locuteurs à une communauté linguistique spécifique à travers la perception de *leur façon de dire* — n'est ainsi jamais intrinsèquement individuelle, elle demeure le produit d'une co-construction entreprise avec l'autre, en particulier lors d'un parcours migratoire qui entraîne l'acquisition de nouvelles connaissances (Forlot, 2005).

Les positionnements identitaires d'individuation ou d'identification sociolinguistique, à savoir la place que revendique l'acteur social, se réalisent en regard des dissensions intracommunautaires (l'altérité par rapport à sa propre communauté) et extracommunautaires (l'altérité par rapport à la communauté de l'Autre). C'est dans la perception de l'Autre en tant que *locuteur local* ou *locuteur de l'extérieur* que cette co-construction prend forme. Elle relève également de la place accordée par l'Autre durant toute la trajectoire migratoire et dans le quotidien des interactions (Forlot, 2005). Cette définition dynamique se justifie par la volonté de considérer la construction identitaire comme un acte subjectif, donc individuel, tout en gardant à l'esprit que cette construction est contrebalancée par le rapport à l'Autre (ne serait-ce que dans l'interaction), l'engagement social de cette individualité dans la collectivité.

Il est faux de croire que le migrant passe d'une identité à une autre lors de son parcours migratoire (une identité « double » se révèle davantage « mixte » ou « hybride »). Le continuum identitaire s'oppose au principe figé et stérile d'une culture d'origine et d'une culture d'accueil. Ni l'une, ni l'autre ne doivent être envisagées comme stables et statiques, mais au contraire « réactualisées » en fonction des situations rencontrées (Forlot, 2005). Dans les représentations, au contraire, il est difficile d'envisager ce continuum, tout trait culturel devient un indice distinctif, une marque d'appartenance à l'une ou l'autre des

cultures et participe chez les informateurs au maintien de la distinction identitaire (Forlot, 2005). Toutefois, cette distinction identitaire est également envisagée comme « réactualisable » par les locuteurs en fonction des situations, ce qui montre que l'accent n'est pas porté sur l'identité à proprement parler, mais sur les frontières qui existent entre les représentations identitaires (Forlot, 2005). Ces frontières, construites dans le rapport à l'Autre, et la distinction identitaire qui en résulte nous permet de rendre productive la notion d'identité linguistique. C'est au cours de ces co-constructions interactionnelles que s'exprime la *façon de dire* des locuteurs, ce qui établit des frontières dans leurs représentations et induit une appartenance à telle ou telle identité.

3.2. Les représentations sociolinguistiques

Selon ce qui précède, il semble difficile d'aborder les concepts de normes et de constructions identitaires sans aborder la notion de représentations, issue originellement de la psychologie sociale et couramment utilisée par les sociolinguistes. La langue étant envisagée comme objet social, les représentations linguistiques ne sont en réalité qu'une catégorie de représentations sociales (Boyer, 1990). Ces dernières assurent des fonctions dans la préservation de l'identité sociale et des actions prises au sein des relations intergroupes (Jodelet, 1989). Les représentations permettent une plongée dans la vie sociolinguistique quotidienne des individus, de voir leur réalité. Elles permettent d'avoir accès à la façon dont ces individus perçoivent leurs pratiques linguistiques, les évaluent, les classent, les regroupent, les expliquent au travers de processus sociaux dans lesquels ils les construisent et les utilisent (Blanchet, 2012). Les nombreux travaux sur les représentations en sociolinguistique ont permis de comprendre que ces représentations sont constitutives des pratiques linguistiques et qu'elles jouent une grande part dans leur production ou leur reproduction (Francard, 1993 ; Forlot, 2005). Ce sont ces perceptions subjectives qui induisent les activités de catégorisation, de dénomination, d'évaluation, de hiérarchisation des langues et des pratiques par les locuteurs eux-mêmes, lesquelles permettent de comprendre leurs comportements, de sonder (en partie du moins) leur conscience linguistique, autrement dit la somme de leurs représentations. Ainsi, un parallèle peut être établi entre la circularité et la réciprocité unissant pratiques sociales et pratiques langagières d'un côté et le rapport de co-construction réciproque entre

représentations et situations : c'est dans et par les situations que les représentations prennent forme, mais ces représentations sont aussi constitutives des situations (Forlot, 2005).

Pour Calvet, l'étude des représentations permet à l'observateur « de mettre le locuteur face à lui-même à partir de ses déclarations » (1998 : 26), un résultat fondamentalement subjectif, mais basé à la fois sur les représentations du locuteur et l'évaluation du linguiste. Contourner le problème de l'étude des représentations ne signifie pas le supprimer : l'observateur ne peut que « réduire les représentations des locuteurs à des approximations pesant peu de choses face au savoir du linguiste » (Calvet, 1998 : 27). Les représentations sociolinguistiques témoignent des phénomènes linguistiques tels que les locuteurs les envisagent, dans toute leur subjectivité et en regard de la complexité des interactions. Il s'agit de considérer les « émetteurs » de ces représentations dans leur environnement, à travers leur vision de la réalité, et non à travers une réalité imposée par le chercheur, elle aussi subjective et idéologiquement orientée. En nous intéressant à l'acteur social et aux groupes sociaux dans lesquels ce dernier dit s'inscrire, nous pensons que les représentations constituent un objet d'étude pertinent pour notre travail. Nous souhaitons montrer qu'elles demeurent des objets de connaissance, une forme de savoir individuel et collectif, qui participent à la construction de l'identité sociale, voire à l'équilibre psychologique de l'individu et qu'elles peuvent être ou non socialement partagées (Boyer, 1990). Nous les considérons comme des données scientifiques, et non comme de simples opinions.

3.3. L'interculturalité

Développé dans les années 1980, le concept d'*interculturalité* ou de *relations interculturelles* apparaît pour la première fois dans une étude de l'UNESCO en réponse à la problématique grandissante des flux migratoires internationaux caractérisant cette décennie (Clanet, 1990). Repris par la psychologie sociale pour faire face aux enjeux sociaux et socioculturels engendrés par ces importants déplacements de populations, l'interculturalité se définit comme l'ensemble des processus cognitifs, sociaux, interactionnels, institutionnels, etc. déclenchés par le contact entre des cultures, en faveur d'une réciprocité des échanges et d'une volonté de maintenir l'identité culturelle des diverses parties prenantes (Clanet, 1990). Dès 1990, Clanet propose le terme

d'*interculturalisation* pour désigner cette situation de contact où un individu se retrouve en présence de deux cultures distinctes, celle de sa communauté d'origine et celle de son lieu de vie, et que cette dernière participe à la structuration de sa personnalité (Clanet, 1990). L'individu peut alors choisir de conserver, voire de renforcer son système de significations, ce qui lui permet de maintenir son identité d'origine, mais aussi de se couper de la réalité de sa société d'accueil. Il peut aussi considérer des systèmes de significations contradictoires, qu'il essaye de mobiliser et de rendre opérationnel en interaction, ce qui entraîne une transformation du système de significations original et peut entraîner une perte d'identité, liée à la difficulté que nécessite une telle gestion (Clanet, 1990).

En ce sens, l'interculturalisation se distingue de l'acculturation. Là où l'interculturalisation choisit la sauvegarde de l'intégrité des différents acteurs sociaux par des processus complexes et contradictoires, le processus acculturatif se résume en deux choix opposés, l'un excluant l'autre : la conservation de l'héritage culturel et de l'identité d'origine ou la volonté d'établir des échanges avec le groupe d'accueil (Berry, 2005). L'acculturation ne présente pas le même degré de relativisme face à la transformation culturelle présente dans l'interculturalisation dans la mesure où le choix opéré se fait toujours *au détriment* de l'une ou l'autre des cultures.

Même si la notion d'interculturalisation rompt avec la conception asymétrique des représentations anthropologiques colonialistes et ethnocentriques du début du XX^e siècle (Clanet, 1990), Blanchet et Coste (2010) la jugent trop angélique. La pluralité culturelle (mais aussi sociale, linguistique, etc.), inévitable en interaction, puisqu'inhérente aux fonctionnements sociaux, nécessite la déconstruction du concept même de culture (Blanchet et Coste, 2010). Blanchet (2012) propose une typologie en quatre pôles pour modéliser les stratégies et les effets de ces relations interculturelles : le « contact interculturel », la « rencontre interculturelle », le « syncrétisme interculturel » et la « synthèse interculturelle ». Si le « contact interculturel » correspond au degré zéro du contact de l'altérité, à savoir la prise de conscience sans relation, la « rencontre interculturelle » implique des relations sociales régulières, lesquelles mènent à deux attitudes distinctes : d'un côté, une négation de l'altérité ; d'un autre côté, une intégration de certains indices de l'altérité dans le répertoire culturel et linguistique de l'individu (Blanchet, 2012). Le « syncrétisme interculturel » fait référence à la transformation de ces

indices en ressources par le biais de l'appropriation, qui est généralement peu maîtrisée au début, voire *insécurisante*, et peut même faire l'objet d'un déni et d'un retour aux stéréotypes lorsque la mobilisation de ces ressources n'est pas appropriée à la situation de communication (selon l'environnement, les interactants, etc.) (Blanchet, 2012). Dans ce cas, l'individu ne considère pas son répertoire linguistique et culturel « pluriel » comme une ressource adéquatement exploitable et peut refuser de le mobiliser en interaction. Enfin, la « synthèse interculturelle » correspond à une mobilisation consciente et parfaitement assumée de ces ressources qui donne lieu à une identité « hybride » et à une vision résolument positive du répertoire linguistique et culturel pluriel, guidée par la volonté de remédier aux bris communicationnels et de pallier le décalage culturel (Blanchet, 2012). Blanchet rappelle qu'il ne s'agit pas de considérer cette taxinomie classifiante comme des étapes linéaires, mais bien comme des « épisodes » qui seront fonction des paramètres de l'interaction (environnement, interactants, degré de coopération conversationnelle, sujets abordés, etc.), autrement dit, tous les critères positifs, négatifs ou mêmes neutres qui régiront l'échange avec l'individu « altéritaire » (Blanchet, 2012).

Le rôle des frontières sociales établies par les locuteurs étant prépondérant au sein d'une même langue (Gumperz, 1989), la typologie de l'interculturalité (Blanchet, 2012) révèle ici toute sa pertinence. Nous restons toutefois consciente que cette typologie se base sur des pratiques observées, alors que nous nous intéressons, dans notre étude, à des pratiques rapportées. Cependant, la rencontre interculturelle entre Français et Québécois ayant bien lieu au sein d'une même langue, nous pensons que l'empreinte laissée par ces frontières sociales, linguistiques et culturelles est d'autant plus profonde dans un processus d'immigration où l'intégration reste synonyme, voire garante — au moins dans les perceptions —, d'adaptation sociale, identitaire et culturelle.

Chapitre 3 : Méthodologie

Les représentations sociales et sociolinguistiques des locuteurs français immigrés au Québec constituent la fenêtre par laquelle nous observerons les positions de sécurité ou d'insécurité linguistique des locuteurs de notre recherche. Toutefois, nous souhaitons explorer une démarche qualitative originale, celle de l'autobiographie. Si Labov a bel et bien posé les bases d'un champ de recherche et conçu un outil de mesure quantitatif pour mesurer l'insécurité linguistique, les travaux ultérieurs ont ajouté, chacun à leur manière, des aspects méthodologiques innovateurs permettant de mieux cerner la notion d'insécurité linguistique, notamment par la prise en compte de l'étude des représentations. Les questions suscitant des discours épilinguistiques, l'association d'analyses qualitatives et quantitatives sont autant d'apports essentiels qui ont permis, à défaut de véritablement affiner la définition, d'élargir la compréhension du phénomène et d'en mesurer toute l'étendue.

1. L'autobiographie comme collecte de données

1.1. Caractéristiques

L'autobiographie fait partie, avec la biographie et le récit de vie, de l'histoire de vie, c'est-à-dire une production réflexive qui fait appel au « passé ou vécu d'une personne » (Bertaux, 2010 : 10). L'autobiographie, considérée à la fois « comme un genre de discours, un mode de cognition et une activité sociale » (Ochs, 2014), a pour objectif d'offrir une construction authentique et unique d'une « individualité singulière » (Desmarais, 2009 : 375). Elle correspond au récit d'une personne fait *par* cette dernière dans lequel les frontières de l'acteur social et de l'informateur se confondent. De fait, l'opération autobiographique est une évaluation des faits antérieurs par la mémoire, une négociation permanente avec le passé pour évoluer dans le présent. Contrairement au récit de vie, qui se veut davantage épisodique et circonstanciel, le discours autobiographique permet de conserver la succession temporelle des faits, une chronologie particulièrement intéressante dans le cas de l'étude des représentations linguistiques pré-migratoires et post-migratoires. De plus, l'autobiographie permet une autoréflexion sur sa propre trajectoire à travers le

souvenir d'évènements précis qui constituent autant de clés permettant de comprendre ses perceptions et ses comportements (Desmarais, 2009).

Lorsqu'ils sont mobilisés au cours de récits autobiographiques, les souvenirs deviennent des « évènements », c'est-à-dire d'un côté le produit d'une action exercée *de l'extérieur* sur l'acteur social (Bachelart et Pineau, 2009) et d'un autre le produit fabriqué *de l'intérieur* par l'acteur social (Desmarais, 2009). Le premier type d'évènement s'appuie sur des « faits » vécus alors que le second fait référence aux initiatives de l'acteur prises indépendamment d'éléments déclencheurs externes. Peu importe le type d'évènements, ces derniers constituent des expériences assez mémorables pour que le locuteur s'en souvienne et indéniablement marquantes pour qu'il décide de les relater dans son autobiographie. Se livrant à une introspection réflexive, l'auteur de l'autobiographie interroge son propre imaginaire, linguistique ou autre, et fait état des tensions et des stéréotypes qui le composent (Moore et Brohy, 2013).

Ces évènements font généralement l'objet d'une description suivie d'une réflexion rétrospective, donnant lieu à un portrait brossé essentiellement par l'affect et dévoilant les représentations gravitant autour de ces évènements (Desmarais, 2009). L'individu s'approprié, rejette, véhicule, filtre, interprète les données qu'il reçoit à travers l'histoire et la structure d'une société. Ces données lui servent à construire ses représentations, elles-mêmes projetées sur l'écran de sa subjectivité. Le cadre temporel, spatial, sociétal et culturel imposé par l'existence même du sujet restitue toute la dimension subjective aux évènements, ainsi qu'aux interactions dont ils ont émergé (Desmarais, 2009).

Par ailleurs, en dépit de cette subjectivité inhérente à toute pratique humaine, les autobiographies ne laissent que peu de place à la fiction (Moore et Brohy, 2013). Elles sont au contraire perçues comme une sorte de journal intime, empreint d'honnêteté, reflétant le quotidien de ses auteurs. C'est la raison pour laquelle elles fourmillent généralement d'exemples et d'anecdotes. En se racontant et en racontant la nature de cette relation, l'informateur témoigne de la co-construction identitaire établie au contact de l'Autre et en fonction de son expérience, bonne ou mauvaise, de l'altérité. Les autobiographies permettent un accès d'autant plus privilégié au « bricolage identitaire » du sujet (Moore et Brohy, 2013) qu'une identité ne se reflète pas uniquement dans un comportement ou dans les représentations de l'autre, mais dans la somme des multiples expériences sociales

suffisamment marquantes et mémorables pour être retenues et retranscrites sur demande (Moore et Brohy, 2013). Les autobiographies sont ainsi considérées comme des « discours performatifs » (Nossik, 2014) dans lesquels les auteurs se livrent, se construisent, voire s’émancipent de leur réalité sociale. Certains auteurs les considèrent même comme des dialogues, leur co-construction permettant de dépasser le récit monologal généralement décousu pour proposer un récit respectant la structure dialogique d’une conversation, de fait, moins désordonnée (Nossik, 2011 ; Ochs 2014).

De plus, les autobiographies sont avant tout des discours, des « symptômes sociaux » (Le Page et Tabouret Keller, 1985) qui permettent à l’individu de partager sa vision du monde (pensées, comportement, etc.) et de la confronter à celle des autres. Les rétroactions de ses interlocuteurs peuvent conforter cette projection ou au contraire la questionner. Ces représentations sociolinguistiques tantôt renforcées, tantôt critiquées, s’appliquent parfaitement aux questions migratoires : dans leurs discours, ils se situent sur le spectre de l’identité, ils s’identifient à telles ou telles pratiques (linguistiques ou culturelles) par choix, par contrainte ou par habitude.

Souvent utilisées comme outil didactique en classe de langue seconde (Desmarais, 2009), les autobiographies langagières permettent de porter un regard rétrospectif sur les progrès de l’apprenant. Au sein d’organismes responsables des politiques linguistiques d’un territoire multiculturel (Conseil de l’Europe⁷, etc.), les autobiographies donnent lieu à une multitude de supports (dessins, vidéos, écrits, prises de parole publiques, etc.) pour rétablir la place aux différentes cultures et langues de l’apprenant. Le cadre pédagogique dans lequel elles sont principalement réalisées permet de donner des instructions précises visant à orienter les informateurs dans leur rédaction. Un guide (Schneider et Lenz, 2000) destiné aux enseignants compile quelques exemples des formulations utilisées pour encourager les réponses. L’exemple suisse, et les rétroactions positives qu’il a suscitées

⁷ L’outil développé par le Conseil de l’Europe s’appelle le Portfolio européen des langues (PEL), lequel constitue « un document personnel de l’apprenant. Les apprenants de tout âge peuvent y inscrire leurs apprentissages en langues et leurs expériences culturelles en classe ou extrascolaires » (<http://elp.ecml.at/UsingtheELP/tabid/2323/language/fr-FR/Default.aspx>) (Consulté le 10/04/2019).

Il n’est toutefois pas question d’un modèle unique mais d’exemples de formulaires, dont l’aspect varie en fonction des publics (très ludique et symbolique pour les enfants ; sous la forme de tableaux, voire d’un curriculum vitae, pour les apprenants adultes) (Schneider et Lenz, 2000) (Consulté le 10/04/2019).

(Schneider et Lenz, 2000), a retenu notre attention : la formulation de la consigne n'est pas une question directe, mais une invitation à produire une description (« *Décrivez ici, d'une manière plus détaillée que sur la feuille, [...] des expériences interculturelles marquantes et d'autres activités ayant contribué à élargir vos connaissances sur un pays et ses habitants, sur la société et la culture d'une région où l'on parle une langue étrangère [...]*). Les auteurs du guide révèlent que cette question a été l'activité la plus aboutie du portfolio. À leur suite, nous pensons que cette formulation augmente la possibilité de compléter les réponses par des informations et des anecdotes (Schneider et Lenz, 2000).

1.2. Avantages méthodologiques

Au même titre que l'entrevue sociolinguistique, l'exercice autobiographique est construit artificiellement et conditionné par le cadre particulier d'une recherche sociolinguistique. Toutefois, cette méthode d'enquête possède d'importants avantages par rapport à l'entrevue sociolinguistique. L'autobiographie écrite nous permet tout d'abord d'atténuer le paradoxe de l'observateur, principal biais de l'entrevue, dans la mesure où elle minimise la présence du linguiste. Cette présence fait peser une certaine pression sur l'informateur, qui souhaite « bien » répondre puisqu'il se sait étudié. L'autobiographie étant un exercice au demeurant solitaire, le regard du chercheur, bien que toujours présent à l'esprit du témoin puisque manifesté dans les consignes, est certainement moins pesant que dans une situation de face à face physique. Dans les faits, la présence discrète du chercheur se révèle nécessaire à l'exercice autobiographique. Pour rendre compte de sa singularité et exister à travers elle, l'acteur social, qui n'est autre que l'auteur de l'autobiographie, doit être perçu et identifié par l'Autre. Si le premier destinataire d'une autobiographie est l'auteur lui-même, ce dernier éprouve néanmoins le besoin de s'adjoindre un autrui, vers qui est orientée cette production de connaissance, ne serait-ce que pour obtenir la reconnaissance de cette connaissance, voire sa validation (Desmarais, 2009).

Aussi, la spontanéité inhérente à une situation d'entrevue, dans la mesure où le participant doit répondre sur-le-champ, tend à desservir l'étude des représentations. En effet, les phénomènes linguistiques sont le produit de pratiques et de représentations sociales que les sociolinguistes produisent à leur tour dans les questions qu'ils posent ou

les individus qu'ils observent. Ce mouvement de va et vient entre représentations du linguiste et représentations de l'informateur empêche de cerner la complexité des pratiques langagières car les locuteurs sont eux-mêmes pris dans le flux des concepts de l'enquêteur (Blanchet, 2012). Au contraire, la rédaction d'une autobiographie permet au témoin de prendre le temps de réfléchir avant de répondre aux questions posées, voire d'effacer ce qui vient d'être produit à l'écrit ou d'insérer dans le contenu des explicitations et des informations complémentaires qui ont pu émerger après un certain temps de réflexion. L'informateur peut continuer de s'interroger et de valider ou d'invalider ses réponses, et ce, même après avoir répondu une première fois aux requêtes du chercheur. Cet ajustement rétroactif n'est bien sûr pas réalisable en situation d'entrevue, où prime le format réaction/réponse. Or interroger ses représentations peut s'avérer une activité fortement complexe ; la possibilité de revenir sur ce qui a été écrit, combinée au temps imparti pour réaliser l'exercice, offre des conditions idéales pour non seulement laisser l'informateur aboutir à une analyse fine de ses perceptions, mais également le laisser libre de ne révéler que ce qu'il désire révéler. Ce dernier point nous semble important pour ménager les sensibilités des témoins sélectionnés et respecter nos propres responsabilités et obligations en matière d'éthique.

1.3. Limites méthodologiques

Utilisée comme méthode de collecte de données, l'autobiographie présente deux contraintes majeures : la faisabilité en termes de capacités rédactionnelles et de disponibilités temporelles. En effet, certaines personnes peuvent éprouver une réticence à utiliser la narration écrite soit parce qu'elles ne se sentent pas à l'aise avec l'idée de produire du contenu à l'écrit, soit parce qu'elles perçoivent cette forme de sollicitation comme trop chronophage. Il va sans dire que l'autobiographie n'autorisant pas un échange fréquent (voire un échange tout court) avec le linguiste, la clarté des énoncés est une condition sine qua non à la réussite de l'enquête. Il s'agit en effet d'éviter qu'un énoncé ambigu ne puisse laisser place à un certain doute, lequel mènerait à un commentaire qui ne répond pas au thème de la question.

Aussi, issue nous-même de la communauté étudiée, nous pensons que notre statut de chercheure *de l'intérieur* (Boudreau, 2016) pourrait donner à ces récits des allures de

confidences, d'aveux, présentant des informations habituellement cachées aux locuteurs du milieu d'accueil par des individus ne souhaitant pas s'aventurer sur un terrain sensible. Nous restons évidemment consciente que cette proximité, même si elle pourrait s'avérer productive, représente un biais méthodologique. L'étude des représentations à travers des autobiographies langagières pose une « double subjectivité », présente autant dans l'objet même de notre étude que dans le moyen méthodologique privilégié pour transmettre ces représentations. Dans un tel contexte, où la subjectivité est omniprésente, ce biais nous semble inévitable. Partant de ce constat, nous pensons que notre observation à l'origine de notre intuition ne peut que bénéficier d'une procédure de distanciation apportée par la réflexivité inhérente à l'approche scientifique privilégiée dans le cadre de ce mémoire. Notre démarche permet en effet une complémentarité entre l'intuitif et l'interprétatif, ainsi qu'entre une posture « du dedans » et « du dehors ». Notre positionnement en tant que chercheuse venant de *l'intérieur* du milieu observé ne serait être scientifiquement valable sans le détachement nécessaire au recul critique d'une approche ethnosociolinguistique (Boudreau, 2016) et la volonté de minimiser la présence du linguiste dans la collecte de données.

2. Préenquête et établissement du formulaire d'enquête

Inspirée par ce modèle, nous avons procédé à une préenquête auprès de cinq individus français. Cette préenquête, menée en parallèle à la présentation du projet à l'hiver 2019, a eu pour but de tester principalement trois aspects : la faisabilité d'une telle collecte de données, la pertinence des requêtes proposées (bilan migratoire et pratiques culturelles et linguistiques) et l'impression laissée par l'exercice autobiographique chez l'informateur. Les premières impressions confiées ont orienté l'élaboration du contenu de notre enquête vers trois thèmes généraux : l'identité linguistique, l'identité culturelle et le parcours migratoire. Ces thèmes sont subdivisés en trois consignes, soit neuf au total, prenant la forme d'invitations ouvertes (voir Annexe I : Formulaire d'enquête pour la liste complète des thèmes et des consignes). Le choix de ces thèmes s'inspire de certains questionnaires sociolinguistiques utilisés dans la recherche sur l'IL (Gueunier *et al.*, 1978 ; Francard, 1993), orientés vers l'observation des attitudes et des représentations, dans lesquels les

chercheurs cherchent à susciter des réactions épilinguistiques spontanées chez les informateurs.

Grâce aux impressions de ces premiers informateurs, nous avons perfectionné l'énoncé de nos questions et la structure du formulaire. Dans un premier temps, nous avons choisi de garder neuf consignes réparties en trois thèmes pour susciter des réponses riches, et ce, même chez les répondants peu enclins à en produire. Dans un deuxième temps, nous avons agrémenté nos consignes d'exemples pour encadrer, tout en laissant le plus de liberté possible, les réponses des informateurs et faire en sorte que ces dernières restent au plus proche des consignes sans pour autant les orienter. C'est également la raison pour laquelle nous avons privilégié des consignes ouvertes et propices à l'introspection. À cet effet, nous pensons que l'usage de l'impératif (comme dans *Parlez-moi de la place qu'occupe la culture...* ou *Dites-moi dans quelle(s) identité(s)...*) associe nos requêtes à des demandes qui tiennent davantage de l'invitation respectueuse que de la curiosité malsaine. Les instructions détaillées en première page participent également à la mise en confiance du sujet concernant sa compréhension des énoncés et la pertinence du contenu produit. Dans un troisième temps, nous avons choisi de conserver une présence sporadique de la chercheuse dans les consignes à travers le pronom personnel « moi ». Cette présence fait écho au processus de validation théorique lié à la construction du sens dans l'autobiographie, qui constitue un récit écrit d'abord pour soi, puis de façon secondaire pour être soumis à l'opinion de l'autre (Desmarais, 2009).

3. Population ciblée et échantillonnage

Nos témoins ont été choisis selon le principe de l'échantillonnage volontaire à travers des réseaux d'amitiés, appelé aussi « méthode boule-de-neige » (Blanchet, 2012). Cette technique d'échantillonnage consiste à se tourner dans un premier temps vers les personnes qui, au sein de notre propre réseau social, correspondent au profil recherché, puis, dans un deuxième temps, à leur demander de nous présenter des personnes de leur entourage possédant un profil similaire (Boudreau, 2016). L'échantillon non probabiliste ainsi formé est composé de personnes majeures, résidant en Estrie, mais n'exerçant pas une profession liée domaine langagier pour écarter une sensibilité linguistique trop accrue. Les personnes

recrutées ont reçu un formulaire d'information et de consentement⁸ (voir Annexe I) ainsi qu'un formulaire d'enquête (voir Annexe II), tous au format numérique, accompagnés d'un courriel explicatif expliquant principalement la conservation et l'anonymisation des données.

Si nous souhaitions réaliser notre recherche auprès de locuteurs « estriens d'adoption », c'est qu'il nous semblait important de collecter des données hors des grands centres urbains. Malgré l'attrait de son université, la ville de Sherbrooke n'offre pas un « noyau dur » de Français comme nous pouvons l'observer dans d'autres villes de la province⁹. De plus, l'Estrie étant un territoire assez vaste, les immigrants français n'ont pas la possibilité de se retrouver « entre Français », ce qui offre un contexte bien différent de celui de Montréal, où certains réseaux de sociabilité sont très orientés sur les Français. Nous pensons que la minorisation démographique des Français en Estrie pouvait accentuer leur sentiment d'appartenance à l'une ou l'autre des communautés.

En plus de ces contraintes spatiales et linguistiques, nous avons souhaité faire varier le profil des informateurs selon plusieurs paramètres. Une attention particulière a été accordée à l'âge d'arrivée au Québec et à la durée de l'immigration. Les durées d'immigration retenues sont comprises dans un intervalle d'une durée minimale¹⁰ (4 mois) et d'une durée maximale (70 ans). De plus, seules les trajectoires migratoires délibérément choisies par des adultes ont été considérées. Nous souhaitons en effet différencier l'immigration « subie » de l'immigration « choisie ». Le parcours migratoire d'un individu mineur suivant les projets de vie de ses parents ne nous semble pas comparable à une décision prise par deux adultes majeurs et responsables de leurs agissements. Si le parcours migratoire d'un enfant répond en tous points aux principes de l'immigration imposée (l'enfant subit la décision des parents), une personne majeure entraînée dans un parcours migratoire « par défaut » (suivant les opportunités professionnelles de son conjoint ou de

⁸ Ce projet a reçu l'approbation du comité d'éthique de l'Université de Sherbrooke (numéro du certificat d'éthique : 2019-1931).

⁹ Selon le Consulat général de France à Montréal, la communauté la plus importante est concentrée à Montréal, avec 61 550 résidents français.

¹⁰ Ce seuil a été fixé au début de la collecte et correspond à la durée d'une session dans le cadre d'un échange universitaire. Nous ne voulions pas exclure de notre étude les étudiants étrangers présents au Québec le temps d'une session seulement.

sa conjointe par exemple) répond à la définition d'une immigration choisie, la personne étant légalement apte à participer au processus décisionnel concernant l'immigration. Parmi les répondants, un seul profil correspondait à une immigration subie et non choisie. Nous avons donc exclu ce répondant de notre analyse. De plus, même si l'âge est une variable habituellement retenue dans les enquêtes sociolinguistiques, nous n'en avons pas fait un critère de sélection dans la mesure où la durée d'immigration contraint au préalable cette variable. En effet, pour une personne d'âge avancé la probabilité que sa durée d'immigration soit courte est assez faible, alors qu'un individu plus jeune verra invariablement sa durée d'immigration se limiter à son âge.

Aussi, l'insécurité linguistique, ainsi que les notions de prestige latent et apparent, a fait l'objet d'études sociolinguistiques mettant en évidence l'importance de la variation diagénique dans l'appréhension du phénomène (Trudgill, 1972 ; Francard, 1989). La recherche a montré que les femmes étaient plus sujettes que les hommes à ressentir de l'IL. Outre le fait qu'elles autoévaluent leurs pratiques avec moins d'exactitude que leurs homologues masculins, elles seraient plus orientées vers la norme reconnue comme prestigieuse par la société en raison d'un différentiel de pouvoir lié au genre (Trudgill, 1972 ; Beauvois, 2003). Cette traditionnelle IL féminine nous a incitée à garantir la mixité de l'échantillon réuni.

Enfin, d'autres variables ont émergé des récits autobiographiques eux-mêmes, par exemple concernant l'origine des informateurs (opposition ville/campagne, centre/périphérie, etc.). Elles ont représenté un intérêt particulier dans l'analyse au cas par cas, mais n'ont pas fait l'objet de critères restrictifs lors du recrutement. En effet, compte tenu du terrain observé et du profil de nos informateurs, des critères trop rigides n'auraient fait qu'augmenter inutilement la complexité de notre recrutement.

Concernant la taille de l'échantillon, nous avons, dans un premier temps, décidé de nous baser sur le critère de saturation théorique (Glaser et Strauss, 1967 ; Thiétart, 1999), à savoir l'arrêt de la collecte lorsque les derniers jugements observés perdent leur caractère inédit, ce qui signifie que le terrain observé ne permet plus d'apporter de nouvelles prises de position, empiriquement originales. Nous estimions la taille de notre échantillon à une trentaine de personnes en fonction de la longueur des autobiographies proposées. Nous avons été contrainte de revoir cette estimation à la baisse devant les difficultés

méthodologiques rencontrées au cours de la réalisation de l'enquête et nous avons recueilli en tout 18 questionnaires. Le temps de réponse accordé aux informateurs a lui aussi été sujet à changement. Originellement estimé à trois semaines, le temps imparti a nécessité des ajustements selon les répondants. Ces difficultés seront plus amplement discutées dans la deuxième partie de ce mémoire (chapitre 5). Ainsi, les difficultés de recrutement rencontrées au cours de la collecte ont en quelque sorte imposé une fin à cette dernière. Toutefois, la densité de l'information recueillie dans ces 18 questionnaires nous a permis d'observer un certain nombre de tendances récurrentes en regard de la population étudiée et d'en proposer une analyse critique et approfondie.

À la suite de Canut (1998), nous souhaitons foncièrement nous détacher du prisme des variables sociales pour privilégier une étude de l'insécurité au sein des relations interpersonnelles des répondants. Du reste, la posture résolument qualitative de cette étude ne peut prétendre à une quelconque exhaustivité. La multiplicité des réponses comportementales et la diversité pressentie des parcours migratoires ne permettent certainement pas d'établir une représentation complète de la réalité sociolinguistique étudiée. Toutefois, l'absence d'exhaustivité n'interdit pas une certaine récurrence des phénomènes observés pouvant être rassemblés sous l'étiquette de *tendances*, des généralités qui permettent de dépasser la compréhension individuelle des comportements sociaux.

4. Profil sociodémographique de l'échantillon

Les informateurs composent un échantillon paritaire dans lequel nous retrouvons neuf locuteurs et neuf locutrices, âgés de 20 à 55 ans. L'âge moyen est de 34 ans et les locuteurs se répartissent selon trois tranches d'âge : 6 ont moins de trente ans, 8 ont entre trente et quarante ans et 4 ont plus de quarante ans. Tous sont majeurs, en âge de travailler et occupent une profession. Leurs activités professionnelles se répartissent selon deux secteurs d'activités : le secondaire (2 informateurs), lié aux activités engendrant la transformation des matières premières (principalement ingénierie et production industrielle dans le cas de notre échantillon) et le tertiaire (14 informateurs), qui regroupe les activités économiques axées sur la vente et la prestation de services (chef cuisinier, vendeur/vendeuse, enseignant, graphiste, etc.). Seul deux des informateurs sont encore

étudiants ; néanmoins, le parcours doctoral de l'un d'entre eux lui permet une activité professionnelle (en contexte universitaire). Pour trois d'entre eux, ces professions ne sont pas en lien avec leur domaine d'études. En effet, à la question « Profession ou domaines d'études », trois locutrices précisent avoir étudié dans un domaine, mais travailler actuellement dans un autre. Les deux tiers de nos répondants (treize sur dix-huit) ont un diplôme postsecondaire et ont entrepris des études supérieures (écoles privées sous contrat ou universités publiques). Ces études ont été entreprises en France, sauf pour une répondante qui est venue étudier à l'Université de Sherbrooke et a décidé de rester dans la région après l'obtention de son diplôme. Un répondant précise avoir quitté l'école à 16 ans et quatre autres ne nous donnent pas d'information quant à leur parcours scolaire.

La durée d'immigration des participants se situe généralement en dessous de 10 ans (durée moyenne de 8 ans), la plus courte est de 10 mois, la plus longue de 25 ans. Trois répondants comptabilisent plus de 20 ans d'immigration ; deux affichent une immigration comprise entre 10 et 20 ans ; six présentent une durée d'immigration située entre 5 et 10 ans ; et sept comptent une immigration inférieure à 5 ans. Un des étudiants a vécu une immigration en pointillée en raison de ses études. Il est venu six mois pour un premier stage à l'Université de Sherbrooke, puis est revenu par la suite pour continuer ses études au cycle supérieur. Rappelons ici que la totalité de l'échantillon a vécu une immigration choisie, ils sont responsables à part entière de leur décision d'immigrer.

La majorité des participants (13 informateurs) est née dans des villes françaises de petite ou moyenne importance, tandis que 5 informateurs, un peu moins du tiers de notre échantillon, sont issus de grands centres urbains : Paris (1 informatrice), Marseille (1 informateur), Bordeaux (1 informatrice), Toulouse (1 informateur), et Rennes (1 informateur). Parmi les locuteurs issus de villes de petite ou moyenne importance, 7 ont toutefois poursuivi leurs études supérieures dans un pôle urbain plus important que leur ville d'origine : Perpignan (1 informateur), Nantes (1 informatrice), Strasbourg (1 informatrice), Nice (1 informateur), Nancy (1 informatrice), Lille (1 informatrice) et Montpellier (1 informatrice). Les lieux d'origine des autres répondants sont éparpillés sur tout le territoire français. Deux répondants ont connu un lieu d'immigration autre que le Canada (États-Unis pour l'un, Guyane française pour l'autre) avant l'installation au

Québec et un répondant a connu un lieu d'immigration autre que le Québec (Colombie-Britannique) avant de s'y installer.

Concernant leur arrivée au Québec, quatre ont profité de permis d'études, douze ont obtenu des permis de travail ouverts ou fermés. Pour une des étudiantes, son permis d'études s'est transformé en résidence permanente, contre quatre répondants pour les détenteurs de permis de travail. Les deux autres sont arrivés grâce à un visa touristique et ont bénéficié par la suite d'un visa permanent grâce au regroupement familial.

D'un point de vue affectif et relationnel, neuf ont choisi la réponse « aucun des deux » à la question « Je suis en couple avec...un(e) Québécois(e), un(e) Français(e), aucun des deux ». Nous réalisons que cette question ne nous permet pas de différencier les répondants célibataires, des répondants en couple avec un individu autre que Français ou Québécois. Toutefois, la moitié des répondants ayant répondu « aucun des deux » à cette question ont ajoutés des précisions sur leur vie sociale dans la section « commentaires » ou de façon indirecte dans le contenu de leurs réponses. Nous pouvons donc établir que parmi ces neuf répondants, quatre sont bel et bien célibataires, tandis que les autres ne donnent pas de précision explicite. Toutefois, parmi eux, deux mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent sur le plan personnel (absence de relations amoureuses et amicales stables). De plus, parmi les répondantes à avoir déclaré « aucun des deux » à cette question, une est mariée à un Canadien anglophone d'origine irlandaise. Les huit autres répondants qui se sont déclarés en couple le sont avec des Français ou des Françaises. En outre, une informatrice déclare être arrivée au Québec avec un conjoint français à l'époque, s'être séparée de ce conjoint par la suite, puis être de nouveau en couple aujourd'hui avec un Français rencontré en Estrie. Notons ici qu'aucun de nos répondants n'est en couple avec un Québécois francophone. Ce constat nous paraît un point important puisqu'il y a presque autant de personnes qui se disent célibataires ou affichant des relations sociales difficiles que de personnes en couple avec d'autres Français¹¹. L'exogamie entre les deux

¹¹ Une locutrice nous confie avoir été en couple avec un Québécois rencontré à Toronto. Si les « différences » étaient vues de façon positive au début, elles se sont révélées dommageables pour la pérennité du couple : *Au début nos différences étaient plutôt drôles, mais avec le temps, les relations avec la belle-famille et nos amis respectifs sont devenus compliqués et ça a joué sur notre relation (disputes, frustration, etc.)* [Marion]

communautés linguistiques à l'étude n'existe pas dans notre échantillon (deux personnes sont toutefois en couple avec des Canadiens anglophones).

Socialement parlant, tous rapportent avoir pour collègues de travail des Québécois, sauf une répondante qui nous explique par ailleurs la raison de sa réponse « aucun des deux » à la question « Mes collègues sont... Québécois, Français, aucun des deux »¹². Huit répondants affirment avoir un cercle d'amis mixte, tandis que cinq personnes disent ne posséder que des amis québécois et enfin quatre autres, un cercle d'amis uniquement français. Un répondant affirme ne posséder ni Français ni Québécois dans son cercle d'amis, mais plutôt des amis « d'autres nationalités ». Un autre répondant trouve utile d'ajouter qu'il possède des amis « d'ailleurs » en plus de ses amis Québécois et Français, et enfin, un dernier répondant mentionne avoir des amis québécois « francophones et anglophones ».

Nous reviendrons sur ces données démographiques lors de l'analyse des résultats. Toutefois, par souci de clarté, nous avons voulu rassembler les principales variables mentionnées plus haut dans un tableau synthétique, permettant une vue d'ensemble du groupe d'informateurs (voir annexe III).

Tableau 1 : Aperçu des principales variables sociodémographiques (échantillon)

Variables		Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Âge	Moins de 30 ans	3	3
	Entre 30 et 40 ans	3	5
	Plus de 40 ans	3	1
Durée d'immigration	Moins de 5 ans	4	3
	Entre 5 et 10 ans	2	4
	Entre 10 et 20 ans	1	1
	Plus de 20 ans	2	1
Profession	Étudiant	1	1

¹² *Je suis photographe pigiste et je suis amenée à me déplacer régulièrement, c'est pourquoi je ne peux pas dire que mes collègues de travail sont plus français que québécois. [Céline]*

	Secteur secondaire	1	1
	Secteur tertiaire	7	7
Éducation	Diplôme universitaire	4	4
	Pas de diplôme	1	0
	Non mentionné	4	3
Origine	Ville de petite ou moyenne importance	6	7
	Grand centre urbain	3	2
État civil	Célibataire	4	0
	En couple avec Français	2	6
	En couple avec Québécois	0	0
Amitiés	Cercle d'amis mixte	4	4
	Cercle d'amis français	0	4
	Cercle d'amis québécois	4	1

PARTIE 2 : ANALYSE DES DONNÉES ET DISCUSSIONS

Cette deuxième partie consacrée à l'analyse qualitative des résultats est divisée en deux chapitres. Les représentations ayant une portée nécessairement sociale, au-delà de l'individuel, il nous paraît essentiel de dresser un portrait global de la situation dans un premier temps, puis de nous intéresser aux trajectoires individuelles dans un deuxième temps. Ainsi, nous nous pencherons, dans le premier chapitre, sur l'élaboration de tendances récurrentes chez les différents répondants selon les trois grands thèmes abordés (chapitre 4). Par la suite, nous répondrons à nos questions de recherche et vérifierons ainsi nos hypothèses en tenant compte de certains exemples nous permettant de nous focaliser sur des aspects plus individuels. Cette analyse nous conduira à discuter des résultats et de la méthodologie (chapitre 5). Le résumé des grandes lignes de notre recherche viendra conclure cette étude (chapitre 6).

Tout au long des chapitres d'analyse, nous donnerons régulièrement la parole aux participantes et participants, à qui nous avons donné des prénoms fictifs pour préserver leur anonymat. Dans le but de rendre le plus fidèlement possible la parole de nos informateurs, les citations sont rapportées en état. Les coquilles, les erreurs grammaticales, les oublis ou les répétitions n'ont fait l'objet d'aucune modification de notre part.

CHAPITRE 4 : ANALYSE THÉMATIQUE DU CORPUS

L'autobiographie étant une production de connaissances singulières, nous nous devons de l'analyser individuellement dans sa totalité pour nous imprégner des propos de l'auteur et de sa trajectoire particulière. Seule une analyse parallèle des différents récits peut laisser poindre une récurrence dans les représentations et dans les logiques d'action, en réponse à des phénomènes déclencheurs. Au-delà même de l'écoute apportée par l'enquête, nous pensons que l'analyse comparative permet de discerner si les représentations sont partagées ou isolées et de s'interroger sur une origine socioculturelle à d'éventuels phénomènes récurrents plutôt que des comportements individuels.

Ainsi, nous avons cherché à dégager les principales tendances observées parmi les répondants en fonction des trois grands thèmes de notre questionnaire : le parcours migratoire, l'identité linguistique et l'identité culturelle. Rappelons que nous appelons tendances des récurrences observées chez au moins le tiers de notre échantillon (6 personnes ou plus). Si ces tendances sont parfois illustrées par des exemples précis et particulièrement représentatifs, nous avons véritablement cherché à faire ressortir les inclinations non marginales et communes au groupe étudié.

Représentatif non pas de l'identité, mais bien des frontières qui se dessinent en marge de ces identités, l'accent et les représentations suscitées par ce dernier sont au cœur de la notion d'identité linguistique. Les co-constructions interactionnelles établissent des frontières et induisent l'appartenance à une communauté de pratiques : linguistiques, tout d'abord, par la perception de la *façon de dire*, mais également culturelles, par la perception de la *façon d'agir*. Cette question d'identité linguistique et culturelle est centrale dans notre problématique puisque nous nous intéressons à la satisfaction que les locuteurs à l'étude ressentent à l'égard de leurs pratiques linguistiques et culturelles et, de manière plus générale, au rôle que la langue peut jouer dans la trajectoire de leur parcours migratoire.

1. Le parcours migratoire : un bilan majoritairement positif

Dans l'ensemble des bilans migratoires, les locuteurs mettent de l'avant des arguments socioéconomiques pour justifier leur décision d'immigrer et appuyer leur satisfaction à l'égard de leur projet. Ces constats sont bien souvent renforcés par des éléments de

comparaison, souvent sociaux, avec la France. Autrement dit, malgré quelques inconvénients, la plus-value sociale et économique offerte par la société d'accueil est indéniable pour la grande majorité des locuteurs.

Mon bilan est très positif mais je n'ai que 5 ans d'immigration (2 ans de maîtrise et 3 ans d'emploi), aujourd'hui je suis contente de mon sort mais peut-être que je n'en serai pas aussi convaincue dans quelques années. [...] Je suis homosexuelle et je trouve que la population de Sherbrooke n'est pas si ouverte que le reste du Québec avec l'homosexualité. D'un autre côté, la situation (regards, jugements, etc.) est quand même nettement meilleure qu'en France alors à voir...

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je viens d'un département très sinistré en terme de travail, donc manque de perspectives professionnelles et déménager ailleurs en France ne m'intéressait pas. Je suis déçu de mon pays bien que je l'aime énormément, alors j'ai fui vers quelque chose qui me semblait plus en accord avec moi, la nature, l'absence de jugement, le respect, la recherche d'avenir...

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

[...] deux semaine après mon arrivée, j'ai trouvais une job a 40 heures semaine. Il parait que j'ai eu de la chance, je pense surtout que vu comme on galère en France, on est super bien préparés à la recherche d'emploi! [...] Niveau salaire, je m'en sors bien mieux qu'en France, et j'ai pu rembourser tous mes frais causés par mon installation super rapidement.

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Mon immigration a été relativement simple et rapide, cela s'est fait en moins de 6 mois, entre la proposition de mon chercheur et mon arrivée au Québec... Si c'était à refaire, je le referais.

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Il y a définitivement plus d'aspects positifs que négatifs. Si je devais en nommer qu'un je dirais d'abord l'égalité homme/femme. Je fais beaucoup de sport (soccer, crossfit, softball, boxe) et ici les femmes dans le sport ne sont pas regarder de haut, comme en France. C'est très agréable de ne pas avoir à prouver que l'on mérite d'être là, sur un terrain de sport, dans une salle de gym, sur un ring de boxe, autant que nos homologues masculins. Ce côté égalitaire fait cruellement défaut en France. [...] Mon expérience en CHSLD [Centre d'hébergement et de soins de longue durée] m'a confirmé que j'ai fait le bon choix. C'était difficile mais très formateur et je ne me suis jamais sentie aussi utile qu'ici. En général, les gens ne comprennent pas ici l'importance de l'activité physique jusqu'au moment où ils perdent complètement leur autonomie et là c'est déjà trop tard. Il y a beaucoup à faire ici dans ce domaine et je me sens très à ma place.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

[Au Québec] *Je n'ai jamais eu de problèmes pour trouver du travail, alors qu'à Paris, c'était le parcours du combattant pour décrocher ne serait-ce qu'un stage en communication, où tu finis par faire tout et n'importe quoi (surtout n'importe quoi, y compris le café). [...] À la base, je n'avais pas beaucoup d'attentes, je venais de Paris, mon avenir professionnel était au point mort et je vivais dans un appart pourri, je me disais donc que ça ne pouvait pas être pire.*

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

J'ai fait des études de comptabilité en France donc il a été très facile pour moi de trouver du travail avec mon expérience. Mon mari a eu plus de mal, mais il n'avait pas de diplômes donc il s'est contenté de petites jobines au début pour finalement rentré chez BRP où il a pu évoluer. Après plus de 20 ans d'immigration, je ne vois que des aspects positifs à une immigration France-Québec, surtout quand on voit ce que la France est devenue. [...] Il n'y a rien à changer dans notre parcours, nous avons trois beaux enfants aujourd'hui qui s'épanouissent dans un pays sécuritaire, où les habitants sont tolérants et solidaires. Nous sommes très heureux où nous sommes et n'envisageons pas de partir de si tôt. Je referais exactement les mêmes choix personnellement.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Ma femme a été recruté à partir de la France (dans l'agroalimentaire) et on a décidé de partir au Québec, mais moi seul je n'aurais jamais pu immigrer avec mon niveau d'études (j'ai arrêté l'école à 16 ans) J'ai fait plein de petits boulots alors je suis content quand même de me retrouver à l'usine parce qu'en France je serai peut-être à la rue.

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Certains bilans positifs sont néanmoins modérés par l'expression de quelques regrets. En effet, certains choix effectués à l'arrivée ne seraient pas reproduits si la possibilité de « refaire » cette immigration leur était donnée. Pour une locutrice, c'est le choix de la langue d'éducation de ses enfants qui est en cause.

Si c'était à refaire, je réinscrirais mes enfants dans une garderie bilingue, principalement anglophone.

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

Pour un locuteur, c'est l'immigration « à deux » qui s'avère problématique. Si le bilan professionnel est positif, les regrets exprimés sur le plan personnel viennent ternir légèrement le bilan.

J'avais peu d'attentes professionnelles (mais j'étais bien content de quitter le BTP [industrie du bâtiment en France]) mais je ne pensais pas que notre couple allait souffrir de cette immigration parce que je pense que si on était resté en France, on

serait encore ensemble aujourd'hui. D'un point de vue personnel, ça a été plus difficile. [...] Si c'était à refaire je n'aurais pas immigrer en couple. Je serais venu seul et j'aurais trouver l'amour ici. Mais trouver l'amour après 40 ans, c'est plus compliqué que ce soit ici ou ailleurs, ça aurait été différent si j'étais venu seul je pense, j'aurais été plus jeune aussi. Mais dans l'ensemble le bilan est plutôt positif parce que je n'ose pas imaginer comment je m'en serait sorti si je m'étais retrouvé seul à 40 ans en France.

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Pour d'autres, c'est l'installation dans un grand centre urbain qui pose problème (certains sont passés par Montréal avant de s'installer en Estrie). Cette considération rejoint le stéréotype de la nature et des « grands espaces » associé à l'image du Canada. Il faut également rappeler que notre échantillon ne représente majoritairement pas une population urbaine. Par ailleurs, Montréal est souvent associé au communautarisme français.

Si c'était à refaire je ne retournerais pas à Montréal en début de permis, parce que c'est un ralentisseur d'intégration, et ça à cause du communautarisme (grande ville oblige). Rester entre français n'apporte rien, même si j'ai des souvenirs extraordinaires de cette période. Y'a qu'à entendre ce que disent les québécois, « Ah les français vous restez tous sur le plateau! ». Mais j'ai participé à ça dans le sens où quand tu arrives tout seul sans rien, t'as besoin de te raccrocher à ce que tu connais et donc ceux qui sont comme toi et qui vivent les même émotions.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Il y a des opportunités de pratiquer des activités personnelles ou professionnelles hors du commun, notamment en lien avec la nature. [...] Je referais la même chose, seulement je n'habiterais pas à Montréal pendant plusieurs années comme je l'ai fait, j'habiterais directement en région.

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Nous aimons vivre en Estrie, la qualité de vie nous permet de nous ressourcer entre deux contrats, de rester au contact de la nature, ce que nous ne pourrions pas faire en ville.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Je trouve aussi les gens clairement plus sympathique ici qu'à Montréal mais le fait que ça soit une grande ville ne doit pas aider [...] Je ne regrette vraiment pas ma décision, et si c'était à refaire, je ne repasserais pas par Montréal, je viendrais directement ici [à Sherbrooke]. Quand je vivais à Montréal, j'ai remarqué que beaucoup de français restaient entre français et je ne suis pas fan de cette attitude. Venir à Sherbrooke, c'est le meilleur choix que j'ai pu faire. Je me consacre beaucoup au travail, parce que c'est une ville vraiment petite. Le centre-ville est

minuscule, ça ressemble plus à une ville comme Limoges, donc c'est clairement très facile de se concentrer sur le travail.

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Cette aversion envers les métropoles est d'autant plus significative qu'une seule locutrice fait état de l'opinion contraire, à savoir la perception négative de Sherbrooke. Contrairement à Thomas, qui perçoit la taille de la ville comme un atout pour se concentrer sur sa carrière professionnelle, Léa, foncièrement citadine, ne semble pas conquise par la nature et la « taille humaine » de la ville. Les arguments exposés le sont en comparaison avec sa ville d'origine en France, mais également avec d'autres villes du Québec.

[Parlant de Sherbrooke] Une fois que tu as fait les 5@7 et les trois bars du centre-ville, tu as fais le tour! L'été, c'est un peu mieux, l'offre culturelle est plus intéressante et on peut faire des barbecues et tout mais sinon, on tourne vite en rond. Il faut pouvoir sortir vers Montréal ou Québec pour trouver des trucs intéressants à faire. Même pour aller à New York, tu es obligé de passer par Montréal, donc c'est vraiment une sorte de cul de sac. J'essaye de ne pas comparer avec Montpellier (centre-ville piéton le plus grand d'Europe, transports en commun qui t'emmène à la plage en deux deux, 360 jours de soleil par an, etc.) mais c'est dur.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Pour plusieurs, l'éloignement familial pose également quelques problèmes, malgré les moyens technologiques pour pallier la distance.

Pour les amis, je dois dire que ça a été plus compliqué, l'éloignement m'a fait perdre de vue certains amis proches [...]. Les moyens que l'on a aujourd'hui (Facebook, FaceTime, etc.) permettent quand même de garder un contact quotidien avec les proches.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Le plus difficile pour moi est pour moi est d'être loin de la France. Ce « manque » ne se faisait pas sentir avant l'arrivée de ma fille, mais depuis sa naissance, j'avoue que j'aimerais bien pouvoir appeler ma mère pour qu'elle vienne la garder ou même juste appeler mes amies d'enfance pour « faire une soirée entre copines ». Je ne revivrais pas en France, mais la distance me rend parfois nostalgique.

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

[...] Bien sûr j'ai rencontré du monde, des amis avec qui je passe du bon temps. Mais il reste difficile d'être loin des amis de longue date et de la famille.

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Sur le plan personnel, je dirais que les relations longues distances ne sont pas tous les jours faciles et que c'est dire de vivre loin de ceux qu'on aime.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

On avait pas d'enfants, elle a eu cette opportunité dans la boîte où elle travaillait et moi je pouvais la suivre parce que je travaillais dans le bâtiment et que je pensais pouvoir faire de même ici. Alors on a pas vraiment hésiter, peut-être un peu au niveau de la famille, l'éloignement tout ça, mais au début, on se disait qu'il viendraient nous voir et en fait, ma famille est peut-être venue une ou deux fois me voir en 25 ans.

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Enfin, le climat, mentionné à plusieurs reprises, s'ajoute aux désavantages d'une immigration québécoise, surtout pour les locuteurs affichant plus de 4 ans d'immigration. En revanche, pour les immigrants récemment arrivés (10 mois d'immigration), le froid constitue une « appréhension » en pré-migration, mais cette peur semble « domptée » en post-migration.

[À propos des inconvénients de l'immigration] Je pense notamment à la rigueur de l'hiver [...]

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Une fois que j'ai pris la décision de rester et de commencer les procédures d'immigration, les « grandes vacances » se sont un peu terminées et je me suis retrouvée confronté à une réalité que je n'avais peut-être pas voulu voir lors de ma première année à Montréal (logement, froid, etc.)

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Comme point négatif, je dirais le climat qui agit beaucoup sur le moral des gens (je le vois sur mes patients) et sur le mien aussi (j'écris ces lignes en pleine tempête de neige). C'est moins facile de se motiver à sortir dans ces conditions (en plus d'être super dangereux!)

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

La seule appréhension que j'avais était par rapport au froid, mais en fait ça se passe plutôt bien, c'est sûr que je suis venu équipée! Je n'avais jamais vu autant de neige avant donc ça rend le froid plus agréable au final.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Aussi, la nourriture, symbole par excellence de la culture « à la française », est mentionnée par plusieurs locuteurs, de façon vindicative ou tempérée, comme un aspect véritablement négatif de l'immigration.

La bouffe est aussi un point négatif ici. J'ai bien du mal à trouver des produits qui « goûtent bon », surtout pour ma fille. Les fruits et légumes des épiceries sont souvent chers et pas de bonne qualité. J'ai grandi à la campagne et j'ai eu la chance de manger d'excellents produits du terroir qui m'ont peut-être rendu « difficile » au niveau de l'alimentation, mais en fouillant un peu on arrive à trouver des petits producteurs locaux qui font des choses pas mal.

[Aurélie, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

J'adore cuisiner, je fais mon pain, je mange beaucoup de légumes et je ne jette jamais de la bouffe, ce qui a le don de m'exaspérer ici.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

En parallèle, la rétrospection imposée par l'exercice du bilan migratoire témoigne d'un sentiment d'acceptation, de résignation face à un parcours professionnel qui n'aurait pas tenu toutes ses promesses. Rappelons que la grande majorité de nos répondants (treize sur dix-huit) ont un diplôme postsecondaire et ont entrepris des études supérieures (écoles privées sous contrat ou universités publiques). Parmi eux, trois répondantes n'exercent pas une profession en lien avec leur domaine d'études.

Aujourd'hui, j'ai pris conscience qu'il faut offrir quelque chose de soi-même au Québec pour y être accepté et y vivre bien. Je pense qu'une immigration réussie repose sur un projet professionnel solide, et c'est ce que je n'avais pas quand j'ai débarqué ici. Peut-être que si c'était à refaire, je me renseignerais mieux sur les équivalences de diplômes et les opportunités d'emplois dans le monde de l'éducation (Cégep). Je suis contente de ma vie ici même si je ne suis que « vendeuse ».

[Aurélie, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

Je suis plutôt contente de mon expérience. Même si, à mon arrivée j'ai accepté le premier job qu'on m'a donné et j'ai vendu le journal de Montréal dans un centre d'appels pendant 2 mois, c'était une expérience. C'est sûr que j'aimerais trouver un travail en lien avec mon domaine, avec des horaires du lundi au vendredi, en journée, mais je me contente de ce que j'ai (et mes collègues sont vraiment gentils)!

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Notons les différences dans les parcours migratoires de nos couples mixtes (Français/Canadiens). Pour ces derniers, en plus d'un bilan foncièrement positif, le choix d'immigration n'est pas motivé par des raisons financières, mais par des facteurs sociaux.

Je n'ai pas immigrer ici pour des raisons professionnelles, mais plutôt pour suivre mon envie de nature et de liberté. Le Canada est un grand pays, la diversité qu'il offre en terme de paysages, de cultures, de climat est très appréciable lorsqu'on

aime prendre le temps d'observer. [...] Je recommencerais sans hésiter puisque ce n'est que du bonheur jusqu'à présent!

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

On a dû passer trois/quatre étés chez lui dans les Laurentides. À 20 ans, j'ai demandé à mon oncle si il pouvait m'héberger plus longtemps que deux mois. Il nous parlait tout le temps des magnifiques couleurs de l'automne et des hivers rigoureux, mais il y a avait l'école, donc on pouvait pas venir durant ces périodes. [...] Je referais exactement la même chose, mes filles sont épanouies, nous avons une famille unie, je suis comblé professionnellement et personnellement. Ça aurait peut-être été le cas aussi si je n'étais pas venu au Québec, mais je pense que le fait que cette province m'ait toujours séduit a largement contribué à ce bilan toujours très positif même 25 ans plus tard.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

1.1. Aspects négatifs de l'immigration

À l'opposé de ce qui précède, trois locuteurs dressent des portraits relativement négatifs de leur parcours migratoire. Pour un premier locuteur, le bilan s'avère fort mitigé, à défaut d'être totalement négatif. Comme pour les autres locuteurs, l'aspect économique de l'immigration est perçu comme positif. En revanche, la perception négative repose sur des raisons essentiellement sociales. L'éloignement familial, l'isolement social et l'absence de rituels sociaux constituent les points sensibles de son immigration, qu'il ne retenterait pas s'il en avait la possibilité.

Les québécois sont assez ouverts et ne rechignent pas à partager ou discuter (ils sont même bons blagueurs), mais il est ensuite difficile (d'après mon expérience) de réellement se faire de vrais amis (mais pour ça il faut aussi probablement du temps). Un point négatif reste pour moi la nourriture. Je ne mentionnerai qu'un point là-dessus : en bon cliché du français, j'apprécie de prendre le temps de m'asseoir et de partager un repas. Or, différence culturelle oblige, ce n'est pas forcément dans les habitudes ici. [...] À refaire, je ne pense pas que je retenterai l'expérience [...]

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Notons ici la perception « culturelle » des pratiques entourant les repas. L'absence de ces pratiques représente un manque chez ce locuteur, que nous pourrions associer à un inconfort culturel. Cependant, le temps alloué aux repas nous paraît intrinsèquement lié aux aspects quantitatif et qualitatif de son réseau social. Il semble effectivement difficile d'envisager un repas long si peu de personnes le partagent. Or, de son propre aveu, notre

locuteur possède un réseau social très restreint, ce qui expliquerait l'absence de routines sociales et réfuterait un manque fondamentalement culturel.

Qui plus est, il s'agit d'une « deuxième expérience migratoire » pour ce locuteur, voire d'une troisième, ayant refusé la deuxième qui lui avait été offerte à la fin de son stage. Sa première expérience au Québec ne lui a pas laissé un souvenir impérissable et sa situation actuelle montre une priorité accrue accordée à son avenir professionnel. Le sentiment négatif ressenti par ce locuteur semble davantage reposer sur cette préséance professionnelle, au détriment de sa vie personnelle, que sur un trouble linguistique, identitaire ou culturel.

J'étais venu en 2016 pour un stage de 6 mois à l'UdeS (en co-direction avec l'UQAC). Ce stage s'était fait principalement avec la volonté de découvrir le Québec. C'était alors mon stage de fin d'étude. En discutant avec les professeurs qui m'ont encadré, ils m'ont proposé de poursuivre en doctorat. J'ai refusé car je voulais rentrer en France. Cette 1ère expérience m'avait bien plu, mais ça restait un peu en dessous de mes attentes.

[...] Ma décision de revenir a clairement été définie sur une base opportuniste : un sujet qui plaît avec un encadrant qui me plaît.

[...] Oui, j'étais également content de revenir au Québec, mais pas plus que ça non plus. Et je le sens au jour le jour : je suis ici pour le travail et pour le moment le travail me plaît suffisamment pour que ça me contente. À refaire, je ne pense pas que je retenterai l'expérience ; je me rends compte que le travail c'est bien, mais les loisirs et les amis c'est mieux. Finalement, heureusement que mes études actuelles se passent bien et me plaisent toujours, cela me fait clairement passer un bon séjour ici [...]

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

En parallèle, l'étude de son profil sociodémographique montre qu'il est le seul locuteur à déclarer ne pas avoir d'amis français ou québécois. Nous pensons que ce facteur participe à l'isolement social dont il semble souffrir et le prédispose à ressentir un manque social plutôt que culturel.

Les aspects négatifs de l'immigration sont particulièrement présents dans le discours d'une locutrice en particulier. Cette dernière dresse un portrait assez noir de sa situation migratoire puisqu'elle verbalise formellement un désir de retour, qu'elle ne peut combler en raison d'engagements personnels.

Si c'était à refaire, je ne reviendrais pas au Québec... En fait, par moment, je pense même à rentrer, mais mon conjoint n'est pas du tout dans le même état d'esprit que

moi... alors pour l'instant, on reste...

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Pour elle aussi, les motivations pré-migratoires sont essentiellement économiques.

Le principal aspect positif d'une immigration au Québec concerne les possibilités professionnelles.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Elle tempore néanmoins cet avantage économique par un argument foncièrement pragmatique : la nécessité de posséder des ressources financières importantes pour mener à terme le projet migratoire.

Par contre pour revenir à la question, je suis bien contente d'avoir les ressources financières suffisantes pour survivre à la longueur des procédures d'immigration. Aujourd'hui, après 5 ans, je ne suis toujours pas résidente permanente, j'enchaîne les permis de travail, ce qui me coûte pas mal d'argent, mais au moins, je peux rester légalement sur le territoire. Puisque je suis arrivée en PVT, je savais qu'il me fallait de l'argent et j'avais économisé un peu avant de partir, mais je ne me doutais pas que j'allais devoir payer autant d'argent au final.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

En outre, des aspects sociaux et sociétaux viennent s'ajouter à ce bilan négatif, dans lequel nous croyons déceler un certain ressentiment envers les Québécois. Rappelons ici que cette locutrice est la seule de notre échantillon à avoir mentionné une ancienne relation avec un Québécois rencontré à Toronto.

Par contre, même si je trouve les Québécois très gentils, je trouve qu'ils manquent de cruellement de culture en ce concerne le Canada et le reste du monde et ça crée une barrière qui peut être parfois difficile à franchir pour établir des liens amicaux ou amoureux.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Outre le manque supposé de culture¹³, la locutrice fait état de problèmes sociaux internes à la société québécoise.

¹³ Cet argument est également mobilisé par la locutrice dans le thème de l'identité culturelle : [...] *il me semble que la culture française est plus riche et plus « intellectuelle » que la culture québécoise* [Marion].

Les Québécois n'aiment ni les anglophones, ni les hispanophones, ni les arabophones, et quand par bonheur on parle la même langue qu'eux, ils nous font des réflexions sur notre accent, nos expressions, notre manière de parler anglais, etc... Je les respecte, mais en tant qu'étrangère, j'ai nettement préféré vivre à Toronto par rapport à mon expérience à Sherbrooke. À mon avis, le Québec n'a pas besoin d'immigrants, ils cherchent seulement à remplir les emplois qui n'intéressent personne parce qu'ils sont mal payés.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Si ce premier constat est fait en regard d'une autre province du Canada, l'Ontario, le suivant fait intervenir ses compatriotes et concerne directement l'immigration française au Canada.

Je suis d'ailleurs toujours étonnée que le nombre de Français voulant venir ici ne diminue pas d'année en année. Avec le nombre de personnes que je connais qui sont rentrées en France désenchantées, je pensais que le mot allait circuler sur la réalité du Québec, mais a priori, toujours pas.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Compte tenu de son histoire personnelle, nous restons consciente que ce cas de figure est marginal dans notre échantillon et que les commentaires de cette locutrice ont pu être orientés par une rancune tenace liée à sa relation passée. Elle utilise, par ailleurs, un ton qui nous a paru passablement vindicatif tout le long de son formulaire. La mobilisation d'un argumentaire faisant appel aux valeurs sociétales négatives (racisme, culture lacunaire, discrimination linguistique) et à des faits réels ou imaginés (le nombre de Français qui rentrent déçus, la « réalité » québécoise) nous semble être une manière de légitimer, à nos yeux, ses observations. Toutefois, la réflexion de cette locutrice sur la langue est particulièrement intéressante car elle démontre son malaise d'être constamment jugée sur ces performances linguistiques en français ou en anglais au Québec, ce qui ne semblait pas être le cas à Toronto.

Pour finir, il est intéressant de noter que les locuteurs présentant les immigrations les plus longues (21, 23 et 25 ans) se disent satisfaits de leur parcours migratoire, alors qu'une autre locutrice, qui comptabilise seulement 10 mois d'immigration (la durée la plus courte de notre échantillon) fait état d'un sentiment d'insatisfaction et d'un fort désir de quitter Sherbrooke.

Je ne reviendrai pas à Sherbrooke et en même temps L'UdeS est vraiment super pour mon domaine. Mais Sherbrooke est une ville mortelle! C'est dommage parce que l'environnement aux alentours est très beau, mais alors il n'y a vraiment rien à faire.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Les autres locuteurs au bilan migratoire jugé insatisfaisant présentent une durée d'immigration totale de 2 ans (parcours migratoire en pointillé lié aux études) et 5 ans. Ils possèdent le point commun d'être les seuls de l'échantillon à relater des difficultés financières. Pour l'une, elles sont liées à la procédure d'immigration, pour l'autre au statut d'étudiant-chercheur. Cet argument économique n'est jamais mobilisé par les autres locuteurs, même ceux possédant une famille et des emplois déqualifiés. Il se peut que ce facteur économique, tellement mis de l'avant en pré-migratoire, possède une grande part de responsabilité dans ces bilans négatifs.

1.2. Représentations linguistiques pré-migratoires et post-migratoires

Au-delà des difficultés de compréhension et du temps d'adaptation ressentie au début de leur immigration, certains répondants mettent de l'avant l'argument de la langue commune comme avantage principal d'une immigration France-Québec. Mentionnons ici que les représentations langagières post-migratoires feront l'objet d'une analyse approfondie lorsque sera abordé le thème de l'identité linguistique.

Le Québec nous a attiré puisque je n'ai pas un bon niveau d'anglais et qu'il y a du travail.

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Le principal aspect positif reste la langue qui est l'atout majeur de notre immigration au Québec.

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

Selon moi, l'immigration au Québec est relativement facile pour un(e) français(e) lorsqu'il s'agit d'une immigration pour le travail ou les études. La communication en amont est facile notamment grâce à la langue française partagée.

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

La barrière de la langue n'existe pas et ça c'est vraiment un plus.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Bien sûr, il y a l'aspect linguistique qui nous a attiré aussi puisque ni mon mari ni moi ne parlions une autre langue que le français. [...] À partir de ce moment-là, notre décision était prise et nous avons privilégié le Québec en raison du français.
[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

C'est sûr que la langue est un atout qui rend la vie facile au Québec. Je n'aurais jamais pu apprendre une langue étrangère, surtout à 30 ans donc de ce côté, ça m'a vraiment plu.

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Un locuteur a tenté une expérience canadienne avant son expérience sherbrookoise. L'aspect linguistique, qui ne semblait pas perçu comme une contrainte en pré-migration par ce locuteur non-bilingue, a toutefois fortement influencé la trajectoire de son parcours. Le Québec et le partage d'une même langue a vraisemblablement servi des intérêts économiques chez ce répondant.

J'ai fait une demande de PVT, je l'ai obtenu, je suis venu au Canada, à Vancouver, mais j'ai pas trouvé de boulot (je [suis] pas super fort en anglais), alors j'ai voyagé pour voir du pays, et je suis arrivé au Québec. [...] J'irais pas dans l'ouest parce que c'est cher et que le marché du travail est un casse-tête quand tu parles pas bien l'anglais. Je viendrais direct au Québec.

[Alexandre, 22 ans, homme, 1 an et 10 mois d'immigration]

Chez les locuteurs bilingues (2 informateurs sur 18), nous remarquons une différence intéressante vis-à-vis des motivations linguistiques. En effet, ce n'est pas tant la langue française qui les a attirés que la perspective de pouvoir vivre dans les deux langues. Céline habite à North Hatley, tandis que David vit à Lennoxville, deux endroits majoritairement anglophones dans la région. Pour Céline, le choix d'immigrer au Canada n'est pas fondé sur des considérations purement linguistiques, c'est même un aspect secondaire.

C'est un des pays hors Europe où mon conjoint et moi pouvons vivre sans trop de problème, étant donné notre double citoyenneté (irlando-canadien pour lui, franco-canadienne pour moi). Nous partageons le même intérêt pour le Canada quand nous nous sommes rencontrés et nous avons suivi notre envie de venir nous installer ici. [...] Je n'avais jamais réfléchi au fait que l'on puisse immigrer pour des raisons linguistiques... [...] il [son mari] maîtrise moins bien le français et parfois on lui fait sentir qu'il pourrait se forcer un peu plus, mais il prend le parti d'en rire et il a bien raison.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Je pense qu'elle [sa façon de parler] révèle surtout le temps passé au Québec et mon couple bilingue (même si ma femme ne parle pas vraiment français).

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

Dans la mesure où les locuteurs possédant une autre langue que le français n'immigrent pas, de leur aveu, pour des raisons professionnelles, nous sommes en droit de nous demander ici si le fait de parler anglais, leur garantissant une aisance économique à la fois en France et au Québec, rendrait leur immigration assurément plus positive car libérée de toute contrainte économique. Malheureusement, le petit nombre de locuteurs se disant bilingues nous empêche d'approfondir cette piste de réflexion de façon pertinente.

1.3. Synthèse

Parmi les tendances concernant le parcours migratoire, il faut surtout retenir l'unanimité, chez les locuteurs unilingues, quant aux motivations à l'origine de la décision d'immigrer. En effet, chez tous les répondants, les perspectives professionnelles sont le principal aspect positif de l'immigration, bien que certains reprochent l'absence d'équivalence, ou la non-reconnaissance, de certains diplômes. Toutefois, cette volonté d'immigration « nord-nord » montre bien les attentes d'une mobilité entre deux pays industrialisés et de niveaux de vie similaires. C'est bien l'espoir de perspectives professionnelles meilleures que celles offertes dans leur pays d'origine qui motive leur immigration. Par ailleurs, plus de la moitié des répondants partage l'opinion selon laquelle la langue française est également perçue comme un aspect positif de l'immigration. Elle produit un effet de « minimisateur de risques », synonyme d'une intégration facilitée. Il est intéressant de noter que malgré l'apparente évidence de cette perception, certains locuteurs n'y font pas pour autant référence (5 informateurs sur 18). Enfin, le dernier point positif ayant été mentionné plusieurs fois concerne la nature et les grands espaces. Pour plus du tiers des répondants, l'accès à un environnement naturel et non urbain constitue un avantage matériel indéniable, une amélioration substantielle de leur quotidien.

Dans l'ensemble, trois personnes évaluent leur projet migratoire négativement, au point de ne pas souhaiter retenter l'expérience. Pour le reste du groupe, les bilans migratoires sont généralement positifs, bien que certaines évaluations soient plus mitigées

en regard surtout de l'éloignement familial. Cet aspect est le point négatif le plus souvent mentionné.

En somme, nous retrouvons les lieux communs qui ponctuent les divers discours sur l'immigration canadienne, qui représente le plus souvent un investissement stratégique axé en premier lieu sur la réussite de projets professionnels, puis sur le bien-être social. Ces constats sont similaires aux motivations pré-migratoires des répondants, à savoir le désir de se réaliser socialement et économiquement en Amérique du Nord (insertion professionnelle, intégration et acceptation sociales).

2. L'identité linguistique : entre difficultés et aveu de non-maîtrise du français québécois

Selon notre définition, l'identité linguistique correspond à la *façon de dire* telle que perçue par les locuteurs, autrement dit, le regard porté sur leurs propres pratiques et les représentations que leur *façon de dire* induisent. Il s'agit en somme de nous interroger sur la façon dont les répondants perçoivent leur pratique de la langue en tant qu'immigrant français, c'est-à-dire natifs de la variété hexagonale. Qui plus est, les phénomènes de déconstruction et de reconstruction identitaire inhérente au parcours migratoire ont lieu, pour l'identité linguistique, en regard du jugement porté sur l'autre variété de français en présence, à savoir le français québécois, avec ses pratiques qui lui sont propres, et le prestige qui peut lui être associé. Il ne s'agit pas de confondre les deux évaluations (l'auto-évaluation de ses propres pratiques et l'évaluation des pratiques de l'Autre), mais de mettre en lumière leur aspect intrinsèquement complémentaire dans la construction de l'identité linguistique d'un locuteur au sein d'une autre communauté linguistique que sa communauté d'origine, inhérente à tout processus migratoire. L'identité linguistique du locuteur français ne peut être dissociée de la notion de prestige latent accordé, ou non, à la variété québécoise puisque celui-ci témoigne de l'adhésion symbolique à la société d'accueil. Cette notion de prestige latent nous paraît essentielle pour expliquer la volonté chez certains locuteurs de s'affranchir de leurs normes d'origine et de souhaiter afficher leur solidarité envers la société d'accueil.

2.1. Prise de conscience

Nous avons vu précédemment que la motivation migratoire est surtout liée à la fois aux opportunités professionnelles offertes et au sentiment d'espace et de liberté, un rêve d'autant plus accessible qu'il semble facilité par le partage d'une même langue. Le projet migratoire étant basé sur un équilibre entre les risques et les bénéfices de l'altérité, le Québec francophone représente une immigration « linguistiquement facile » pour les locuteurs de notre échantillon. Cette illusion linguistique, très présente dans les représentations pré-migratoires, fait place à une véritable surprise lorsque cette dernière est mise à mal par les premières interactions.

Au niveau linguistique, ça a été un choc au départ, je ne comprenais même pas mes profs et les autres élèves.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Ils y a évidemment les expressions aussi, très déroutantes au début.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Mes premières impressions sur le français du Québec : le langage courant m'a choqué au préalable.

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

L'accent me paraissait très différent de ce que je connaissais et j'ai eu de la misère à comprendre ce que l'on me disait au début.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Au début, le français du Québec m'a choqué, j'avais l'impression que le français n'était pas leur langue maternelle.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

[À propos de la langue] C'était comme arriver dans un pays étranger. Je n'aurais jamais pensé qu'il y avait autant de différence entre les deux pays (Québec/France).

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Cette prise de conscience de la différence, partagée par la majorité des informateurs, a d'ailleurs lieu malgré une prétendue connaissance pré-migratoire du français québécois et de son accent. La surprise est d'ailleurs d'autant plus grande pour ceux qui disent avoir déjà été en contact avec la variété québécoise (accent, expressions, etc.) :

J'avais déjà entendu l'accent québécois, mais je ne pensais pas que la différence était si importante. J'ai mis quelque mois à m'adapter à l'accent et aux mots québécois.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Avant de venir au Québec, je ne pensais pas que la différence entre notre français et le québécois était si importante. Je connaissais l'accent, mais je ne me doutais pas qu'ils utilisaient autant l'anglais.

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

J'avais bien une petite idée de l'accent québécois avant d'arriver, mais c'était pas du tout ce à quoi je pensais.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

Quand j'ai discuté avec mon directeur par Skype, je n'avais pas de problème à le comprendre alors quand je suis arrivée j'ai été vraiment hallucinée par certaines personnes dont j'avais aucune idée de ce qu'ils racontaient!

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

J'avais déjà rencontré des Québécois au cours de mes contrats photos (photographes, journalistes, médecins, etc.), donc j'étais assez familière avec l'accent que je trouve d'ailleurs très plaisant. Mais je n'étais pas du tout préparée à la façon de parler de certaines personnes, disons moins exposée à un brassage international. [...] effectivement, c'est un endroit où l'on parle français, mais bon il est quand même passablement différent de celui qu'on parle en France par exemple.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Certains répondants ne font pas directement état de ce « choc linguistique », mais le font de façon détournée. En effet, une première locutrice relève le nombre de mots anglais dans le lexique de ses collègues de travail.

[...] c'est tellement utilisé dans mon travail que ça me choque plus d'essayer de traduire que d'utiliser les mots de mes collègues (over, backstore, shows, close,...).

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Un autre locuteur fait intervenir la variation diachronique dans son énoncé, associant en partie ses difficultés de compréhension à l'âge de ses interlocuteurs.

À l'époque, quand je venais en vacances avec ma sœur, je me rappelle que l'on se moquaient gentiment de mon oncle et ma tante, des expressions qu'ils utilisaient, ça nous faisait vraiment rire. Je ne pense pas que c'était très méchant, mais pour nous, ils avaient tous les deux l'accent québécois alors que c'était des immigrants français. Leurs amis québécois nous appelaient les « petits français » et je me

rappelle que je ne comprenais pas certains d'entre eux, je pense qu'il y avait l'écart de génération aussi, mais très certainement l'accent.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

D'autres décèlent une certaine similarité avec une langue régionale hexagonale, ce qui n'altère pas nécessairement la perception de l'altérité.

Le français du Québec ressemble étrangement au patois du Poitou Charente aussi bien dans le vocabulaire que dans les intonations. Certaines expressions restent néanmoins incompréhensibles aussi bien au début qu'aujourd'hui. L'accent me semble plus compréhensible maintenant.

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

Quand je suis arrivée, j'avais par moment l'impression de me retrouver au Carnaval de Dunkerque où tout le monde chante en dunkerquois (un mix entre le français, le flamand et certains mots du ch'ti qui se parle à Lille je trouve). Ça m'a tout de suite plu, je me suis sentie comme à la maison. J'avais bien une petite idée de l'accent québécois avant d'arriver, mais c'était pas du tout ce à quoi je pensais.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

Mes premières impressions ont été très bonnes, la langue Québécoise me rappelait parfois les « Têtes à claques » et me faisait un peu sourire, mais plus généralement cela me rappelait un accent plus rural du Français, notamment avec le roulement des « r » et la prononciation du « a » en « o », un peu comme dans le Pas de Calais.

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Un autre locuteur mentionne à la fois la présence de l'anglais et la similarité avec son parcours (variété régionale et niveau d'étude).

[L'accent québécois] me rappelle un peu les vieux auvergnats qui parlaient patois. Au début, je ne comprenais pas tout, surtout les mots en anglais, mais avec le temps on apprend les expressions et ça passe. Je n'ai pas fait de longues études alors je n'ai jamais trouvé que les Québécois parlaient mal (comme disait mon ex) probablement parce que moi aussi je parle mal. Moi je crois qu'ils parlent comme ils parlent et puis quand tu regardes les nouvelles tu vois bien qu'il y a des gens qui parlent très bien, alors faut pas tout confondre non plus.

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Notons ici que ce locuteur reproduit consciemment les discours de dévalorisation entendus, mais ne semble pas pour autant en souffrir. Au contraire, le locuteur les réinvestit pour afficher sa solidarité envers les Québécois et leur « parler », appuyée par une réflexion empirique légitime.

En outre, la prise de conscience de la différence linguistique donne lieu par extension à des difficultés de compréhension, lesquelles peuvent demeurer plusieurs mois après l'arrivée au Québec.

Puis, une fois au Québec, j'ai eu beaucoup de difficultés au début à comprendre les gens, même ceux que je côtoyais à l'université.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

C'est la première chose qui me vient à raconter mais honnêtement c'est très régulier que je dise quelque chose et que mes collègues ne comprennent pas ou inversement.

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Au début, j'étais un peu perdu, je ne comprenais pas tout et je devais faire répéter les gens et moi-même souvent répéter ce que je disais.

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Mais c'est vrai qu'au début je ne comprenais rien à ce que l'on me disait, surtout dans le coin où on habite (North Hatley).

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Mais des histoires du genre [situations d'incompréhension], ça m'arrive encore après presque un an ici, mais bon maintenant j'en rigole.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Quasiment toutes les expressions que j'entendais au début, je ne les comprenais pas, soit parce que c'était de l'anglais, soit parce que c'était du québécois pur laine.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Enfin, la dichotomie ville/campagne se retrouve dans le thème de l'identité linguistique. Plusieurs locuteurs comparent en effet les différences linguistiques entre Montréal et Sherbrooke.

À notre arrivée, nous habitons Montréal [...] je n'avais trop pas de difficulté à comprendre ce qu'on me disait. Quand j'ai déménagé à Sherbrooke par contre, j'ai cru que j'avais changé de pays... [...] J'imagine que c'est la même chose si on oppose Paris et un petit village aux fins fonds de la campagne française, mais j'ai l'impression que cette différence est encore plus marquée ici.

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

[...] mes amis québécois sont surtout montréalais et ne parlent pas vraiment québécois. Comme eux, je pense que je parle plus un français international [...]
[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Après, l'avantage de Montréal, c'est que les gens viennent de tous les coins du monde, donc chacun a un accent au final et tout le monde s'adapte plus ou moins à l'accent des autres. Je veux dire qu'à Montréal le français parlé n'est pas du québécois pur laine de campagne, comme il peut l'être à Sherbrooke. C'est quand même une grande ville et si tu veux trouver un emploi, tu ne peux pas non plus parler « trop québécois » sinon personne ne te comprends ni t'embauche.
[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Les deux derniers commentaires affichent clairement la diversité linguistique de Montréal comme facteur atténuant les difficultés de compréhension éprouvées vis-à-vis de la variété québécoise parlée à Sherbrooke. Si le discours traditionaliste de certains, utilisant le terroir et les variétés régionales, met en valeur le prestige latent de la variété québécoise, le parler à la fois *pur laine* et *de campagne* de Sherbrooke est nettement perçu, pour la dernière locutrice, comme un frein socioéconomique.

2.2. Stratégies compensatoires

Si ces difficultés sont souvent mises de l'avant par les répondants, elles ne sont que rarement associées à une perception d'échec communicationnel total, qui laisserait les locuteurs face à un bris communicationnel « irrémédiable ». Les répondants disent généralement pallier ces difficultés par différentes stratégies compensatoires. Ces stratégies dépendent du degré d'investissement du locuteur (entre « contact » et « synthèse interculturelle » selon la typologie de Philippe Blanchet) vis-à-vis de la variété québécoise.

C'est sûr que je me reprends quand je parle d'un truc que personne comprends (genre « escagasser » pour « magané », « cassé », « ragougnasse » pour « ragoût », « coup d'escoub » pour « coup de balai »), mais je trouve un synonyme et généralement ça suffit. [...] je dois souvent répétés ce que je dis [...]

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je parle vite et certaines expressions sont liées à ma région. Je viens de Bretagne. Ici, je parle moins vite pour me faire comprendre [...] Énormément de reformulation au niveau des chiffres [lorsqu'elle rend la monnaie] [...]

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

[...] j'utilisais parfois l'anglais pour être certaine de comprendre ce que l'on me disait.

[*Céline*, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Je n'utilise pas de mots anglais, sauf quand je sais ce qu'ils veulent dire (tire, cart, forclif, belt, foreman, etc.), c'est surtout des mots de la job.

[*Thierry*, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Bon, c'est sûr que maintenant, ça va beaucoup mieux au niveau des expressions, on m'en apprend tous les jours et je demande moi-même à mes collègues ce que veut dire tel ou tel truc.

[*Léa*, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

J'ai été immergé très rapidement dans la langues Québécoise, notamment par la nature de mon travail dans le cadre duquel j'allais rencontrer des parents à la maternité du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke pour échanger avec eux sur la vaccination dans le cadre d'un projet de recherche. Généralement, je saisissais bien le sens de leurs réponses à mes questions, il arrivait que je ne comprenne pas le sens de certains mots mais je m'efforçais de ne pas trop y prêter attention afin de simplement mettre mon attention sur le sens global des phrases, qui restait tout à fait accessible pour un francophone selon moi.

[*Sébastien*, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Il ressort des témoignages ci-dessus différentes stratégies, toutes liées à l'idée d'une volonté d'adaptation. L'élimination des particularismes régionaux de France, l'adoption des spécificités québécoises, ainsi que les procédés plus ponctuels que sont le recours à la synonymie, l'ajustement du débit, la répétition ou la reformulation, sont des stratégies qui requièrent de la part du locuteur français une participation accrue dans l'échange, mais témoignent également d'une rencontre interculturelle, la volonté de s'aventurer sur le terrain de la variété de l'Autre.

À l'inverse, l'utilisation de l'anglais, comme c'est le cas pour Céline, s'apparente davantage à une stratégie d'inadaptation, voire de rupture puisque cette locutrice choisit d'utiliser une autre langue que celle partagée. Nous pensons être ici en présence de ce que Blanchet (2012) expose comme l'une des issues du « syncrétisme interculturel » : la non-maîtrise n'étant pas productive, elle mène au refus de mobiliser la langue commune en interaction.

En regard à la perception d'une certaine adaptation linguistique, il nous faut dissocier deux types de locuteurs. Les premiers (6 informateurs sur 18) disent avoir conservé certaines de leurs pratiques linguistiques originales (accent, prosodie, syntaxe, etc.), mais

avoir adapté leur lexique, à des degrés variés ; un investissement que nous considérons comme « relatif » et qui n'est pas sans rappeler l'idée de « rencontre interculturelle » de Blanchet (2012) dans la mesure où on observe la perception d'une certaine intégration de l'altérité dans le répertoire des locuteurs.

J'emploie des expressions québécoises quotidiennement (« c'est plate », « une job », « je reste à... »). [...] J'ai encore un accent marseillais et utilise des expressions marseillaises.

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

J'ai pas changé — juste adapter mon vocabulaire pour mieux se faire comprendre.

[Laurent, 51 ans, homme, 19 ans d'immigration]

Je parle et parlerai toujours comme une Dunkerquoise et c'est comme ça que les gens le perçoivent. Je ne pense pas parler comme une québécoise un jour parce que je n'ai pas grandi ici et qu'il y a aussi des trucs que je trouve moche dans le québécois comme icitte, nuitte, boutte, etc. Ça fait partie de qui je suis et ça n'a rien à voir avec l'intégration au Québec. J'aime ma vie ici, mais je ne pourrais jamais prendre l'accent d'ici. C'est sûr que j'utilise des mots ici que je n'utilise pas en France et inversement. [...] Je me rappelle avoir de la misère pendant mes études avec certains termes de ma profession qui ne sont vraiment pas les mêmes entre le Québec et la France. Déjà kiné par exemple, c'est kinésithérapeute en France, mais kinésiologue au Québec. Juste ça, ça m'a posé des problèmes, j'ai du adapter mon vocabulaire pour être certaine d'employer des termes que les gens connaissent.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

Le français que je parle au Québec est celui que je parlais en France, à La Rochelle, à l'exception de certains mots que j'adapte. J'ai conservé mon accent, mais j'ai changé mon vocabulaire pour être comprise plus spontanément. [...] J'emploie plutôt « putain » ou « merde » lorsque je suis énervée [...] Par contre, je dis des mots comme « allo » pour « salut » ou « bonjour ».

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

Je parle comme je parle à Montpellier sauf que j'utilise des mots d'ici du genre « joke, fun, fin de semaine, relâche, niaiser, etc. », mais je dois vraiment ralentir mon débit pour qu'on me comprenne.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Je parle français de France (comme on dit ici) parce que c'est d'où je viens. Je connais plus de mots québécois aujourd'hui, j'en comprends le sens, mais ce n'est pas des mots que j'utilise. [...] j'ai peut-être tendance à oublier certains mots bien de chez nous pour utiliser des mots plus courants ici. Dans mon travail par exemple,

je me dis qu'il y a des mots clairement plus appropriés, mais bon, c'est le mot québécois qui vient avant le mot français (muffler, exhaust, banc, etc.).

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Bien que ce dernier locuteur affiche un désir de rencontre interculturelle, les frontières tracées par son choix de mots demeurent cependant très nettes dans sa perception des choses : *comme on dit ici* s'oppose à *bien de chez nous*, *plus courants* s'oppose à *plus appropriés*. Son identité linguistique semble privilégier la rencontre interculturelle, mais un tel établissement de frontières ne laisse aucun doute sur son appartenance à sa communauté linguistique d'origine. L'expression *mais bon* nous semble un indice de « résignance linguistique¹⁴ » vis-à-vis de la variété adoptée, l'acceptation de mot *plus courants* avant ceux *plus appropriés*.

Le deuxième type de locuteurs (5 locuteurs sur 18) envisage une adaptation lexicale et phonétique évolutive et avancée, un investissement plus « substantiel » selon nous. Leur attitude se rapproche de l'autre issue possible du « syncrétisme interculturel », celle qui fait référence à la transformation du répertoire linguistique par le biais de l'appropriation et mène non pas au déni et aux stéréotypes, mais bien à la mobilisation, avec plus ou moins de succès, de ressources plurielles qui pave la voie vers la « synthèse interculturelle » où la mobilisation devient parfaitement assumée.

Aujourd'hui, étant au Québec, j'ai intégré certaines habitudes du parler québécois, mes quelques ressauts d'accent toulousain ont quasiment disparus.

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Les Québécois francophones me disent généralement que j'ai un léger accent mais ils n'arrivent généralement pas à le situer.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

Différentes stratégies se dessinent également parmi ce deuxième groupe de locuteurs. Certains essaient d'incarner un modèle plus « neutre », qui ne serait ni québécois ni un retour aux origines, mais qui garderait une certaine abstraction ; une sorte de synthèse des deux attitudes distinctes de la « rencontre interculturelle ». On perçoit, en effet, chez ce

¹⁴ Nous entendons par « résignance linguistique » l'action de se résigner à adopter une forme ou une norme qu'on ne reconnaît pas comme sienne.

locuteur, la négation de l'altérité, mais l'intégration d'indices, qui sans être complètement étrangers, lui permettent de conserver une neutralité qui lui paraît sécurisante.

Actuellement, mon accent, je dirais qu'il a un peu évolué vers quelque chose de plus neutre, genre parisien.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

D'autres vont jusqu'à afficher un sentiment de maîtrise de la variété locale, et ce, même à un niveau structurel considéré comme profond (morphosyntaxe).

[...] je place certaines tournures de phrase québécoise qui passe maintenant inaperçues.

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

Cette accommodation linguistique est synonyme de changement pour quelques locuteurs, mais n'est pas perçu de façon négative. Au contraire, la variété québécoise a pris davantage de place dans le parler quotidien de certains répondants, sinon dans leur pratique du moins dans leurs représentations.

Aujourd'hui, le français de France me paraît plus étranger.

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Aujourd'hui, le français québécois est mon français, celui que je parle avec mes filles, avec quelques membres de ma famille restée en France, avec n'importe quelle personne que je croise dans la rue et qui me parle en français. J'en comprends mieux les expressions que le langage de mes neveux qui eux ont grandi en France.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

Chez d'autres, si le changement est envisagé de manière moins positive, il est rapidement temporisé par une possible accoutumance de la part des autres, ce qui nous amène à penser que la possibilité d'une accommodation linguistique n'est pas entièrement assumée par Marion :

Ça fait longtemps que ça ne m'est pas arrivé [les situations d'incompréhension] alors peut-être que je suis en train de me « québécoiser » sans m'en rendre compte... où alors les personnes que je côtoie se sont fait à mon accent et à mes expressions.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

2.3. Aveu de non-maîtrise de la variété québécoise et prestige latent

Toutefois, la perception de l'intégration de certains traits du français québécois ou d'une volonté d'accommodation engendre chez quelques locuteurs la conscience de la non-maîtrise des normes sociolinguistiques de la variété québécoise. Ce sentiment, partagé par plus de la moitié des répondants, est assez répandu et son aveu se fait spontanément, en toute honnêteté, précisément parce qu'il ne porte pas à conséquence.

Je ne me fais aucune illusion sur ma capacité à parler un bon québécois un jour, ça n'arrivera pas. Pas parce que je veux pas, mais je crois qu'il faut laisser le temps à ce genre de choses, c'est pas une leçon qu'on récite, c'est du spontané. Et je trouve que c'est encore pire quand on force un accent parce que ça fait forcément faux, et la personne fait fausse aussi. [...] J'ai jamais eu de situation grave dû à un mauvais québécois, mais oui, j'ai fait sourire certaines fois.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Ils aiment bien quand j'emploie des mots québécois aussi, mais c'est jamais vraiment naturel, je ne pense pas en employer beaucoup dans mon vocabulaire de tous les jours.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Aujourd'hui, je comprends mieux les expressions québécoises, mais je ne les utilise pas, elles ne me parlent pas et toute façon, je ne saurai pas les dire au moment opportun.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je sais que je ne parle pas avec l'accent québécois ou même avec des expressions d'ici. [...] quand je parle français, je me vois mal utilisé des expressions du genre « on a tu » ou « je m'ai fait mal », c'est juste pas moi, je n'ai pas appris à parler comme ça. Après, ça ne me choque pas non plus [...]

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Si chez certains locuteurs, ce sentiment de non-maîtrise ne conduit pas à une gêne, ce qu'illustrent les références faites au manque de spontanéité et au côté « non naturel » associés à l'utilisation de la variété québécoise, il arrive tout de même que certaines interactions menant à des quiproquos provoquent un sentiment de gêne, voire de honte. Face à certaines incompréhensions contrevenant au processus interactionnel, l'apparente facilité accompagnant l'aveu de non-maîtrise se transforme en sentiment d'incomplétude vis-à-vis de l'acte manqué. Les anecdotes racontées sont souvent cocasses et sans

conséquence graves, mais elles témoignent manifestement d'un certain malaise ressenti par les locuteurs.

Dans mon esprit, le mot « ragoutant » était synonyme de « dégoutant » et je m'en suis voulu de ne pas avoir vérifier le sens du mot au lieu d'assumer que c'était quelque chose de négatif...

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

[Après une absence d'intercompréhension] Il me regarde bizarrement et répète encore sa question que je comprends enfin. Je me sens ridicule, mais je lui réponds...

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Après, je me rappelle qu'au début chaque conversation avec des Québécois était une situation d'incompréhension entre l'accent et les expressions de chacun, ça faisait un joyeux mélange! Jamais de conséquence grave, si ce n'est un peu de frustration par moments, mais rien de réellement négatif.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je me rappelle l'achat de ma première auto ici. On était allés voir le garagiste pour lui demander son avis sur l'état général du véhicule. Il était en grande discussion avec mon oncle et moi je ne comprenais rien à ce qu'il racontait. Je connaissais un peu la mécanique automobile, comme un jeune homme dans la vingtaine, mais tous les mots utilisés étaient de l'anglais et j'étais complètement perdu au point de demander à mon oncle si oui ou non c'était une bonne idée d'acheter l'auto. Je ne pouvais pas dire si l'opinion du garagiste était positive ou négative...

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

[...] j'ai toujours un peu honte quand je ne me fait pas comprendre ou que je ne comprends pas les autres, j'ai l'impression de ne plus savoir parler ma propre langue. Ca m'arrive tellement souvent [les situations d'incompréhension] mais la plus marquante pour moi, c'est la fois où j'ai demandé au chauffeur du bus l'arrêt où je devais descendre pour aller au Walmart. Il me répond : c'est tout au boutte!. Je suis restée devant lui parce que je comprenais pas la réponse et voyant que je comprenais pas il a ajouté : au terminus. Je suis retourné m'asseoir et ma copine m'a demandé où on devait descendre. Je lui ai dit au Terminus et elle m'a dit qu'on était pas du tout en direction du Terminus et qu'on devait changer de bus pour prendre l'autre direction. Devant sa panique, je lui ai avoué que j'avais rien compris et donc elle est allée redemander au chauffeur parce que moi j'avais trop honte d'y retourner! Bon faut dire aussi que c'était la première semaine de mon arrivée.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Ce dernier commentaire fait clairement état d'une gêne assez forte ressentie par la locutrice (le mot *honte* est utilisé à deux reprises), voire d'un réel sentiment d'insécurité

linguistique (*j'ai l'impression de ne plus savoir parler ma propre langue*). Toutefois, nous percevons tout au long de son discours sur le thème de l'identité linguistique des traces d'une certaine timidité illustrée par la difficulté à accepter un compliment en tant qu'individu, plutôt qu'au nom du groupe, ainsi que la nécessité de validation auprès de ses pairs.

Les gens disent que j'ai un joli accent, mais je sais pas si il disent ça à tous les français ou c'est parce que je viens du Sud. J'ai demandé autour de moi et apparemment y'a pas qu'à moi que ça arrive d'être incomprise.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Ces anecdotes sont d'autant plus révélatrices lorsqu'elles sont comparées à des situations pour lesquelles d'autres locuteurs n'ont, au contraire, ressenti aucun sentiment de malaise à la suite d'un malentendu.

Dans une grande enseigne j'ai demandé au vendeur où je pourrais trouver des bougies (j'entendais bougie de cire), il m'a emmené au rayon automobile et m'a présenté les bougies de voiture. J'ai ainsi appris qu'une bougie s'appelle une chandelle. Je ne me suis pas du tout senti mal à l'aise, j'étais simplement content d'avoir appris quelque chose de nouveau.

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Exemple, j'ai parlé de faire quelque chose « en juin » à mon patron, et moi je prononce « join » en bon sudiste. Fait que naturellement il a pensé a du pot. Voilà. Moi j'ai rit également et ça n'a pas eu de conséquences.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Quand nous sommes arrivés au Québec, mon mari se moquait de moi parce que je ne comprenais personne alors que lui ne parlant qu'anglais à l'époque pouvait comprendre les gens et se faire comprendre. Ça le faisait beaucoup rire (c'est quand même un peu dingue quand on y pense) qu'une francophone ne comprenne pas les québécois alors qu'un irlandais n'a aucun problème...

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Par ailleurs, certains témoignages fournissent selon nous un indice probant d'un certain prestige attribué à la variété québécoise. En effet, plusieurs répondants (5 sur 18) lui accordent des qualités esthétiques, secondées par des remarques métalinguistiques explicites.

Au début je trouvais ça vraiment pas très distingué, et surtout chez les femmes où l'accent était limite castrateur. Oui, quand même. Maintenant c'est tout le contraire, je trouve ça très beau!

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Le langage familier québécois est rentré dans mon langage courant et cela me convient parfaitement.

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Au final, j'aime beaucoup l'accent québécois [...]

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

J'ai toujours aimé l'accent québécois, je trouve qu'il est joli [...]

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

[...] je trouve l'accent québécois très plaisant [...]

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Les valeurs positives que ces locuteurs associent à la variété québécoise sont pour nous un indice probant, sinon d'un véritable prestige latent, au moins d'un attachement particulier à la variété québécoise.

2.4. Étau normatif

Ce prestige, ou cet attachement, est toutefois loin d'être partagé par tous les locuteurs, les remarques normatives prenant rapidement le pas sur cette volonté de rencontre interculturelle. Le « rappel à la norme » est très présent parmi nos répondants (13 informateurs sur 18), qui perçoivent la norme hexagonale comme norme unique, et se fait souvent en regard du milieu professionnel des locuteurs. Ce recours à la norme hexagonale montre que le prestige apparent est toujours accordé au français de France par ces locuteurs, et ce, quelque que soit leur volonté d'investissement.

J'ai encore un peu de difficulté avec les erreurs que l'on entend un peu partout (du genre « si j'aurais » ou « je leur z' ai dit » ou une vidéo, une avion, une autobus, etc.) mais bon tout le monde l'ai dit alors je me suis habituée.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

[...] par contre les gens parlent pas très bien au Québec du genre si j'aurais.

[Alexandre, 22 ans, homme, 1 an et 10 mois d'immigration]

Y'a une chose que j'ai remarqué c'est qu'en français, que se soit en orthographe, en grammaire ou en conjugaison, le niveau est vraiment plus bas. Et c'est pas être prétentieux, mais quand j'entends ma chargé de projet proche des 60 ans, dire « si j'irai voir... ». Je me dis qu'à cet âge ça devrait être maîtrisé. Ou quand elle se pose la question « un anniversaire ou une anniversaire? ». Désolé pour elle, enfin en vrai elle est pas si nulle, c'est juste que c'est des monstruosité et ça arrive souvent. Y'a les « ça, sa » ou les « c'est, s'est, ces, ses » par exemple qui sont mal utilisés aussi chez les québécois en général.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Certains mots et expressions m'arrachent encore les oreilles lorsque je les entends dans la bouche de mes collègues de travail.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

J'ai été surpris de ne pas entendre le pluriel de certains mots (exemple : des chevaux).

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

J'aime bien l'accent québécois, mais j'entends de temps en temps des trucs qui aujourd'hui encore m'écorchent un peu les oreilles.

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Ces normes prescriptives¹⁵ se mélangent parfois aux normes fictives, comme chez ces locutrices dont le discours fait référence à des arguments d'ordre esthétique.

Je me rappelle d'une affiche dans le métro montréalais sur laquelle était écrit : il n'y a pas personne..., Je croyais à une erreur d'impression, car pour moi le message, qui devenait positif (il y a quelqu'un) ne correspondait pas à la photo (une image où l'on voyait beaucoup de monde entassé dans le métro). Au bout d'un moment, j'ai compris que la formule était couramment employée ici, mais pour moi, elle reste très bizarre. [...] Je comprends que l'on puisse utiliser « bonne journée », mais « bonjour » ça me semble un peu contradictoire...

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

Il y a toujours des trucs que je trouve vraiment étrange comme par exemple je suis déménagé, je vas ou bonjour à la place d'au revoir. [...] Et même si c'est plus facile à comprendre aujourd'hui, je trouve toujours que l'accent n'est pas très agréable à l'oreille, mais c'est peut-être à cause des fautes de français parce que ça fait mal aux oreilles quand même.

¹⁵ Nous sommes consciente que les normes prescriptives mobilisées par les informateurs ne peuvent pas être mises sur le même pied d'égalité que la norme québécoise, telle que l'envisagent les sociolinguistes (voir à ce sujet Houdebine, 2002). Si les exemples proposés appartiennent assurément à la langue courante, voire familière, et résolument orale, ils n'appartiennent en aucun cas à la langue standard québécoise et leur connotation péjorative restreint leur utilisation en contexte formel.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

En outre, l'argument le plus souvent mis de l'avant pour appuyer ces jugements normatifs est le manque d'éducation. La grande majorité de nos locuteurs ayant suivi des études postsecondaires, le recours à l'instruction ou à la culture générale constitue un argument purement rationnel pour ces locuteurs, qui tendent à universaliser le concept de culture générale, oubliant du même coup que cette culture, qui se veut « générale », reste propre à chaque société. Notons toutefois que cet argument n'est pas l'apanage des locuteurs instruits (à l'image de Thierry qui a *arrêté l'école à 16 ans*) et qu'incidemment les réponses des locuteurs faisant appel à ces jugements normatifs ne sont pas exemptes d'erreurs grammaticales.

Sur les chantiers, c'est une autre histoire, je dois souvent répétés ce que je dis, mais je pense que c'est parce que les « gars de la construction » (les ouvriers qui travaillent sur les sites de construction) sont en majorité pas très éduqués.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

[À Montréal] Je travaillais pour le réseau « Québec Loisirs » et les gens que je fréquentais avaient une culture générale assez poussée, donc je n'avais trop pas de difficulté à comprendre ce qu'on me disait.

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

Je veux dire qu'une personne qui vient nous confier son argent et qui dit des « si j'aurais » ou « les argents » ou je ne sais quelle autre aberration, passe encore, mais quand ce sont des gens éduqués qui travaillent dans le milieu, je me dis qu'il y a des failles dans le système quelque part. [...] Je pense que dans une profession

de service à la clientèle comme la nôtre, nous nous devons de bien nous exprimer, ça inspire non seulement la confiance, mais surtout la compétence.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Nous retrouvons chez un locuteur la volonté de faire évoluer ce jugement normatif, probablement pour répondre à des normes communicationnelles, mais l'étau normatif se referme assez rapidement sur cette tentative émancipatoire de la norme hexagonale.

Ma 1ère impression était de dire (cliché oblige), « ils parlent parfois mal... ». C'était donc une certaine surprise. Au fil du temps, mon avis a évolué et il est clair qu'aujourd'hui encore, je me dis parfois qu'ils parlent mal (dans le sens nombreuses fautes de grammaires et/ou d'orthographes).

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Ce discours normatif est particulièrement bien illustré par les réponses d'une locutrice en particulier : son jugement est tellement exacerbé qu'il en devient une question « d'honneur ».

Pour ma part, je mets un point d'honneur à éviter tout anglicisme et à rédiger des courriels exempts de fautes de grammaire et d'orthographe. Je corrige mes enfants, mon mari et même mes collègues de travail (surtout leur communication écrite en fait, et croyez-moi, ce n'est pas de tout repos).

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Par ailleurs, cet appel aux valeurs morales est utilisé selon une stratégie argumentative concessive qui vise à décrédibiliser le processus de défense la langue française engagé par les Québécois.

Alors, oui, il est très noble pour les Québécois de vouloir défendre la langue Française, mais ils la massacrent tellement au quotidien que parfois cet effort considérable me paraît ridicule. Après, c'est soit on accepte de faire avec soit on rentre chez soi.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Malgré la dureté du jugement, la dernière remarque laisse entrevoir chez cette locutrice une certaine « résignance linguistique », voire une volonté d'adaptation à la société d'accueil, mais cette perception d'adaptation est toujours neutralisée par une attitude particulièrement prescriptive, masquée par une démarche « pédagogique » à la limite de la condescendance.

Je m'adapte aux clients, mais c'est pas toujours facile. Certaines personnes âgées que je vois passer dans mon bureau savent à peine écrire alors il faut vraiment que je leur parle doucement et que je leur explique tous les termes que j'utilise. La plupart du temps les gens sont très reconnaissants que je prenne le temps de leur expliquer tout ça.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Cette volonté d'ouverture nous paraît en effet très ténue en regard de son identité linguistique, voire de son héritage linguistique qui ne lui semble malgré tout jamais trop lourd à porter.

Je pense que ma façon de parler révèle l'amour que j'ai, et que j'ai toujours eu pour la langue française. J'aime m'exprimer, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, et j'aime échanger avec les autres. Pour moi, la façon de parler est primordiale pour donner une bonne première impression, comme une poignée de main ou un

costume/tailleur. Mon père était instituteur et il a toujours insisté sur la maîtrise de la langue française. Je pense qu'il m'a transmis son amour et que j'essaie de faire de même. Bien sûr les autres n'apprécient pas beaucoup mon côté pointilleux sur la langue, mais ça ne me dérange pas. Je trouve que c'est une qualité très importante, comme le fait de ne jamais arriver en retard ou de ne jamais perdre son calme.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Cette parole normative, qui n'est jamais aussi extrême chez les autres locuteurs de notre échantillon, est dans certains cas contrebalancée par des tentatives d'explication affichant de nouveau la présence d'un certain attachement, voire de prestige. Les arguments sociohistoriques avancés par certains locuteurs pour expliquer les différences systémiques des deux variétés démontrent en effet une volonté d'ouverture et un changement progressif des normes évaluatives, malgré la pression des normes prescriptives hexagonales. Certaines réflexions sont véritablement fondées sur des connaissances naïves ou des observations empiriques intuitives, mais qui s'avèrent tout à fait exactes. La justesse de ces discours épilinguistiques établit sans contredire l'attachement, voire le prestige latent, attribué à la variété québécoise par ses locuteurs.

[...] Faut juste pas vouloir prendre le dessus en se positionnant comme celui qui a la bonne version du dictionnaire. On a juste pris deux chemins différents à partir de la même langue.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Mais finalement c'est aussi une force des québécois de ne pas juger sur le niveau de langage. J'essaie donc de ne pas faire cas de ces différentes fautes. En fait, est-ce des fautes ou seulement la langue qui évolue?

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

J'ai grandi à Toul, à côté de Nancy, et quand j'ai quitté Toul pour aller étudier à Nancy, je me suis vite aperçue que les autres ne parlaient pas comme moi. Je pense qu'il s'agit juste d'une exposition à un brassage ethnique ou culturel différent qui fait que l'accent change ou demeure. [...] ma grand-mère parlait mal français, elle parlait un genre de patois lorrain, mélange d'alsacien, d'allemand et de français et pourtant c'était ma personne préférée sur terre...il y a une différence entre ce que sont les gens et leur façon de parler.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

J'étais conscient que certains Québécois pouvait avoir un sentiment d'infériorité face au français de France « Nous autres on parle mal », mais pour moi cela n'était ni vrai, ni justifié.

L'exposition à langue Québécoise, m'a fait réfléchir sur quelques aspects de l'histoire de France, et m'a également fait remarquer quelques similitudes avec d'autres langues, comme par exemple le créole.

Pour en revenir à l'histoire de France, être exposé au français du Québec, m'a intimement persuadé que la révolution française de 1789, n'était pas celle du peuple (je suis probablement dans le champ, mais c'est mon sentiment)... mais plutôt celle des bourgeois et des aristocrates face à la monarchie, et que cela s'est reflété dans l'évolution de la langue en France, contrairement à son évolution dans les autres régions francophones du monde (Québec, départements et territoires d'outre-mer, etc...). Par exemple, en Guyane Française, le terme Maringouin est connu pour désigner un moustique comme au Québec. Autre exemple, en France, on a l'habitude de dire : « Je pense à eux », Au Québec, « je pense à eux-autres », à l'île de la réunion et dans les Antilles, « je pense azot ».

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Sans surprise, ce sont les anglicismes qui suscitent le plus de discours évaluatifs. Sans être intrinsèquement normatifs, ces discours s'articulent surtout autour du nombre élevé d'anglicismes perçu dans la langue des Québécois, mais sont surtout déclenchés en réaction à une perception, bien installée dans les représentations des Français et des Québécois, qui attribue à l'autre le recours trop fréquent à l'anglais dans leur variété respective.

On nous reproche d'être plein d'anglicismes, ils en sont plein également.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Je trouve qu'on dit souvent que les québécois parlent plus français que les français parce qu'ils traduisent certains mots (arrêt, stationnement,...), mais en fait ils utilisent beaucoup plus de mots anglais [...]

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Un autre point : les québécois utilisent beaucoup de mots anglais. Pas les mêmes que les français, mais je dirais tout autant.

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

[...] je trouve l'accent québécois très plaisant, même si certains refusent de parler anglais, alors qu'ils utilisent beaucoup d'anglicismes.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Tous les clients à qui je vendais des autos au début me disais que c'était la première fois qu'ils entendaient quelqu'un utiliser des mots français pour décrire une auto... et des fois il me demandait carrément ce que le mot voulait dire! Mais c'est comme ça que j'ai appris les mots anglais que tout le monde utilise ici.

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Quelques-uns de mes collègues de l'époque m'amenaient parfois le sujet des anglicismes présent dans le français de France et celui du Québec... J'ai très souvent refermées promptement ce débat en leurs répondant, que pour moi l'important n'était pas de savoir qui a le plus d'anglicismes dans son langage, mais que l'on puisse se comprendre.

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

La mention de l'anglais chez les locuteurs bilingues ne soulève pas le même débat que chez les locuteurs monolingues. Si nous retrouvons la prégnance d'un étai normatif, illustré par des discours assez fermes sur la nécessité de « bien parler » français, on constate aussi que leur bilinguisme les amène à réfléchir sur la place et la présence des langues et des variétés de langues au Québec et au Canada.

Pour ma part, j'essaye de ne pas tout mélanger et je pense que je parle encore bien français.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

[...] je pense qu'elles sont très contentes aujourd'hui d'avoir ce double héritage, surtout au niveau de la langue. J'aime le bilinguisme du Canada, et je suis très fière que mes filles parlent aussi bien le français du Canada que l'anglais du Canada.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

Pour ce dernier locuteur, la variété québécoise est tout à fait valorisée, notamment en milieu professionnel ou familial, par respect pour le groupe qui a créé des conditions favorables à la réussite de son immigration.

De fait, chez les locuteurs les plus enclins à la synthèse interculturelle, le discours concernant les anglicismes a tendance à faire ressortir l'attachement qu'ils ressentent envers la variété québécoise. Pour un locuteur, particulièrement mal à l'aise avec l'anglais, les mots anglais ne font pas partie de la variété québécoise.

Comme je l'ai dit, c'était surtout avec les mots anglais que j'ai de la misère... je ne parle pas du tout anglais alors il y a des gens que je comprends pas quand ils parlent (surtout les jeunes). Des fois, j'écoute des émissions à la télé et je comprends rien, mais c'est pas du québécois, c'est de l'anglais!

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Chez une autre locutrice, nous décelons son attachement à la variété québécoise derrière la légère tension normative qui s'exerce entre deux formes légitimes. Elle perçoit cette « double normativité » par rapport aux anglicismes qui ont cours en France. Son

discours tend à montrer qu'elle privilégie la forme québécoise vis-à-vis de l'anglicisme hexagonal, et qu'elle conçoit la coexistence de deux formes légitimes en français appartenant à chacune des deux variétés.

[...] la façon dont il [les Québécois] francise certains trucs (les courriels, les stationnements, les arrêts) et tous les anglicismes aussi (surtout dans le sport) qui sont prononcés à l'anglaise, je trouve ça cool, alors qu'en France, personne sait parler anglais, mais on dit tous week-end, parking, etc.

Je sais que si je dis « souliers » au lieu de « chaussures », ou « mauve » au lieu de « violet » ma famille capote, mais bon au final ce sont tous des mots de la langue...

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

2.5. Absence de sanction sociale et instrumentalisation de la langue

Si les locuteurs de notre étude sont conscients de la conservation de leur identité linguistique d'origine, ils ne semblent pas outre mesure déstabilisés par leur statut de « minorité audible ». En effet, la perception de l'accent français est ressentie comme favorable, peu importe l'identité dans laquelle ils se reconnaissent. Qu'ils se disent détenteur d'un accent « centriste » (ce qui revient à dire, dans leur perception, qu'ils n'ont « pas d'accent ») ou conscient de posséder une « couleur locale » — associée aux variétés hexagonales régionales et considérées périphériques (poitevine-saintongeaise, chtimi, alsacien, auvergnat, provençal) —, la très grande majorité des locuteurs ne subit pas la sanction sociale associée à une identité potentiellement réprouvée.

Je n'ai pas vraiment d'accent (pour les français en tout cas), mais mes collègues adorent ma façon de parler (mes « du coup »...).

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Les gens perçoivent ma façon de parler sans a priori. Ça fait des sujets d'échanges linguistiques et de jokes.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Je parle toujours avec mon accent « du Sud » et tout le monde trouve ça « cute ». Je n'ai jamais eu de réflexions désagréables sur mon accent [...] mon accent est toujours bien vu par les Québécois. J'ai souvent des compliments sur ma façon de parler (« que je parle bien » par exemple).

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je me sens française et je suis perçue comme telle. À l'épicerie, je suis « la française » et autant mes collègues que les livreurs et les clients « aiment bien ».

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Les gens disent que j'ai un joli accent [...]. C'est sûr que j'ai un accent assez fort parce que c'est ma ville [Montpellier] et que j'y suis née.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Mes clients et mes amis québécois aiment bien mon accent et j'ai toujours entendu de la part des québécois que les français parlaient bien, donc je crois que l'accent français est apprécié.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

J'ai quand même aussi des commentaires admiratifs sur ma façon de m'exprimer.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

[...] je pense que je parle plus un français international sans véritablement d'accent du fait de mon métier et de parler anglais tout le temps. [...] Le fait que je ne parle pas québécois ne m'a jamais valu de réflexions méprisantes au contraire, mon accent français est plutôt bien vu, on me demande souvent d'où je viens, etc.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

Je parle toujours avec mon accent parisien (à base de « du coup », « t'as vu », « cher », etc.). Je travaille et je vis avec un Français aussi, alors ça ne m'aide pas à employer d'autres mots que ceux avec lesquels j'ai grandi. Je pense aussi que c'est ma façon à moi d'être restée « parisienne », de me sentir un peu plus proche de ma famille, de ma ville, de mon pays. Certaines personnes (québécoises et françaises) me font souvent remarquer que je parle comme une française fraîchement débarquée et sont très étonnés quand je leur dis que ça fait 5 ans que je suis ici. C'est pas méchant, mais c'est vrai que ça choque un peu les gens.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Ce dernier commentaire est très révélateur de l'identité linguistique de cette locutrice. Pour elle, l'accent remplit invariablement une fonction identitaire. Les remarques sur la conservation de son accent ne semblent pas l'incommoder, bien qu'elle décèle la sanction sociale puisqu'elle mentionne une perception négative de sa façon de parler chez ces interlocuteurs. Elle est d'ailleurs la seule de notre échantillon à ne pas faire mention de l'utilisation de mots québécois dans son répertoire linguistique. L'identité linguistique française, voire « parisienne », est pleinement assumée, et même revendiquée. Rappelons que cette locutrice présente un parcours migratoire jugé insatisfaisant, au point de mentionner un désir de retour, et que nous avons déjà souligné l'emploi d'un ton particulièrement vindicatif dans ses réponses. Il nous semble que ces circonstances non favorables à la poursuite de son immigration se lisent en filigrane dans sa volonté de vouloir

rest[er] « *parisienne* » et de se rapprocher *de [s]a famille, de [s]a ville, de [s]on pays*. Nous pensons que l'accent est utilisé par cette locutrice comme un critère de distinction intentionnelle, démontrant un malaise plus profond qu'un simple inconfort linguistique.

Chez certains locuteurs, la notion d'instrumentalisation de la langue, utilisée à des fins d'accroissement de capital social ou économique, est d'ailleurs très présente. Ces locuteurs perçoivent nettement un bénéfice à parler comme ils parlent et notamment chez l'un d'entre eux pour qui la perception d'une maîtrise « hexagonale » de la langue française lui a permis de trouver un emploi.

On est aussi clairement bien accueilli ici, et je suis certain que si j'ai été embauché aussi vite, c'est principalement parce que j'étais français! On s'exprime différemment et on a plus de vocabulaire à ce qu'il paraît... Les autres perçoivent mon français vraiment positivement et je pense que j'ai été embauché grâce à ma façon de parler. Mon patron ne me l'a jamais clairement dit comme ça, mais je l'ai souvent entendu dire qu'un accent comme le mien était bon pour le commerce!

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Les nombreux commentaires ci-dessus montrent bien à quel point la perception généralement positive de l'accent français restreint la menace de la sanction sociale. Ce constat corrobore l'hypothèse émise par Michel Francard (1993) à la suite de son enquête en Belgique : une identité positive renforce la sécurité linguistique lorsque cette identité est associée à sa propre variété linguistique. Les Français du Québec, ne faisant que peu de cas de la sanction sociale qui les guette, ne cherchent pas à combler l'écart entre leur variété hexagonale et la variété québécoise. Bien que certains des répondants affichent une volonté d'adhésion linguistique et culturelle, la perception de la valorisation de leurs propres pratiques par les membres de la société d'accueil suffit à leurs yeux à préserver leurs pratiques linguistiques d'origine. La légitimité symbolique que leur confère leur variété neutralise la menace d'une éventuelle sanction sociale.

La conscience de cette condamnation sociale reste toutefois bel et bien présente parmi quelques répondants.

[...] des petites situations rigolotes ou à l'inverse des personnes très désagréables qui nous font remarquer notre différence.

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

En outre, même si personne ne prétend pouvoir mobiliser l'identité linguistique québécoise, elle est parfois décelée, mais toujours par des Français restés en France ou nouvellement arrivés ; cette « fausse » démonstration identitaire étant impossible face à des Québécois. Qu'il soit traité avec légèreté ou sérieux, ce positionnement identitaire contextuel constitue à nouveau un indice sociolinguistique probant du prestige latent associé à la variété québécoise.

Cela faisait un an que j'étais au Québec, et je rencontre des français fraîchement arrivés. On parle un peu et ils pensent que je suis québécois.

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Fait qu'aujourd'hui, ayant intégré plusieurs expressions québécoises dans mon vocabulaire et quelques intonations bien malgré moi, les français de France pensent que je parle le français Québécois, et les Québécois, le français de France... Aujourd'hui, je me situe comme dans un entre-deux, mais selon moi c'est dû à mon expérience plus qu'à un pays de résidence.

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Enfin, nous remarquons chez une locutrice la volonté de vouloir se débarrasser de ses particularismes hexagonaux, comme s'il s'agissait d'une mauvaise habitude. Toutefois, compte tenu des exemples donnés, cette volonté est peut-être associée au désir de se conformer à un langage « politiquement correct », exempt de grossièretés, qu'à une véritable volonté d'adopter d'autres formes linguistiques.

J'emploie plutôt « putain » ou « merde » lorsque je suis énervée, je n'arrive pas à m'en défaire.

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

2.6. Synthèse

Concernant l'identité linguistique, il faut retenir que la première tendance qui ressort de notre analyse concerne les normes communicationnelles : la majorité des locuteurs font mention des difficultés de compréhension, des différences parfois « déroutantes », voire du « choc » linguistique auquel ils ont été confrontés. À ce titre, il est plus souvent fait mention de la difficulté de compréhension du français québécois que de la difficulté que représente la compréhension des variétés hexagonales pour l'interlocuteur québécois. Nous observons aussi que « l'illusion pré-migratoire » du partage d'une même langue est très présente

parmi les répondants et que la découverte de cette illusion est associée à une prise de conscience passablement violente, au regard du vocabulaire utilisé (les mots *choc* et *choqué(e)* ont été utilisés par 5 locuteurs sur 18). Cette réalisation entraîne chez les locuteurs diverses stratégies compensatoires, notamment la perception d'avoir modifié principalement leur lexique (particularismes) et leur accent. Toutefois, la moitié des locuteurs affirment ne pas avoir apporté de changements à leur accent ; de fait, une fois le « choc » passé, c'est bien une perception de coopération visant une volonté d'intercompréhension qui fait office de leitmotiv chez tous les répondants, selon des stratégies et des degrés d'investissement fort variés.

La seconde tendance, complétée par l'observation plus détaillée des réponses de Sylvie, concerne les normes prescriptives : certains locuteurs formulent des remarques normatives lorsqu'ils parlent des particularités linguistiques des Québécois, mobilisant par ailleurs le métalangage scolaire (*orthographe, grammaire, conjugaison*). Pour eux, cette faiblesse du « niveau scolaire » est liée à une éducation ou une culture générale jugée lacunaire. Il n'est pas étonnant d'observer une telle pression normative jumelée à ce jugement dépréciatif chez les locuteurs les plus éduqués : l'école est pourvoyeuse d'une norme langagière fictive, l'image d'une langue pure et invariante, entachée par la notion « morale » de faute (Francard, 1993). De plus, la France faisant figure de centre normatif où le français est perçu comme uniforme, elle impose à ses locuteurs une fermeture aux concepts de variation (Canut, 2003), quelle qu'elle soit, explicitant la stigmatisation parfois violente des discours de ces répondants. Ces jugements normatifs entraînent une certaine « résignance linguistique » (à savoir l'adoption malgré soi d'une forme ou d'une norme qu'on ne reconnaît pas comme sienne) chez certains locuteurs (notamment chez Thomas, qui a pleinement conscience du capital économique que lui offre « son » français hexagonal et Sylvie, qui affiche le discours le plus normatif de notre échantillon). Cette « résignance », le degré minimal de coopération, ne semble jamais pouvoir être mis en relation avec un sentiment d'inconfort, encore moins d'insécurité. En effet, Sylvie montre clairement que ce sentiment n'est pas garant d'une quelconque adaptation à la société d'accueil.

La troisième tendance qui se détache nettement reflète les normes évaluatives des locuteurs à propos des anglicismes. La moitié de l'échantillon mentionne le nombre

important d'anglicismes dans le lexique des Québécois (les exemples tirés du vocabulaire automobile reviennent fréquemment). Souvent utilisée en opposition aux jugements inverses (*Les Français utilisent beaucoup d'anglicismes*), la perception du taux de fréquence des anglicismes dans la variété québécoise est une surprise pour certains, chez qui l'illusion d'un français invariant se dissipe de nouveau.

Enfin, la dernière tendance observée correspond aux normes identitaires, lesquelles complètent notre thème de l'identité linguistique. Une grande partie de notre échantillon dit avoir conservé son accent d'origine, sans pour autant être l'objet de jugements appréciatifs ou dépréciatifs de la part des Québécois qu'ils côtoient. La perception du maintien de l'accent d'origine se fait donc sans prendre en considération les normes de la société d'accueil. Cette conservation de l'accent d'origine est associée à un aveu de non-maîtrise de la variété québécoise, un aveu d'ailleurs partagé par des locuteurs qui estiment avoir modifié leur accent d'origine, sans prétendre maîtriser la variété québécoise pour autant. À l'opposé, certains affirment avoir nettement mieux réussi à intégrer, voire à maîtriser, la variété québécoise. Pour eux, cette dernière jouit d'un véritable prestige latent à côté de leur pratique d'origine. Elle fait même l'objet d'une « tentative d'affiliation » mise en évidence par des comparaisons profanes, mais éclairées, de la part de certains locuteurs entre cette variété de langue et des langues régionales.

En résumé, il semblerait qu'une seule locutrice cultive volontairement l'accent d'origine comme une distinction intentionnelle ; pour d'autres, son délaissement volontaire semble lié au prestige latent associé à une variété qu'ils sont toutefois conscients de ne pas maîtriser ou pouvoir s'approprier. L'adaptation linguistique, considérée comme « naturelle » en situation de migration, ne fait jamais l'objet de commentaires positifs ou négatifs. Personne ne condamne totalement les phénomènes d'emprunts ou d'interférences, et personne ne les considère non plus comme la première étape d'un passage obligé vers une intégration réussie. Mieux considérés que ceux faits à l'anglais, les emprunts à la variété québécoise ne sont pas pour autant synonymes de flou identitaire.

Les tendances concernant l'identité linguistique mises en évidence dans les discours épilinguistiques des locuteurs français se concentrent principalement, comme nous nous y attendions, sur les normes communicationnelles et prescriptives de leur imaginaire linguistique. Cette analyse permet de mettre en évidence autant d'indices de rejet

(anglicismes, jugements prescriptifs, distinction intentionnelle) que d'acceptation (emprunts, sentiment de maîtrise, solidarité) de l'altérité dans les discours des Français de notre échantillon.

3. L'identité culturelle : une « culture-étendard »

3.1. Fierté culturelle

À la lumière de ce qui précède, il est manifeste que les immigrants français prennent rapidement toute la mesure de la différence linguistique qui les sépare des locuteurs de leur société d'accueil. Cette constatation n'est en outre pas seulement linguistique, elle est d'autant plus nette sur le plan culturel. En effet, face à une réception plutôt favorable de l'accent français, force est de constater que l'identité culturelle, leur *façon d'agir*, prend le dessus sur leur volonté d'accommodation et que, peu importe le degré d'investissement perçu, les arguments liés aux valeurs identitaires et culturelles de la variété d'origine sont mobilisés par de nombreux locuteurs.

[À propos des mots du patois provençal] *Ce sont mes racines, ils feront toujours partie de moi.*

[**Élodie**, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je suis Française, mon identité est liée à mon histoire, à mon vécu.

[**Julie**, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

Je suis français pas québécois, et même si je reviens avec un permis de travail et que je reste un petit bout, je serais toujours français.

[**Alexandre**, 22 ans, homme, 1 an et 10 mois d'immigration]

Je me sens réellement français, mes amis d'ici aiment à dire que je suis le cliché du français. La grande majorité des remarques reçues sont taquines et affectueuses qu'elles viennent des québécois ou des français. Il est arrivé quelques fois d'avoir des retours méprisants mais cela reste rare.

[**Kevin**, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Je suis plus français que québécois. Les autres n'ont pas de problème avec cette identité, ils savent tout de suite d'où je viens et j'ai toujours un client pour me dire qu'il connaît Montluçon parce qu'il y est allé l'année dernière avec sa femme genre... Je ne serais jamais québécois même si je le voulais parce que mes racines ne sont pas ici (même je me vois bien y resté un petit moment) mais demain je

pourrais tout aussi bien être ailleurs. Je serais toujours 100% français quel que soit le pays où j'habite.

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Je suis française avant tout mais je suis en train de faire ma demande de citoyenneté donc peut-être que quand j'obtiendrai ma citoyenneté, je me sentirai un peu différente. Je ne pense pas qu'un passeport peut changer ma manière d'être, mais après 30 au Canada peut-être en fait, faudrait voir. [...] Personne ne m'a jamais reproché mon identité française, je pense que nous ne sommes pas le genre d'immigrants dont les québécois se méfient, ils nous aiment bien, on n'est les cousins de l'autre bord de l'océan.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

Comme un Québécois, qui est québécois avant d'être Canadien, je suis Bretons avant d'être Français, je ne suis pas indépendantiste, simplement en amour avec ma région natale. Que je dit cela au Québécois, ça les fait sourire.

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Je suis française et fière de l'être. Je ne pense pas que deux ans au Québec me change au point de renier mon identité d'origine.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Je suis Française, expatriée au Québec, mon conjoint est Français et si nous avons des enfants un jour, je les élèverai « à la française », dans la tradition française. [...] Je ne suis pas partie de France en fuyant quoi que ce soit (comme d'autres Français que j'ai pu rencontrés) et je n'ai aucun problème à afficher mon identité française.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Par ailleurs, pour certains, l'identité culturelle française fait même l'objet d'une certaine admiration, sentiment radicalement à l'opposé d'une réelle sanction.

On me donne beaucoup d'amour, je suis facile à vivre et je pense que mon statut de français me donne un charisme, ce petit plus qui intrigue un peu les gens.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Les commentaires sélectionnés pour illustrer cette *façon d'agir à la française* ne font qu'illustrer la tendance générale de l'échantillon. Aucune corrélation n'a pu être établie entre les profils affichant une fierté culturelle exacerbée (ou le contraire) et la durée de l'immigration. De façon générale, cette variable, à savoir le temps passé au Québec par les locuteurs, n'a été que très peu productive dans notre analyse.

3.2. Maudits français et frontières identitaires

En nous intéressant à l'expression « maudits Français », nous avons voulu nous savoir comment les répondants vivent avec le cliché du « Français ». Dans l'ensemble, la perception de l'expression « maudits Français » est positive et s'apparente en quelque sorte à une camaraderie légèrement espiègle. Cette perception est majoritaire et illustre bien l'évaluation minimale de la sanction sociale par la plupart des locuteurs.

Je ne pense pas que ça soit vraiment méchant quand ils disent ça, c'est plutôt pour se moquer gentiment... moi, ça ne m'a jamais dérangé, mais je ne crois pas l'avoir entendu très souvent.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

[À propos de l'expression] Elle me fait beaucoup rire!

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

Il me semble que le québécois n'est pas dans l'affront, taquin oui, mais c'est tout. [...] Ça me fait rire, j'aime taquiner les gens, alors ils peuvent le dire tant qu'ils veulent.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Je m'en fous, ça m'agace pas, ça me fait rire en fait. [...] Dès que j'ouvre la bouche, les gens savent d'où je viens et ça pose pas de problèmes.

[Alexandre, 22 ans, homme, 1 an et 10 mois d'immigration]

Mes collègues sont taquins mais ils me connaissent bien et ils savent qu'ils peuvent me niaiser sur le sujet. A par quand je rencontre des nouvelles personnes qui me demandent d'où je viens, les gens en n'ont rien à faire que je sois français ou non je pense. Je l'entends [l'expression] assez souvent de mes collègues, mais encore là, c'est vraiment sur le ton de la plaisanterie. En tout cas, je l'ai jamais pris comme une insulte et je pense vraiment pas que c'en est une.

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Je l'entends régulièrement, mais bon, ça ne me touche pas plus que ça, et la plupart du temps, c'est une façon de se moquer gentiment... quand c'est supposé être méchant, je n'y prête pas attention, je ne perds pas mon temps à essayer de discuter avec des personnes dont les idées sont trop loin des miennes.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Pour trois locuteurs cependant cette expression n'est pas tout à fait anodine. On observe tantôt de l'agacement, tantôt de la gêne, le tout dépendant de la susceptibilité de chacun. Toutefois, la perception négative de cette étiquette paraît tout à fait contextuelle, son sens dépend des personnes qui l'utilisent.

Cette expression a tendance à m'agacer, elle est difficile pour moi à endosser. Je la trouve péjorative.

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

Quand c'est des gens que je connais, ça ne me gêne pas qu'ils l'utilisent car je comprends bien s'il y a un double sens ou non, c'est donc principalement de l'amusement. En revanche quand je ne connais pas les gens, je suis généralement un peu gêné et je ris un peu jaune.

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Cette expression est une taquine mais pas méchante, sauf lorsque c'est une personne raciste qui la prononce, là elle devient raciste.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

De surcroît, les commentaires fournis en réponse à la perception de l'expression « maudits Français » sont très explicites en termes de frontières identitaires. Ils permettent en effet de délimiter des groupes d'appartenance, divisés entre « moi » et « les autres ». S'ils ne sont pas prêts à endosser le statut exclusif de Québécois, nos répondants ne se laissent pas assimiler à un certain « type » de Français et dont les répondants se distancient volontiers.

Je me rappelle d'ailleurs d'un Français qui se disait « Québécois » et qui « chialait » contre les immigrants et à qui j'avais rappelé qu'il était lui aussi un immigrant...

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

[...] je considère que les « maudits français » sont ceux de Montréal puisqu'ils ne s'intègrent pas vraiment dans le pays et restent entre eux. Ne me considérant pas complètement français je ne suis pas affecté par cette expression.

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Cette expression m'agace et me fait rire. Elle m'agace car elle généralise (tous les Français ne sont pas les « chialeux » dont parlent les Québécois), mais me fait rire car je la comprends, elle répond à l'attitude méprisante et supérieure qu'ont certains Français (J'en ai malheureusement côtoyé plusieurs lorsque je vivais à Montréal). J'aime cette expression qui se moque de cette catégorie de Français, je ne m'identifie pas à eux mais plutôt aux Québécois, donc je ne me sens pas insultée par leur mépris.

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

Mes fréquentations québécoise disent de moi que je casse tous les clichés des français, cela me rend d'autant plus fière.

[Julie, 33 ans, femme, 1 an d'immigration]

Elle ne suscite aucune émotion chez moi, parce que j'estime ne pas faire partie de cette catégorie de Français (chialeur, à la critique très facile et ô combien arrogant). Ce sont les mêmes que l'on a fuis quand nous sommes venus nous installer ici, mais malheureusement il y en partout!

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Ils ont tout et chiale toujours pour rien. Je ne supporte plus cette attitude

[Laurent, 51 ans, homme, 19 ans d'immigration]

Bon, c'est vrai que cette expression n'est pas très gentille en soit, mais quand je vois le comportement de certains français qui passent leur temps à dire c'est comme ça et pas autrement (surtout dans le sport par exemple pour le soccer ou la boxe) qui critiquent tout et comparent tout avec la France, je comprends tellement le sens de l'expression. Je ne pense pas être ce genre de personne donc je ne me sens pas du tout visée par cette insulte.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

[...] ce sont des clients québécois qui m'ont expliqué que les maudits français sont chialeux, arrogants et toujours en colère! C'était clairement plus sur le ton de la plaisanterie, mais je retrouve les traits de mes compatriotes dans cette définition! Clairement, je pense que je ne suis pas du tout comme ça!

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Après, les Français ont quand même l'habitude de tout le temps « chialer », tout juger et de tout comparer avec la France, et y'a bien des moments où les gens qui font me saoule aussi (y compris dans ma propre famille...) alors je peux carrément comprendre l'origine de l'expression...

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Chez une locutrice, la mise à distance identitaire est moins flagrante, bien que la définition des « maudits Français » reste la même. Elle semble prête à accepter la catégorisation péjorative puisqu'elle ferait état d'une certaine convoitise, une perception qui conforte sa position privilégiée au sein du rapport dominant/dominé.

[À propos de l'expression] Ben voilà justement, elle s'applique aux français arrogants, que les québécois n'aiment pas parce qu'ils sont toujours en train de critiquer ou de chialer. On ne me l'a jamais dite personnellement, mais bon je ne traîne pas beaucoup avec des québécois aussi, c'est peut-être pour ça. Je pense qu'il y a un peu de jalousie dans cette expression plus que vraiment du racisme envers les français. Les québécois sont quand même très forts pour en vouloir à la terre entière (aux anglais, aux français, aux étrangers qui leur prennent leur job, etc.)

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

3.3. La « culture-étendard »

Les observations de nos informateurs ne laissent que peu de place au doute concernant leur allégeance culturelle, surtout lorsque cette construction repose sur l'argument de la nourriture dont il a déjà été question plus haut.

Pour ce qui est de l'identité, je me sens encore très française... dès qu'il s'agit de nourriture, je m'aperçois que je tiens beaucoup à mes habitudes alimentaires et que je ne partage pas l'amour des Québécois pour la « junk food ». [...] Comme je l'ai dit plus haut, au niveau de la nourriture, je suis restée très française [...]

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je me sens français exclusivement pour l'instant, développer une appartenance à une autre patrie c'est viscéral. Et même si je ferais tout pour rester ici, je n'en suis pas là. [...] Comme souvent chez les français c'est au niveau de la nourriture que je regarde le plus, le terroir français est très qualitatif et ça me manque.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

La bouffe québécoise se résume à la poutine et au sirop d'érable [...]

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Des arguments sociopolitiques viennent compléter les argumentaires identitaires, livrant des messages tantôt positifs, tantôt négatifs à l'égard de la société d'accueil.

À bien y réfléchir, je ne me sens pas tellement québécoise... j'ai du mal avec les idées politiques et les convictions de certaines personnes de mon entourage professionnel. Je trouve qu'ils sont assez fermés finalement, presque raciste, pas forcément envers moi, mais avec les immigrants en général. [...] j'ai été assez surprise car on m'avait présenté les Canadiens comme des gens ouverts et accueillants et au final, c'est pas vraiment la norme.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Les québécois sont assez ouverts et ne rechignent pas à partager ou discuter (ils sont même bons blagueurs), mais il est ensuite difficile (d'après mon expérience) de réellement se faire de vrais amis (mais pour ça il faut aussi probablement du temps).

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Y'a en revanche un gros point négatif que je voudrais aborder, c'est la délation. Sous couvert de geste citoyen ou d'une démarche sécuritaire, on prévient la police pour n'importe quoi ici, je trouve ça pitoyable. [...] Pour finir sur un point positif, et que je dissocie de ce que je viens de dire sur la délation. Y'a un respect de l'autorité, et on voit plus ça en France.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

[...] un marché du travail ouvert, une ouverture d'esprit plus large qu'en Europe, le bilinguisme français/anglais, une politique sociale avantageuse par rapport à d'autres endroits d'amérique, une culture relativement proche de la culture française, la possibilité d'élever des enfants « au grand air ». Les aspects négatifs sont une vision très libérale du capitalisme, le manque d'esprit critique de la population en général, des décisions privilégiant un unilinguisme français qui me semblent discriminatoires, le fait de croire que tout est possible alors que le cadre législatif empêche finalement beaucoup de choses (diplômes, brevets, autorisations, etc.).

[**David**, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

En général, les québécois sont fiers de leur culture : ils défendent leur langue, leur vision des choses sur le plan politique, leur valeurs identitaires. J'aime cet engagement mais c'est un peu lourd parfois (surtout quand on parle de langue, du français, d'anglicismes, etc.). Je conçois que perdre sa langue, c'est perdre une partie de sa culture, mais bon y'a pas besoin de monter au créneau à chaque fois pour le faire.

[**Léa**, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Comme je l'ai déjà dit, je trouve que les relations sont très superficielles au final et que c'est difficile de tisser des liens avec les Québécois donc je ne me reconnais pas du tout dans l'identité québécoise et c'est peut-être bien la conséquence de cette difficulté d'établir des relations profondes avec les gens d'ici.

[**Marion**, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

À l'inverse, le principal argument négatif lié à la société d'origine, outre l'aspect purement économique, concerne la hiérarchisation sociale, dont la présence ou l'absence sert de trait culturel distinctif entre les deux communautés. L'absence de vouvoiement dans la société d'accueil est très souvent associée à un égalitarisme, qu'il soit professionnel ou social.

Et puis tout était différent, le fait de dire « tu » à tout le monde, de demander « comment ça va? », c'était assez perturbant pour moi au départ parce que ça contrevenait à tout ce que j'avais appris en France (vouvoiement des professeurs, pas de familiarité dans les échanges avec des gens que tu ne connais pas, etc.). Aujourd'hui, je trouve cette familiarité très sympathique surtout dans les relations professionnelles. Par contre, quand je rentre en France, il faut que je me contrôle pour ne pas dire « Salut, comment ça va? » à tout le monde [...]

[**Élodie**, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Professionnellement, j'aime cette hiérarchie à plat ou on peut aller manger un smoked-meat avec son patron ou qu'on peut le tutoyer. Ça rend le travail vraiment

plus agréable, tout en sachant que nos devoirs d'employé restent les mêmes, attention!

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

D'un point de vue de la culture, j'aime bien la façon dont les québécois ne se prennent pas trop la tête [...] le tutoiement crée des liens moins hiérarchisés qu'en France.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Cependant, j'ai été merveilleusement accueilli et accepté par mes collègues de travail et agréablement surpris par la cordialité des interactions individuelles dans le cadre du travail en comparaison avec mes expériences en France.

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

De plus, la culture québécoise ne fait pas l'unanimité chez nos locuteurs. La plupart avouent n'en posséder qu'une connaissance très limitée ; bien que l'on décèle une certaine ouverture chez ceux qui s'investissent dans sa découverte.

Mais en général ma culture québécoise est très limitée.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

Je connais assez peu la culture québécoise finalement, cela se limite à 2 bd (les nombrils et Magasin général) et un film (Starbuck). J'exagère à peine mais la culture française est beaucoup plus présente dans ma vie.

[Laura, 28 ans, femme, 3 ans d'immigration]

La culture a toujours occupé une grande place dans ma vie, mais j'avoue que j'ai du mal avec la « culture » québécoise. La majorité des humoristes québécois ne me font pas rire et les films québécois sont en général des drames longs, lourds, et pas très fun à regarder. Pour ce qui est de la musique, c'est peut-être le genre culturel qui me plaît le plus au Québec, mais j'écoute plutôt des groupes anglophones (The Barr Brothers, Patrick Watson, Arcade Fire, etc.). Les Céline Dion, Éric Lapointe et autre Cœur de pirate ne m'intéressent vraiment pas.

[Aurélië, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

J'essaye de plus en plus d'intégrer des aspects de la culture québécoise dans mes habitudes de vie : voir plus de films et lire plus de livres québécois notamment. Je continue à suivre de près l'actualité culturelle française (j'écoute la radio française, je regarde les sorties des films français, la rentrée littéraire en France). Mais depuis maintenant environ 6 mois je trouve de plus en plus d'intérêt à lire des ouvrages québécois.

[Kevin, 25 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Pour ce qui est de la culture québécoise, je suis allé voir le show de Maude Landry l'année dernière et je ne peux pas dire que j'ai adoré. J'ai pas compris la moitié des jokes et le reste ne me faisait pas franchement marrer. C'est là que tu vois que

l'on partage pas tout à fait la même culture entre Français et Québécois parce que l'humour c'est clairement culturel.

[Thomas, 22 ans, homme, 1 an et 6 mois d'immigration]

Je ne connais pas beaucoup la culture québécoise, mais je m'intéresse beaucoup à la musique et j'écoute CFAK que j'écoutais aussi en France via Radio campus Montpellier (l'émission Arrête ton char fait partie d'un partenariat entre les deux universités je crois). Du coup, je suis plutôt callée en musique québécoise et j'aime plutôt ça [...] Je suis rentrée en France pour Noël donc je n'ai pas vécu de Noël québécois. Dans ma famille la tradition de Noël est très importante, je ne pouvais pas manquer ça surtout que tout le monde me manquait. J'ai l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de fêtes ici, mais je peux me tromper.

[Léa, 20 ans, femme, 10 mois d'immigration]

Pour moi, c'est pas parce que nous avons la langue française en commun que nous avons la même conception de la culture. Félix Leclerc ou Fred Pellerin ne m'impressionnent pas vraiment et je n'ai jamais réussi à trouver quelque chose d'attirant dans la culture québécoise. [...] J'aime les festivals de musique l'été (Sherblues, Francos, Festival de Jazz, Festival d'été de Québec) mais à part ça il me semble que la culture française est plus riche et plus « intellectuelle » que la culture québécoise.

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

3.4. L'allégeance mono-culturelle

Cette ouverture est cependant rapidement minimisée par la prégnance de la culture française. Si la perception d'une « double allégeance » culturelle est admise, la revendication d'une culture exclusivement québécoise est rarement exprimée par nos locuteurs ; de fait, certains estiment cette possible affiliation présomptueuse. L'identité culturelle des répondants est soit purement française, soit mixte ou hybride.

Dans ma vie de tous les jours, la culture québécoise est plus importante que la culture française, j'ai adopté les habitudes alimentaires (nourriture, horaires de repas...). Le cinéma québécois me plaît beaucoup. Je fête la Saint-Jean. Il y a des groupes de musique québécois que j'écoute (les cowboys fringants, le rappeur Koriass). Concernant la culture française, j'ai gardé l'habitude de regarder les films français et j'écoute toujours de la musique française. Je suis quand même attaché à la tradition culinaire française même si je n'ai pas accès à tous les produits typiquement français : charcuterie, fromages...

[Nicolas, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Je me sens français exclusivement pour l'instant, développer une appartenance à une autre patrie c'est viscéral. Et même si je ferais tout pour rester ici, je n'en suis

pas là. En plus je suis encore dans mes papiers d'immigration, je suis revenu depuis un peu plus de 2 ans, ça serait prétentieux de dire que je me sens québécois.

[Julien, 32 ans, homme, 2 ans et 2 mois d'immigration]

[...] certains aspects de la culture française ont par défaut une place dans ma vie, mais au fil des années c'est un peu comme si avec le temps, je m'en suis détaché. Dans le même sens, je ne me suis peut-être pas intégré tant que ça à la culture Québécoise : je n'écoute pas le hockey, je ne consomme pas particulièrement de produits locaux comme le sirop d'érable, ou autres...

[Sébastien, 36 ans, homme, 7 ans d'immigration]

Je pense que je suis un mélange des deux identités, la française, que je ne pourrais jamais renier, et la québécoise qui s'installe en moi petit à petit. [...] [Concernant la culture] Je dirais que c'est 50/50. J'aime beaucoup les artistes d'ici, que ça soit au niveau de la musique, du cinéma ou du cirque. Je lis beaucoup d'auteurs francophones, donc d'ici et d'ailleurs. Nous fêtons en famille les fêtes traditionnelles (Noël, Pâques, Action de grâces) et c'est généralement l'occasion de nous retrouver autour d'un bon repas. Les Québécois que je connais font la même chose donc je doute que ce soit un trait culturel typiquement français.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Je suis 90% française, 9% canadienne et 1% irlandaise. La France est mon pays et j'y retourne très régulièrement. [...] J'aime beaucoup les jeunes photographes québécois, je trouve qu'ils ont beaucoup de talent, qu'ils arrivent à renouveler notre art sans tout déconstruire non plus, à l'image d'un Dolan ou de Philippe Grégoire dans le cinéma, dont les directeurs photo sont avant tout des photographes d'ailleurs. Je trouve qu'il y a une véritable stimulation culturelle au Québec et au Canada et les programmes d'études (Cinéma et création avec des crédits en photo, Arts visuels, etc.) dès le cégep sont un tremplin énorme et très accessible pour les jeunes créateurs. Par contre, j'avoue que je ne suis pas très culture française, parce qu'on a tendance à l'imposer à tout le monde en disant que c'est la meilleur sans même savoir ce qui se fait ailleurs.

[Céline, 37 ans, femme, 10 ans d'immigration]

J'aime lire et regarder des films et des séries, mais c'est en général des trucs américains, donc pas français ni québécois. Niveau bouffe, c'est vrai que j'ai gardé des petites habitudes de française (pain, fromage, croissant), mais je survie très bien ici avec des pancakes au sirop d'érable et du fromage en grains. Niveau fête, je célèbre les traditions québécoises avec mes amis québécois (genre Saint-Jean et Halloween) mais je passe Noël avec mes amis français. Un truc que j'adore faire ici c'est regarder le SuperBowl ou les matchs de hockey avec des québécois parce que c'est les rendez-vous sportifs nord-américains et j'aime bien l'ambiance des bars.

[Marine, 30 ans, femme, 6 ans d'immigration]

Je me reconnais dans les deux identités parce qu'aujourd'hui je me sens autant français que québécois. Je suis content de vivre ici et j'y finirai certainement ma vie. Je ne suis pas anti-France non plus comme certains français (mon ex par exemple). Je trouve qu'il y a des bons côtés et des mauvais dans les deux pays et ça ne sert à rien de les comparer. [...] je me fais un petit croissant à l'érable de temps en temps... le meilleur des deux cultures selon moi!

[Thierry, 55 ans, homme, 25 ans d'immigration]

Seul un locuteur fait vraiment état d'une culture essentiellement « québécoise », laquelle est toutefois axée davantage sur des considérations plus canadiennes que québécoises (bilinguisme et multiculturalisme). Cette mono-allégeance culturelle peut être mise en relation avec le profil démographique particulier de ce locuteur puisqu'il est marié avec une Canadienne anglophone et réside au Québec depuis 23 ans.

Je pense me reconnaître davantage dans l'identité canadienne que québécoise, mais s'il faut choisir entre l'identité québécoise ou française, je me rapproche définitivement de l'identité québécoise. Ma femme vient de l'Ontario et nous y retournons souvent (plus souvent qu'en France d'ailleurs), nos filles ont grandi au Québec dans une famille bilingue, d'une mère Canadienne et d'un père Français, alors au niveau de la culture, je pense qu'on leur a donné une bonne vision du multiculturalisme... Lorsqu'elles étaient plus petites, elles avaient l'habitude de dire que Papa faisait des crêpes au beurre et maman des pancakes au sirop d'érable, mais on n'a jamais privilégié l'une ou l'autre des cultures et je pense qu'elles sont très contentes aujourd'hui d'avoir ce double héritage, surtout au niveau de la langue. J'aime le bilinguisme du Canada, et je suis très fière que mes filles parlent aussi bien le français du Canada que l'anglais du Canada.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

Chez ce dernier locuteur et trois autres locutrices, nous décelons par ailleurs dans leur discours un véritable décalage culturel, le sentiment de ne plus « être chez soi » dans son pays d'origine. L'hybridité pressentie peut ou non paraître conflictuelle. Les référents culturels se retrouvent changés après un certain temps d'immigration et, pour certains, il ne semble pas toujours facile de trouver sa place dans une culture dont certaines valeurs ne sont plus partagées.

En France, quand je retrouve ma famille ou mes amies, je me sens plus « québécoise », parce que je n'aime pas la mentalité française et cette idée que tout est meilleur en France. Mais au Québec, je me reconnais dans les deux. J'ai le sentiment que mon identité culturelle est double, mais j'ai intégré cette idée et ça me fait plus penser à un équilibre qu'à quelque chose de négatif (genre une schizophrénie par exemple).

[Aurélie, 36 ans, femme, 9 ans d'immigration]

[...] lorsque je rentre en France, j'ai l'impression de ne plus partager les mêmes choses, il y a un décalage entre eux et moi et c'est pas si facile à gérer parfois.

[Élodie, 30 ans, femme, 5 ans d'immigration]

Je me sens toujours française (surtout vis-à-vis du français que je parle), mais je me reconnais tout à fait dans l'identité québécoise, notamment lorsque nous allons en France. Ma famille est LA famille française par excellence : à table, on parle religion et politique, les deux pires sujets pour s'embrouiller avec tout le monde. Je me surprends à éviter à tout prix la confrontation et il me semble que c'est une attitude très québécoise.

[Sylvie, 48 ans, femme, 21 ans d'immigration]

Par contre, la culture française, à part deux trois auteurs que j'ai dans ma bibliothèque (A. Saint-Exupéry, D. Pennac), je ne me reconnais plus dans la culture française. Je suis complètement largué quand on me parle d'auteur ou de réalisateur français, je me désintéresse volontiers et depuis fort longtemps de la politique française et je me sature très bien des vins et fromages d'ici. Bien sûr que quand on va en France voir la famille, je suis fier de montrer à mes filles mon pays d'origine, mais je suis aussi très content de rentrer à la maison et de reprendre le cours de ma vie d'ici.

[David, 43 ans, homme, 23 ans d'immigration]

Pour **Marion**, notre locutrice présentant un parcours migratoire insatisfaisant, ce décalage culturel n'est pas perçu de la même façon. À l'inverse des autres, elle ne semble pas souffrir du constat fait par les membres de sa famille, minimisant l'importance, voire la véracité de ce prétendu décalage, par une analogie de son cru, qui nous semble démontrer qu'elle ne souhaite pas être associée à la culture québécoise.

Ma famille dit que je pense « différemment » d'eux quand je rentre en France, mais je n'ai jamais entendu que je pensais comme une Québécoise de la bouche d'un Québécois...

[Marion, 28 ans, femme, 5 ans d'immigration]

3.5. Synthèse

Nous observons, dans ce thème de l'identité culturelle, une propension assez marquée de la part de nos répondants à se réclamer d'une identité culturelle française (onze sur dix-huit). De cette tendance découlent les constats suivants : la perception taquine de l'expression « maudits Français », la constance à ériger la nourriture française comme

indice distinctif et l'aveu d'un intérêt limité pour la culture québécoise. La première tendance observée au sein de notre échantillon se traduit par un fort sentiment d'attachement à la culture française ; de nombreux locuteurs disent être restés « très Français », malgré des critiques sociopolitiques parfois fortes vis-à-vis de la France (mentalité, ouverture, respect, etc.). De plus, six locuteurs affirment se reconnaître dans les deux identités, voyant une complémentarité dans cette différence culturelle. La cohabitation de deux systèmes culturels est alors envisageable pour ce groupe mixte (3 hommes, 3 femmes), tous âgés de 30 ans ou plus, présentant une durée d'immigration allant de 1 an à 19 ans. Leur profil sociodémographique ne présente que peu de points communs, si ce n'est la perception positive du bilan migratoire. Un seul locuteur ne se réclame d'aucune des deux identités culturelles, mobilisant toutefois des référents culturels appartenant aux deux cultures, ce qui nous laisse davantage entrevoir une « double allégeance » qu'une totale absence d'identité culturelle française. Enfin, un locuteur dit se reconnaître exclusivement dans l'identité québécoise, une allégeance que l'on peut rapprocher de son profil sociodémographique puisqu'il compte 23 ans d'immigration et présente un mariage exogame (Canadienne anglophone).

La deuxième grande tendance observée témoigne de l'impression laissée par l'expression « maudits Français ». Plus d'un tiers des locuteurs jugent cette expression taquine et l'associent davantage à une moquerie légère qu'à une insulte. Trois locuteurs seulement la perçoivent comme méchante et en ressentent un sentiment de gêne, et trois autres locuteurs disent ne pas se sentir visés par cette expression du fait de leur « double allégeance » culturelle. Le reste de l'échantillon avoue ne pas connaître cette expression ou ne jamais y avoir vraiment porté attention. De manière générale, la plupart (une dizaine de locuteurs) expriment chacun à leur façon le rejet d'un certain « type de Français », qui ne fréquente que d'autres Français. Ils se dissocient des « maudits Français », les qualifiant systématiquement d'« autres », qu'ils définissent tantôt comme ceux qui ne restent qu'entre eux, tantôt comme ceux qui se plaignent constamment ou font preuve de suffisance.

La troisième grande tendance observée concerne le principal référent culturel associé à l'identité socioculturelle française : la nourriture. Cette dernière est citée par plus des deux-tiers des répondants et son « excellence » constitue non seulement le symbole de la

culture française, mais une valeur, que même les locuteurs se sentant « moins Français » ne sont pas prêts à abandonner. La nourriture est d'ailleurs souvent mentionnée comme aspect négatif de l'immigration (thème I), et parfois mentionnée de nouveau par le même locuteur dans l'identité culturelle (thème III). En outre, un des rares locuteurs à ne pas mentionner cette valeur, que l'on pourrait qualifier de « refuge », en a fait son métier : il est chef cuisinier. Un certain nombre de référents culturels québécois sont cités par les locuteurs même si plus de la moitié admet ne prêter que peu d'intérêt à la culture québécoise. Certains locuteurs disent s'y intéresser de plus en plus ; elle ne remplace toutefois totalement la culture française que chez un locuteur. À l'exception de ce dernier, aucun locuteur ne semble accorder une importance primordiale à l'intégration des référents culturels de la société d'accueil. Pour eux, la réussite de leur intégration ne se traduit pas par l'atteinte d'un certain niveau de compétences culturelles. De fait, même chez les locuteurs faisant état d'une identité culturelle « hybride », leur intérêt pour la culture québécoise est assez limité, cette dernière étant écartée par des référents symboliquement forts (littérature, nourriture, etc.) et vecteurs en eux-mêmes d'une importante dimension identitaire.

CHAPITRE 5 : DISCUSSIONS SUR LES RÉSULTATS

Après l'analyse des principales tendances de chaque thème abordé dans le questionnaire soumis aux participants, nous nous proposons dans ce chapitre de faire ressortir des conjonctures particulières propices à l'émergence d'une insécurité linguistique relative chez certains locuteurs de notre échantillon. En effet, même si les répondants affichent une certaine sécurité, certains d'entre eux montrent des signes d'insécurité surtout linguistique et identitaire. Nous considérons ces signes comme des éléments ponctuels, les constituants particuliers d'un ensemble. Dépassant ainsi les tendances générales du chapitre précédent, nous présentons ici des perspectives plus individuelles.

1. Appartenance assumée à une minorité audible

L'analyse des récits autobiographiques nous permet d'affirmer qu'il y a bel et bien, chez la plupart de nos locuteurs, une prise de conscience face à la conscience de ne pas partager les mêmes normes sociolinguistiques que celles de la société d'accueil. Ce ressenti, du simple constat à la sensation de gêne, fait suite à la surprise causée par le contact interculturel et la perte de l'illusion du partage d'une même langue. Ce contact fait toujours place à la rencontre interculturelle qui, dans le modèle proposé par Blanchet (2012), correspond à des relations sociales régulières menant soit à la négation de l'altérité, soit à l'intégration de certains indices de l'altérité. Si la négation de l'altérité n'est jamais envisagée chez nos répondants, nous observons tout de même le manque d'investissement quasi-total d'une seule locutrice qui ne mentionne aucune adaptation en ce qui concerne sa langue. Tous les autres locuteurs rapportent l'adaptation, à différents niveaux, à l'altérité. Les modifications linguistiques perçues témoignent d'une volonté d'intercompréhension, mais cette dernière est souvent brimée par le maintien, pour des raisons identitaires et culturelles, de certains traits de l'accent d'origine. Lorsqu'il y a modifications, celles-ci sont quelquefois effectuées « à regret » par des locuteurs montrant une hypersensibilité à la norme hexagonale et à la valeur symbolique de leur variété de langue native.

Qui plus est, le dévoilement audible d'une identité qui pourrait ne pas avoir bonne presse n'est généralement pas synonyme de contrainte chez la plupart de nos locuteurs.

Toutefois, l'adaptation auto-déclarée par certains participants dépend véritablement du niveau d'investissement envers l'interlocuteur : chez certains répondants, elle est jugée importante ; l'intégration de particularismes essentiellement lexicaux est alors revendiquée, acceptée, voire maîtrisée. Chez ces locuteurs, la rencontre interculturelle devient alors syncrétisme interculturel (Blanchet, 2012) lorsque les perceptions sont accompagnées d'un aveu de non-maîtrise — toutefois jamais insécurisant —, et évolue vers une synthèse interculturelle, pour les quelques locuteurs affirmant posséder un répertoire linguistique et culturel « pluriel ». Cette synthèse interculturelle, à savoir la perception résolument positive d'une identité hybride ou mixte, constitue, selon nous, la manifestation du prestige latent associée à la variété québécoise puisque cette dernière est investie de valeurs affectives positives. D'ailleurs, pour les locuteurs dont le niveau d'investissement est moindre, leur volonté de vouloir s'intégrer, même s'ils ne croient pas nécessaire d'effacer leur identité d'origine pour autant, montre également le prestige latent, sous sa forme minimale en quelque sorte, de la variété québécoise. Nous qualifions en effet cette forme de « minimale » puisqu'elle est très souvent réduite sous l'effet des normes prescriptives mobilisées par certains locuteurs. Ainsi, l'attachement positif est bien souvent contrebalancé par des jugements négatifs et cet attachement ou prestige disparaît complètement d'un commentaire à l'autre chez un même locuteur.

Alors que la plupart des locuteurs montre des efforts d'adaptation pour répondre avant tout à des besoins communicationnels et présente une identité linguistique relativement malléable, l'identité culturelle affichée demeure principalement française. De fait, les normes identitaires auxquelles semblent obéir les locuteurs se construisent essentiellement sur des valeurs culturelles, plutôt que strictement linguistiques.

Au demeurant, l'écart entre l'identité linguistique et l'identité culturelle existe chez tous les locuteurs dont l'investissement linguistique n'est accompagné d'aucun investissement culturel. Toutefois, ce décalage est nettement relativisé par le degré d'investissement linguistique et l'ouverture culturelle de chacun. Même si certains locuteurs (Nicolas, Julien, Sébastien, Céline, Sylvie et Marine) déclarent une identité culturelle et linguistique mixte, l'identité affichée dans les discours reste à bien des égards très proche de l'identité d'origine. De surcroît, en aucun cas, le fait de se soumettre partiellement ou complètement à de nouvelles normes sociolinguistiques, sans véritable

changement de normes socioculturelles, n'est une source d'inconfort pour nos locuteurs. Ainsi, si l'hypothèse faisant état d'une perception, non pas d'échec, mais certainement de bris communicationnel se vérifie chez certains répondants (Élodie, Laura, Marion et Léa), celle présupposant le malaise ressenti face à cette impression ne se confirme pas. De plus, bien que certains reconnaissent une pluralité de normes sociales, culturelles et linguistiques, et accordent un certain prestige latent à la variété québécoise, la conservation de leur identité linguistique française, ajoutée à une appréhension minimale de la sanction sociale, ne fait pas l'objet d'un inconfort quelconque, ce qui valide l'hypothèse du refus de l'étiquette dépréciative attribuée à « la minorité audible ». Enfin, la perception du parcours migratoire étant majoritairement positive, notre hypothèse basée sur la mobilisation d'éléments linguistiques, identitaires ou culturels pour expliquer une insatisfaction post-migratoire, semble elle aussi invalidée. Nous envisageons les raisons avancées par les trois locuteurs au bilan migratoire insatisfaisant comme avant tout sociales (familiales, amicales, amoureuses ou professionnelles) et non linguistiques, identitaires ou culturelles. Il nous paraît intéressant de noter que personne ne semble mettre de l'avant le fait que des différences linguistiques peuvent avoir des répercussions sociales, bien qu'une mauvaise maîtrise du code entrave de fait n'importe quelles relations sociales.

L'insécurité identitaire est écartée en raison de l'absence de menace perçue par la sanction sociale. L'absence de sentiment insécurisant liée à l'identité affichée pousse même certains locuteurs au rejet de toute position identitaire autre que celle d'origine. Si quelques-uns prétendent à un syncrétisme, voire à une possible synthèse interculturelle, la persistance de certaines caractéristiques linguistiques, perçus comme des traits identitaires forts (telles que l'accent ou les particularismes lexicaux régionaux), n'insécurise aucunement les locuteurs. La question de savoir s'ils réussissent à faire correspondre l'identité culturelle qu'ils revendiquent à leur identité linguistique ne se pose pas tant il est clair qu'ils ne cherchent pas à faire correspondre ces deux identités. En d'autres mots, quelle que soit la perception de leur degré de maîtrise de la variété québécoise, ils n'ont aucun problème à afficher une identité française, laquelle est souvent associée à la perception d'une qualification positive par la société d'accueil.

Un constat identique peut être dressé vis-à-vis de l'identité culturelle. La prégnance de la perception d'un bien « trop précieux » pour être perdu ou altéré est concrétisée par la

fréquente mention de la nourriture, érigée non seulement en symbole culturel, mais également en rempart à des habitudes culturelles jugées contraires aux leurs (malbouffe, gaspillage, etc.). Quand ce symbole n'est pas mobilisé, nous le retrouvons néanmoins soit comme plus-value professionnelle (dans le cas du chef cuisinier), soit comme plus-value sociale (dans le cas du Français à qui revient toujours le choix de la bouteille de vin). Outre le relatif intérêt porté à la culture québécoise, la culture française jouit d'un prestige exerçant une forte attraction sur nos locuteurs, lesquels ne sont pas prêts à l'abandonner dans la mesure où ils souhaitent conserver le capital qui lui est associé. Ce capital les place invariablement à l'abri d'une insécurité culturelle, et ce, même en témoignant une défiance vis-à-vis de la « mentalité française », qui devient alors une façon de catégoriser et de distinguer « les autres » de « soi ». L'insécurité n'est ainsi pas ressentie puisque l'identité française est volontiers affichée à partir du moment où les locuteurs pensent qu'ils ne correspondent pas au cliché « du Français ».

Ainsi, les locuteurs qui refusent l'adaptation de leur prononciation le font pour des considérations identitaires. En d'autres mots, ils ne sont pas prêts à modifier l'aspect phonétique de leurs pratiques d'origine puisque cet aspect fait référence à leurs racines, à leur identité culturelle. Étant donné que cette identité jouit d'une bonne perception, malgré quelques commentaires réprobateurs occasionnels, et qu'elle est en général associée à un prestige culturel dont la perte serait trop dommageable pour être envisagée, l'identité française de ces locuteurs est parfaitement assumée.

2. Insécurité linguistique, identitaire et/ou culturelle : entre prédisposition et sensibilité individuelle

Nous nous intéressons ici, exemples et illustrations à l'appui, à des conjonctures particulières propices à l'émergence d'une insécurité linguistique relative chez certains locuteurs de notre échantillon. Nous observons, dans les témoignages de ces personnes, trois situations susceptibles de générer une insécurité linguistique. Selon nous, ces situations peuvent être mises en rapport avec la typologie proposée par Blanchet, qui distingue quatre catégories. Alors que le « contact interculturel » correspond à la prise de conscience sans relation, la « rencontre interculturelle » mène à deux attitudes distinctes : la négation de l'altérité ou l'intégration de certains indices de l'altérité. Le « syncrétisme

interculturel » implique la transformation de ces indices en ressources par le biais de l'appropriation, plus ou moins maîtrisée. Enfin, la « synthèse interculturelle » correspond à une mobilisation assumée des ressources qui donne lieu à une identité « hybride » (Blanchet, 2012).

2.1. Modifications phonétiques déclarées

Nous avons vu précédemment que quelques locuteurs (7 sur 18) rapportent modifier leur répertoire. Pour ces locuteurs, ces modifications profondes se font principalement dans les domaines de la morphosyntaxe et de la phonologie, domaines pour lesquels Ledegen avait déjà établi qu'ils étaient les plus propices à générer de l'insécurité linguistique, les domaines de la sémantique et du lexique n'ayant présenté qu'une « insécurité linguistique moyenne » (Ledegen, 2003 : 74). De plus, le postulat selon lequel la variation phonétique représente un investissement nettement plus important sur le plan identitaire que d'autres variations (lexicale et grammaticale surtout) vient appuyer ce constat. L'accent fait naître chez l'interlocuteur un ensemble de représentations qui induisent une identification communautaire. Il dit l'identité et devient marqueur non plus simplement d'une identité mais d'une altérité et donc d'une mise à distance entre les locuteurs (Forlot, 2005).

Deux locuteurs rapportent avoir modifié leur accent d'origine : le premier (Julien) dit être passé d'un « *accent assez marqué (du sud de la France)* » à « *quelque chose de plus neutre, genre parisien* » ; tandis que le deuxième (Kevin) affirme avoir « *intégré certaines habitudes du parler québécois* » et mentionne même que ses « *quelques ressauts d'accent toulousain ont quasiment disparu* ». Cette accommodation plus ou moins grande démontre un syncrétisme interculturel qui nous semble n'être que le réflexe du locuteur périphérique, c'est-à-dire originaire d'une région réputée éloignée du centre normatif, d'accommoder inconsciemment ses pratiques linguistiques en présence d'autres locuteurs, quelle que soit leur origine (française ou autre). Par ailleurs, l'abondance de commentaires normatifs dans les discours épilinguistiques de ces deux locuteurs valide l'hypothèse d'un sentiment d'insécurité linguistique qui ne serait pas tant liée à l'impossibilité de se conformer à la variété québécoise, mais plutôt à la perception de leur propre variété native de français, jugée inappropriée. Kevin nous confie à ce propos que « *petit, j'avais un accent du sud-ouest que j'ai perdu petit à petit à l'adolescence (peut-être sous la pression des camarades*

qui se moquaient alors même que j'étais à Toulouse) », ce qui illustre parfaitement ce « syndrome du locuteur périphérique », la perte de l'accent de l'origine étant positivement évalué.

Une troisième locutrice (Léa) admet une adaptation lexicale (*Je parle comme je parle à Montpellier sauf que j'utilise des mots d'ici du genre « joke, fun, fin de semaine, relâche, niaiser, etc. »*). Si son identité linguistique (*C'est sûr que j'ai un accent assez fort parce que c'est ma ville et que j'y suis née*) et culturelle semble clairement établie (*Je suis française et fière de l'être*), des traces d'insécurité linguistique émergent lorsqu'elle échange avec des Québécois (*J'ai l'impression de ne plus savoir parler ma propre langue*). Puisque nous décelons dans son discours épilinguistique une forte propension au doute sur le plan de la maîtrise de la langue (*J'ai demandé autour de moi et apparemment y'a pas qu'à moi que ça arrive d'être incomprise*), il n'est pas exclu qu'en plus de cette timidité, sa position de locutrice périphérique ait un rôle à jouer dans ce manque d'affirmation.

Pour ces locuteurs, leur statut de locuteur régional en France semble les « poursuivre » au Québec. Il est intéressant par ailleurs de noter que leur statut de locuteur périphérique aurait pu les rapprocher des Québécois, qui ne se conforment pas plus qu'eux aux pratiques « centrales » érigées en norme fictive, mais en dehors de leur volonté de syncrétisme, leur accommodation est relative et leur maîtrise de la variété québécoise demeure, selon leur propre aveu, inexistante (*Je ne me fais aucune illusion sur ma capacité à parler un bon québécois un jour, ça n'arrivera pas ; Julien*).

La position de locuteur périphérique et l'aveu de modifications phonétiques déclarées ne peuvent pas toujours être qualifiés de circonstances propices à l'émergence d'une insécurité linguistique lorsque les identités linguistique et culturelle déclarées coïncident. Le cas de David en est un bon exemple. L'investissement linguistique de ce locuteur est perçu comme total, que ce soit en auto-évaluation (*Aujourd'hui, le français québécois est mon français, celui que je parle avec mes filles, avec quelques membres de ma famille restée en France, avec n'importe quelle personne que je croise dans la rue et qui me parle en français*), que d'après le jugement des pairs anglophones (*Quand je dis que je suis originaire de France à des collègues anglophones, au début, il ne me croit pas, il pense tous que je suis québécois*) et francophones (*Les québécois francophones me disent généralement que j'ai un léger accent mais ils n'arrivent généralement pas à le situer*).

Locuteur périphérique (Font-Romeu/Perpignan), il semble avoir complètement effacé son accent d'origine et n'en ressentir aucune gêne (*Je pense qu'après 25 ans il est normal de parler comme les gens d'ici, je ne pense pas aujourd'hui avoir un accent français*). Cette identité linguistique concorde en tout point à l'identité culturelle affichée. Cette dernière est en effet exclusivement québécoise, voire canadienne (*Je pense me reconnaître davantage dans l'identité canadienne que québécoise, mais s'il faut choisir entre l'identité québécoise ou française, je me rapproche définitivement de l'identité québécoise*). Nous pensons que son profil sociodémographique (mariage avec une personne anglophone et famille fondée au Québec) participe grandement à cette synthèse interculturelle totale (*je suis très fière que mes filles parlent aussi bien le français du Canada que l'anglais du Canada*). Cette synthèse, à la fois linguistique et culturelle, ne génère jamais dans son discours l'expression de doute, et ses remarques épilinguistiques concernant la variété québécoise (*J'en comprends mieux les expressions que le langage de mes neveux qui eux ont grandi en France*) tendent à montrer que David lui accorde du prestige.

La modification phonétique déclarée est l'expression d'une légère insécurité linguistique chez les locuteurs français et il nous semble que les locuteurs périphériques ne présentant pas une immigration longue et les avantages que celle-ci apporte (famille, cadre socioprofessionnel développé, etc.) sont plus enclins à la ressentir.

2.2. Décalage entre identité linguistique et identité culturelle

Chez une locutrice (Sylvie), il existe explicitement un décalage important entre son identité linguistique et son identité culturelle. Son attitude normative l'exclut de l'espace linguistique québécois (*Bien sûr les autres n'apprécient pas beaucoup mon côté pointilleux sur la langue*), mais le prestige associé à la maîtrise de « son français » mérite amplement cette mise à l'index de la part de ses collègues de travail ou même des membres de sa famille. Au vu de ses nombreux commentaires normatifs, nous pouvons supposer qu'elle n'attribue que peu de valeur à la variété québécoise, ce qui se répercute invariablement sur ses pratiques : elle refuse de l'utiliser pour ne pas se dévaloriser elle-même. Nous pensons que la maîtrise de la langue qu'elle s'attribue à elle-même (*Je mets un point d'honneur à éviter tout anglicisme et à rédiger des courriels exempts de fautes de grammaire et d'orthographe. Je corrige mes enfants, mon mari et même mes collègues de travail (surtout*

leur communication écrite en fait, et croyez-moi, ce n'est pas de tout repos) la place d'emblée dans une attitude de sécurité linguistique.

Notons ici que cette supposée maîtrise est fictive puisque nous avons relevé plusieurs entorses au code grammatical dans le contenu de ses réponses. En revanche, cette locutrice revendique une identité culturelle hybride. Chez elle, la maîtrise de la variété hexagonale détrône la culture française en termes de capital symbolique : c'est en effet la seule locutrice de notre échantillon à l'identité linguistique exclusivement française, mais à l'identité culturelle hybride (*Je me sens toujours française (surtout vis-à-vis du français que je parle), mais je me reconnais tout à fait dans l'identité québécoise, notamment lorsque nous allons en France. [...] Je me surprends à éviter à tout prix la confrontation et il me semble que c'est une attitude très québécoise*). Cette hybridité culturelle n'est jamais perçue comme une indétermination qui se révélerait insécurisante ; elle lui permet, au contraire, de mobiliser les traits culturels associés à chacune des cultures en fonction de la situation vécue.

Dans un autre ordre d'idées, une locutrice (Julie) redéfinit sans cesse ces normes identitaires en fonction de la menace de la sanction sociale. Elle est la seule personne de notre échantillon à considérer l'expression « maudits Français » comme « péjorative » (*Cette expression a tendance à m'agacer, elle est difficile pour moi à endosser*) et semble se sentir insécurisée sur la base de son accent. Elle associe pourtant sa différence à une richesse culturelle (*Je suis différente de mes collègues, cette différence fait notre complémentarité*), mais souhaite se démarquer des Français et en retire pleine satisfaction lorsque cela est constaté (*Mes fréquentations québécoise disent de moi que je casse tous les clichés des français, cela me rend d'autant plus fière*). Nous pensons que cette locutrice affiche une insécurité identitaire, dans la mesure où elle retire de la fierté à introduire des *tournures québécoises* dans ses pratiques linguistiques quotidiennes, ce qui lui permet de ne pas être associée aux Français, dont elle refuse l'étiquette sociale et les clichés qu'elle transporte. Toutefois, elle se dit *Française*, de par son histoire et sa variété régionale. Elle semble chercher la maîtrise d'une identité linguistique québécoise dans le but d'échapper à son identité française d'origine, jugée insécurisante en vertu de la sanction sociale qu'elle représente. En revanche, nous ne pouvons pas parler d'insécurité purement linguistique au vu de la maîtrise dont elle pense faire preuve dans la mesure où elle déclare réussir à

construire l'identité linguistique désirée en interaction. Cette locutrice construit son identité en mobilisant davantage des éléments d'ordre culturel que linguistique.

Le décalage entre identité linguistique et identité culturelle ne mène pas à proprement parlé à une insécurité linguistique, mais semble exercer une pression identitaire sur les quelques locuteurs subissant la sanction sociale liée à l'image du « maudit Français ».

2.3. La norme prescriptive : le refuge sécuritaire

Tous les locuteurs qui disent avoir modifié leurs pratiques linguistiques et culturelles (de la simple « rencontre » au syncrétisme) présentent des profils différents à bien des égards ; un point commun semble pourtant les rassembler. Malgré la présence d'investissement et d'ouverture, les discours de ces locuteurs (à l'exception de David dont la culture exclusivement québécoise concorde avec la perception de ses pratiques linguistiques), sont ponctués de jugements prescriptifs incisifs. Dans certains cas, c'est même du mépris envers les responsables de ces écarts normatifs qu'affichent les locuteurs. Nous pensons que ces derniers trouvent une relative sécurité dans les normes prescriptives parce qu'elles figent explicitement les contours mouvants auxquels leur syncrétisme interculturel les confronte, au contraire des normes subjectives qui sont nettement moins explicites. La norme prescriptive est en quelque sorte la plus explicite des normes subjectives, ou du moins la seule à laquelle les locuteurs ont facilement accès (Éloy, 1993).

Ce constat n'est pas sans rappeler celui de Canut (2003) lorsqu'elle postule que des situations où les langues sont standardisées à outrance par des institutions normatives centralisatrices et dans lesquelles les concepts de variation et le principe d'un « français pluriel » sont ignorés génèrent des discours épilinguistiques axés sur l'exclusion et qu'au contraire, une société soumise à une diversité linguistique affichée et assumée n'empêche pas des prises de position normatives, mais implique, par une confrontation permanente à l'hétérogénéité, l'acceptation d'emblée d'une certaine pluralité (valorisation multiple, hiérarchisation des variétés linguistiques sans dévalorisation, etc.) et un discours davantage incluant. Nous notons chez ces quelques locuteurs qu'il n'y a pas de renversement de la perspective dominant/dominé : les dominés de la variété hexagonale ne se comportent pas en « dominants » de la variété québécoise, signe que les représentations acquises plus tôt dans la vie demeurent souvent fortement ancrées. Nous n'avons en effet jamais relevé de

commentaires normatifs ou faisant « figure d'autorité » à propos de la variété québécoise. Au contraire, malgré des jugements normatifs probablement induits par l'uninormativisme d'une scolarité « à la française » (Canut, 2003), leur investissement culturel et leur aveu de non-maîtrise de la variété québécoise les prédestinent à se cloisonner dans un statut insécurisant vis-à-vis de cette variété qu'ils compensent par la survalorisation des normes prescriptives.

Au final, la perception de la modification des pratiques et le décalage entre identité linguistique et culturelle déclarée mène autant, mais pour des raisons différentes, à des profils affichant une certaine sécurité linguistique (Sylvie et David) qu'à des tendances à l'insécurité linguistique, notamment pour les locuteurs périphériques ou craignant la sanction sociale.

3. Insécurité situationnelle et/ou individuelle

La perspective situationnelle de l'insécurité linguistique établit que si toute énonciation est intrinsèquement risquée, elle n'en reste pas moins façonnée par deux paramètres : l'interaction, dans toute la variabilité de ses conditions (contexte, rapports entre interlocuteurs, finalité de l'échange, etc.), et l'appartenance socio-identitaire déclarée des interactants (Bretegnier, 1999). Grâce à de nombreuses recherches, nous savons aujourd'hui que la stratification sociale et les rapports de force, réels ou symboliques, exercés au sein des interactions verbales font partie de conjectures propices à insécuriser le locuteur. Sans vouloir nier le contexte socialement structuré dans lequel se situe tout échange langagier, il nous semble intéressant de ramener les conditions d'émergence de l'IL à une sensibilité somme toute individuelle. Nous pensons que les caractéristiques sociales de chacun influencent les représentations des acteurs sociaux — les siennes et celles des autres —, et que tout n'est pas déterminé uniquement par la somme des paramètres de l'interaction.

La perspective situationnelle ne doit pas être uniquement circonscrite à la contrainte interactionnelle et l'analyse des discours épilinguistiques doit prendre en compte les représentations sociales de chaque locuteur et leurs sentiments personnels par rapport à la perception de la situation sociolinguistique dans laquelle ils évoluent. Les constats faits lors de cette étude nous amènent à postuler que certains locuteurs de notre échantillon

peuvent se sentir linguistiquement insécurisés aussi bien dans la variété « d'origine » que dans la variété « d'accueil », et ce, malgré la compréhension que l'utilisation de ces deux variétés n'ont pas les mêmes conséquences sociales. Ainsi, il serait exagéré de dire que les traces d'IL relevées dans les représentations des locuteurs français de l'Estrie doivent être nécessairement interprétées comme une preuve incontestable d'insécurité linguistique. D'autres auteurs (De Robillard, 1996 ; Bretegnier, 1999) ont par ailleurs soulevé la question de la multiplicité des indices que l'on peut déceler de ce phénomène et nous pensons à leur suite que l'insécurité linguistique peut effectivement avoir un caractère intériorisé, et par conséquent, difficilement détectable par des indices univoques. Les divers travaux menés sur l'insécurité linguistique ont en effet démontré que l'établissement d'indices « préfabriqués », qui témoigneraient en tout lieu et à tout instant de l'insécurité linguistique d'un locuteur, n'est pas envisageable et qu'il était nécessaire, au contraire, de considérer ces indices de manière contextuelle, de les interpréter selon le contexte social de l'échange. Nous pensons qu'il existe autant de manifestations différentes de la sécurité ou de l'insécurité linguistique que de contextes interactionnels (interlocuteurs, rôles sociaux et communicationnels, but de l'échange, etc.).

Rappelons que pour Aude Bretegnier (1999), la perspective situationnelle ne peut être considérée indépendamment d'une insécurité « normative » vis-à-vis de la norme linguistique reconnue par le locuteur ; d'une insécurité « identitaire », faisant référence à son auto-qualification à une communauté linguistique donnée, et d'une insécurité « communautaire », associée à la perception de sa propre variété par rapport à d'autres variétés perçues plus légitimes. La dimension situationnelle reste primordiale dans la mesure où l'utilisation d'une variété de langue dépend grandement des rapports que l'on entretient avec l'interlocuteur (Bretegnier, 1999). Toutefois, l'appel à la norme, l'absence de rejet net de l'identité linguistique d'origine, les frontières identitaires tracées pour se distinguer d'un certain groupe des « maudits Français » et l'indétermination de leur identité culturelle, tantôt hybride, tantôt française, sont autant de traces d'insécurités « normative », « identitaire » et « communautaire » chez certains locuteurs de notre échantillon. Les ambivalences relevées dans les discours montrent que ces positionnements sont fluctuants au gré des interactions ; ils sont fonction de la sphère socioprofessionnelle dans laquelle évoluent les locuteurs, mais dépendent aussi des circonstances de l'interaction, fournies à

titre d'exemples dans les anecdotes. La perception de leur identité linguistique et de leur identité culturelle apparaît fondamentalement comme une donnée situationnelle, pouvant varier d'un moment à un autre, d'un positionnement à un autre.

La perspective d'une insécurité linguistique avant tout situationnelle présuppose que le modèle normatif selon lequel les locuteurs évaluent leurs productions est susceptible de varier en fonction de la situation de communication, ce qu'illustrent les déterminations contradictoires évoquées dans les discours. Les représentations se modifient en fonction de l'appréciation de la situation de communication, de la légitimité perçue de leurs productions linguistiques et de celles des autres. Notre analyse nous a permis en effet d'observer que la référence à un système de normes dépend de la représentation que se fait le locuteur de la situation dans laquelle il est, mais que ce positionnement est très souvent ambigu chez les locuteurs d'une variété d'origine qu'ils considèrent déjà comme périphérique. Pour ces locuteurs, l'immigration au Québec a suscité le déplacement de leur cadre linguistique d'un système de normes non légitime mais rassurant (celui d'origine), à un autre système de normes, plus insécurisant parce que non maîtrisé (celui de la société d'accueil). Ce déplacement a fait passer une locutrice (Julie) d'une sécurité « normative » à une insécurité « identitaire », associée au risque de ne pouvoir être socialement reconnue par l'autre communauté linguistique.

Les constats de cette étude, établis par d'autres linguistes notamment à travers le prisme de la perspective situationnelle de l'insécurité linguistique (De Robillard et Bretegnier surtout), permettent de mettre à nouveau en lumière que ce n'est pas tant la compétence linguistique réelle des locuteurs qui est au cœur de la problématique de l'insécurité linguistique que les représentations qu'ils se font de leur compétence ou incompétence. Cette évaluation, bien qu'intrinsèquement situationnelle puisque dépendante des paramètres de l'interaction, est tout à fait individuelle et effectuée en regard de leur propre compétence ainsi que de la perception réelle ou imaginée de ce que pensent leurs interlocuteurs. Une plus grande sensibilité pré-migratoire, voire une prédisposition, à s'octroyer une certaine illégitimité linguistique par rapport à des modèles de référence inaccessibles semblent ajouter à la perspective situationnelle des critères personnels qui dépassent les paramètres situationnels d'une interaction et demandent une analyse individuelle des informateurs affichant des traces d'insécurité linguistique dans leurs

discours épilinguistiques. Cette observation explique aussi l'hétérogénéité des profils, les modifications ou le décalage ne révélant pas d'une éventuelle systématicité dans les profils, mais au contraire de circonstances tout à fait individuelles.

CHAPITRE 6 : CONCLUSION GÉNÉRALE

L'analyse des principales tendances des autobiographies et celle des conjonctures propices à l'émergence d'une insécurité linguistique nous permet à présent de dresser le bilan de notre enquête. Différents aspects méthodologiques ayant retenu notre attention, de même que l'orientation éminemment sociale de cette étude, participeront à sa conclusion générale.

1. Principaux résultats

En arrivant au Québec, les Français passent d'un statut démographique majoritaire à une position minoritaire, une immigration dans laquelle la langue française est souvent perçue comme un minimiseur de risque. Étant peu conscients de leur accent, ils considèrent comme gage de réussite socioprofessionnelle l'illusion du partage d'une même langue. Cette illusion prend toutefois fin dès leurs premières interactions linguistiques avec des Québécois. Ce contact entre les groupes met en évidence des dissemblances de normes sociolinguistiques, lesquelles sont autant de marqueurs de frontières, maintenues ou effacées, entre les deux communautés (Gumperz, 1989). Possédant une vision idéalisée de leur culture (Lindenfeld, 2002), laquelle est fortement liée à une vision unifiée et figée de leur langue (Forlot, 2005), peu de locuteurs de notre échantillon questionnent leurs propres normes sociolinguistiques et la plupart ne s'estiment pas capables de partager celles de la société d'accueil. Le constat de ce raté communicationnel ne donne pas lieu à une insécurité linguistique ou identitaire pour autant, dans la mesure où le positionnement identitaire affiché par leur façon de parler n'est pas ressenti comme une contrainte, et ce, même s'ils perçoivent l'horizon d'attente de la société d'accueil comme « hors d'atteinte ».

Toutefois, les locuteurs de cette enquête demeurent conscients d'une certaine sanction sociale puisqu'ils posent des frontières identitaires fortes. En effet, leurs pratiques linguistiques s'exposent comme un symbole de leur identité ; elles revêtent dans les représentations une fonction de solidarisation et de désolidarisation. S'ils s'identifient aisément à telle ou telle communauté de pratiques, la définition de leur identité est plus complexe et mélange l'usage des pronoms personnels « moi » et « eux », traçant des frontières d'exclusion, parfois entre nos locuteurs et leur société d'accueil, mais le plus

souvent entre deux groupes d'immigrants français, les « maudits Français » et les « autres » (dans lequel ils se reconnaissent). La dimension profondément interactive de l'immigration a pour conséquence la rencontre d'identités individuelles et collectives (Forlot, 2005). Pour exister en tant qu'entité unique et non en tant que groupe (celui des « Français du Québec »), nos locuteurs ressentent le besoin de tracer des oppositions symboliques entre les différents membres de ce même groupe et se raccrochent à une identité qu'ils veulent positive, loin des clichés associés à la représentation du « maudit Français ». Pour les locuteurs les plus sensibles à la sanction sociale issue de cette image péjorative, nous voyons dans ces oppositions une stratégie d'auto-défense culturelle, puisqu'il s'agit de conserver son capital, mais de ne pas être catégorisé négativement, de privilégier la différence plutôt que la ressemblance.

Par ailleurs, cette identité française est basée principalement sur des référents culturels, notamment celui de la nourriture qui devient un trait distinctif érigé en valeur « étendard ». Ce signe de ralliement culturel et identitaire témoigne de la valeur marchande de ce capital culturel. Ce dernier, associé à une sanction sociale non crainte et à la perception positive de leur accent renvoyée par la société québécoise, place les Français de notre échantillon dans une position de sécurité linguistique, identitaire et culturelle. Une position toutefois instable chez les locuteurs témoignant d'une prédisposition à l'insécurité linguistique, héritée de la conscience de leur statut de « locuteurs périphériques » en France, ou chez ceux affichant une insécurité identitaire liée à la déconstruction et la reconstruction identitaire inhérente au parcours migratoire, autrement dit à l'absence d'une conscience identitaire claire. Les locuteurs considérant deux systèmes de significations essayent de les mobiliser et de les rendre opérationnels en interaction. Cette transformation du système de significations original entraîne parfois une perte d'identité, liée à la difficulté que nécessite une telle gestion, mais cette perte ne peut être corrélée à une insécurité linguistique ou même à l'insatisfaction du projet migratoire.

Se considérant comme détenteurs du capital symbolique, les locuteurs de cette étude ne remettent que rarement en doute la conception hégémonique, intériorisée et consentie, de leur capital linguistique et culturel. Toutefois, cette enquête montre comment chaque migrant perçoit ses pratiques langagières en regard de son processus d'intégration à sa société d'accueil. Les représentations, ainsi que les exemples, anecdotes et autres

confessions qui ponctuent les discours, montrent véritablement — et de façon bien plus intime que les formes linguistiques —, les positions du migrant vis-à-vis de son identité linguistique et culturelle, positions co-construites avec l'accord, ou le désaccord, de l'Autre. À l'opposé de l'image bienveillante du « cousin » québécois, il existe entre les Québécois et les Français des rapports parfois conflictuels, notamment sur le plan de la langue, mais également sur celui de la culture, des terrains sur lesquels ces deux communautés paraissent si proches mais sont pourtant très différentes. L'identité linguistique et culturelle reflète des positionnements ambivalents vis-à-vis de ce statut nouvellement acquis de minorité linguistique et culturelle au sein de la société d'accueil. Si le rapprochement a lieu sur le plan linguistique en fonction du degré d'investissement produit, il s'avère difficile, car « perdant », sur le plan culturel.

2. Trajectoires individuelles de l'immigration

À la lumière de ce qui précède, il nous semble important de mettre l'accent sur le dénominateur commun qui émerge des positions que nous avons établies comme insécurisantes chez certains locuteurs. Certaines conjectures sociales qui apparaissent dans les autobiographies de ces locuteurs, bien qu'inhérentes à une immigration — quelle qu'elle soit —, ne peuvent être ignorées puisqu'elles donnent lieu à des bilans migratoires négatifs et des discours parfois désobligeants. En effet, le premier constat qui frappe d'emblée lors de l'analyse, c'est l'isolement social dans lequel vivent certains de nos répondants. En croisant les données des profils sociodémographiques et le contenu même des réponses, nous observons qu'aucun des répondants n'est marié à un ou une Québécoise. Certains répondants nous confient même les difficultés qu'ils ont, ou qu'ils ont eu, à vivre en couple avec des Québécois ou des Québécoises. Ce constat est le même d'un point de vue strictement amical : un certain nombre nous révèle les obstacles rencontrés pour créer des liens sociaux étroits et sincères. D'ailleurs, ce genre de confessions n'est pas nécessairement le fait des locuteurs ayant déclaré n'avoir que des amis français ; la superficialité des relations est un élément présent même chez ceux affirmant avoir des amis québécois. Dans le même ordre d'idée, nous avons pu constater que rares étaient nos locuteurs possédant une famille (au sens nucléaire du terme). Nous sommes consciente que cet aspect est irrémédiablement lié à l'âge et à la durée de l'immigration des individus,

toutefois, et ce y compris chez nos locuteurs les plus vieux et possédant plus de dix ans d'immigration, le principe de cellule familiale est peu présente dans notre échantillon.

De plus, alors que l'éloignement familial est un aspect perçu comme négatif dans les bilans migratoires, certains locuteurs nous confient aussi ne jamais avoir reçu la visite de leur famille au Québec. L'absence d'exogamie entre les deux communautés linguistiques, ainsi que les différents aspects sociaux susmentionnés, nous paraissent très révélateurs de l'isolement social ressentie par les Français du Québec, particulièrement ceux qui ont immigrés seuls, et d'autant plus les Français de l'Estrie compte tenu de la faible densité démographique de ce groupe sur le territoire estrien et par conséquent d'un réseau social peu développé (en comparaison à celui existant à Montréal). Nous pensons également que la volonté, plusieurs fois exprimée, de ne pas rester « entre Français », mais de conserver une identité linguistique et culturelle essentiellement française, les accule en quelque sorte dans un retranchement social dont ils sont les premières victimes. De plus, nous avons également constaté la volonté, chez nos répondants détenteurs de permis d'études ou de travail, de se concentrer sur leur parcours scolaire ou leur carrière professionnelle. Le principal avantage d'une immigration France/Québec étant l'aspect économique (marché du travail ouvert, perspectives d'avenir, etc.), nous ne sommes pas surprise par ce désir d'accéder de façon prioritaire à une certaine prospérité économique.

Enfin, certains commentaires font état de malaises sociaux relevant de problèmes sociétaux (discrimination, manque d'emplois qualifiés, non-reconnaissance de diplômes, lourdeur administrative, etc.), et ce, indépendamment de la durée d'immigration. Pour nous, Marion illustre parfaitement ce constat. Seule locutrice non périphérique de notre échantillon, son cas particulier a été largement abordé dans le parcours migratoire et l'identité linguistique, et nous ne voyons pas la nécessité d'y revenir plus en détails ici, si ce n'est pour rappeler que malgré des indices d'insécurité linguistique dans son discours, nous pensons qu'il s'agit d'un sentiment que nous interprétons comme un profond malaise social. En effet, à travers l'amertume de son constat, nous avons cru déceler des regrets¹⁶ qui laissent envisager une déception proportionnelle aux espoirs pré-migratoires,

¹⁶ *Le Québec est un pays formidable mais les Québécois n'aiment pas l'idée d'avoir des étrangers vivant parmi eux.* (nous soulignons) [Marion].

transformée aujourd'hui, pour des raisons avant tout sociales, en un désir de retour, non assouvi car non partagé par son conjoint.

De plus, il nous semble important de rappeler ici qu'il existe une multitude de configurations possibles vis-à-vis de l'adaptation à la société d'accueil, lesquelles ne sont fonction ni de la durée ni de la qualité du temps passé au Québec. Cette dynamique se reflète dans l'investissement accordé par chacun et de fait reste foncièrement individuelle et situationnelle. En effet, la variabilité des positionnements doit être interprétée à partir d'une définition élargie du point de vue situationnel, autrement dit, au regard de la réalité dans laquelle évolue le locuteur et des intérêts individuels et collectifs qui en émergent. À la suite de Francard, qui souhaitait remettre l'individu au centre des travaux sociolinguistiques, nous pensons qu'il est dans l'intérêt de l'avancement théorique de la notion d'insécurité linguistique, de concevoir le phénomène en prenant en compte les trajectoires particulières des individus, à la lumière de l'ensemble des fonctionnements sociaux qui les traversent.

3. Considérations méthodologiques

Pour faire état des représentations des répondants qui constituent notre échantillon, notre angle d'étude aura été notre propre expérience et notre connaissance du terrain. Optant pour les autobiographies, nous avons décidé de donner la parole à des Français vivant en Estrie. Les difficultés rencontrées lors du recrutement nous paraissent quelque peu secondaires au vu de la richesse des données recueillies. Nous avons néanmoins cherché à comprendre les raisons de ce « demi-échec » quantitatif. D'une part, la « méthode boule-de-neige » (Blanchet, 2012), à savoir l'échantillonnage à travers des réseaux d'amitiés, a été très peu productive. En effet, nous n'avons eu accès qu'à un nombre minime d'informateurs par l'intermédiaire de personnes de notre réseau social. Le reste de l'échantillon a été recruté par démarchage personnel, au hasard de rencontres ou en ciblant des commerces sherbrookoïses tenus par des Français (bar, boulangerie, restaurant, etc.). L'avantage de ce démarchage a été le contact créé entre chercheuse et informateurs : les potentiels répondants se montraient très intéressés par le sujet de l'enquête et très volontaires concernant une éventuelle participation. Toutefois, il faut admettre que ces professions du secteur tertiaire sont très prenantes, d'autant plus pour les propriétaires de

ces établissements. Devant l'enthousiasme suscité par les préenquêtes, nous avons probablement négligé l'aspect chronophage d'une telle démarche pour nos répondants.

D'autre part, si le démarchage s'est révélé assez plaisant et fructueux — en termes de contacts et non de répondants —, la relance de ces contacts a été nettement plus contraignante. Bien que les relances aient été effectuées par courriel, le volume et le temps de rédaction ont rendu la tâche difficile. Un premier courriel de rappel a été envoyé deux semaines après l'envoi du questionnaire pour remémorer l'échéance ; puis, des courriels de relance ont été envoyés toutes les semaines après la fin du temps imparti (3 semaines). Si certains de nos courriels de relance sont restés sans réponse, un bon nombre ont donné lieu à un échange avec les informateurs potentiels. Ces derniers invoquaient principalement le manque de temps pour excuser leur mutisme. Loin d'être anodins, ces échanges de courriels se sont avérés une partie délicate de la collecte de données puisqu'il s'agissait de nous montrer patiente et compréhensive, tout en affichant une certaine fermeté pour que cet exercice soit pris au sérieux. À ce propos, seuls deux formulaires ont été complétés dans le temps imparti. Nous pensons que la « méthode boule-de-neige » n'est efficace que dans l'optique d'un formulaire court, de type quantitatif, et doit reposer sur des réseaux sociaux virtuels et dématérialisés, tel que Facebook et autres plateformes similaires, pour mettre à profit leur vitesse de diffusion.

Toutefois, cette laborieuse collecte de donnée (quantitativement parlant) ne doit pas faire oublier la qualité des réponses reçues. En ce sens, nous pouvons affirmer que l'autobiographie langagière recèle tous les atouts d'une collecte de données opérationnelle. Les réponses apportées par les répondants étaient pour la plupart élaborées, voire très élaborées. Seuls deux répondants se sont montrés peu loquaces et parmi les cent soixante-deux réponses possibles (neuf questions pour dix-huit répondants), nous avons obtenu cent soixante et une réponses. Les locuteurs qui se sont engagés à remplir ce questionnaire l'ont donc fait avec diligence et sérieux, même si la taille des réponses varie inévitablement en fonction de l'informateur. Du reste, au vu de l'intérêt qualitatif des réponses formulées, force est de constater que le soin apporté à la rédaction des questions a porté ses fruits. L'ajout d'exemples comme pistes de réflexion, la sollicitation d'évènements (anecdotes) et la possibilité d'introspection (bilan) ont donné lieu non seulement à des réponses cohérentes et adéquates, correspondant tout à fait aux questions posées, mais aussi à des

discours épilinguistiques intimes, nous permettant un accès privilégié aux représentations sociales des locuteurs, aussi bien en tant qu'individu qu'en tant que groupe. Certains témoignages, notamment concernant les constructions identitaires, ont véritablement tracé des frontières entre les groupes. De ce point de vue, nous pouvons conclure que le discours épilinguistique est foncièrement un acte générateur de distinction identitaire. En disant ce qu'ils ont à dire, les locuteurs mettent en mots de manière performative leur façonnement linguistique, ainsi que leur construction identitaire et culturelle, à travers des discours non seulement épilinguistiques, mais également épi-identitaires.

En résumé, réalisées dans d'un contexte spécifique (comme c'est le cas pour le Portfolio Européen des Langues) offrant une période de temps limitée et dédiée à réalisation de cet exercice, les autobiographies langagières restent un moyen précieux « d'écouter » ce que les locuteurs ont à dire et par conséquent d'accéder, le plus éthiquement possible, à leurs représentations langagières. Elles offrent également la possibilité aux chercheurs de s'éloigner de l'approche étique et de son point de vue extérieur, en privilégiant l'approche émique nettement plus productive qualitativement parlant puisqu'il s'agit de considérer des critères au plus près du vécu des locuteurs.

4. Considérations scientifiques

En nous intéressant à un groupe de locuteurs partageant des normes culturelles et sociolinguistiques similaires aux nôtres, nous pensons avoir contourné le piège d'explications hasardeuses dues à une mauvaise connaissance de la communauté étudiée. Nous sommes consciente que le partage de ces valeurs (langue, identité, culture) n'est pas suffisant pour prétendre comprendre, voire interpréter, les discours épilinguistiques de Français immigrés en Estrie. De ces discours ont par ailleurs émergé des motivations professionnelles ou sociales identiques, des éléments dans lesquelles nous avons retrouvé des fragments de notre propre trajectoire migratoire, à l'instar d'autres chercheurs aux études résolument ethnographiques (Lindenfeld, 2002) ou ethnosociolinguistiques (Forlot, 2005 ; Boudreau, 2016). Les procédures administratives, les stéréotypes, les découvertes, les déceptions aussi, sont autant de points communs qui ponctuent des parcours migratoires pourtant différents, d'une complexité et d'une exigence difficilement envisageable pour un non-immigrant. Nous concevons que vouloir observer, et à plus forte raison expliquer, un

phénomène sociolinguistique à travers le prisme de sa propre histoire n'est pas synonyme de scientificité, encore moins d'objectivité. Si ce prisme écarte quelque peu certains raccourcis interprétatifs, le danger de passer à côté de phénomènes trop évidents, trop ordinaires guette le chercheur ayant sa propre communauté pour sujet d'étude (Forlot, 2005).

Consciente de ce biais important, nous avons essayé d'aborder les données recueillies en évitant de les comparer à notre propre expérience, de toujours respecter — voire de le rétablir — l'équilibre qui sépare une démarche scientifique objective d'une simple observation empirico-subjective. Nous reconnaissons que certaines de nos analyses et interprétations reposent sur des intuitions subjectives, mais ces intuitions ont été guidées tout au long de cette recherche par notre connaissance du terrain et de la littérature scientifique, du groupe et du phénomène étudié, ainsi que par notre propre parcours d'immigrante française au Québec. En d'autres mots, nous avons tenté d'étudier des discours épilinguistiques dits « ordinaires » à travers des représentations sociolinguistiques dites « savantes ». Nos connaissances et les discours étudiés nous ont permis d'invalider nos hypothèses, d'éclairer nos observations, mais également de construire notre savoir en regard de notre propre parcours migratoire. En ce sens, nous considérons la notion d'intersubjectivité comme inhérente au processus interprétatif de cette recherche. La qualité des discours épilinguistiques suscités par l'autobiographie langagière compense, selon nous, le minima quantitatif atteint par cette collecte de données sortie de son contexte didactique originale.

Nous restons persuadée que les autobiographies langagières offrent véritablement une fenêtre sur les représentations sociales et individuelles des locuteurs et contribuent à remettre l'humain au centre des études sociolinguistiques, notion centrale, mais semble-t-il négligée ces dernières années. Ce faisant, nous avons, nous aussi, été confrontée à notre part d'humanité, qu'il a parfois fallu mettre de côté dans un intérêt scientifique. Comment ne pas être touchée par la sincérité désarmante de certaines réponses, la solitude lue entre les lignes, les regrets implicitement exprimés, les désirs de retour inassouvis? La lecture de ces autobiographies n'a pu être faite de manière froide et détachée, mais leur analyse a fait l'objet toute la rigueur et l'objectivité que nécessite une démarche scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- Bachelart, Dominique et Pineau, Gaston (2009), *Le biographique, la réflexivité, et les temporalités : articuler langues, cultures et formation*, Paris, L'Harmattan.
- Baggioni, Daniel, De Robillard, Didier et Moreau, Marie-Louise (1997), « Communauté linguistique », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique : les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 88-93.
- Bauvois, Cécile (1997), « Prestige apparent VS prestige latent », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique : les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 235-236.
- Beauvois, Cécile (2003), *Ni d'Ève ni d'Adam : étude sociolinguistique de douze variables du français*, Paris, L'Harmattan.
- Bertaux, Daniel (2010), *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie*, 3^e éd., Paris, Armand Colin.
- Berry, John W. (2005), « Acculturation : living successfully in two cultures », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 29, n^o 6, p. 697-712.
- Blanchet, Philippe et Coste, Daniel (2010), *Regards critiques sur la notion d'« interculturalité » : pour une didactique de la pluralité linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan.
- Blanchet, Philippe et Francard, Michel (2003), « Identités culturelles », dans Gilles Ferréol et Guy Jucquois (dir.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin, p.155-160.
- Blanchet, Philippe (2012), *La linguistique de terrain : méthode et théorie : une approche ethnosociolinguistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Boudreau, Annette (2016), *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier.
- Bourdieu, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- Boutet Josiane, Fiala, Pierre et Simonin-Grumbach, Jenny (1976), « Sociolinguistique ou sociologie du langage ? », *Critique*, n^o 344, p. 68-85.

- Boyer, Henri (1990), « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques : éléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n° 85 (*Les représentations de la langue : approches sociolinguistiques*, sous la dir. d'Henri Boyer et Jean Peytard), p. 102-124.
- Bretegnier, Aude (1996), « L'insécurité linguistique : objet insécurisé ? Essai de synthèse et perspectives », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone : description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, tome 2, Paris, Honoré Champion, p. 903-923.
- Bretegnier, Aude (1999), *Sécurité et insécurité linguistique : approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues*, thèse de doctorat, Université de la Réunion.
- Bretegnier, Aude (2003), « Vers la construction d'une modélisation la sécurité/insécurité linguistique », dans Aude Bretegnier et Gudrun Ledegen (dir.), *Sécurité/insécurité linguistique : terrains et approches diversifiés. Actes de la Cinquième Table ronde du Moufia 22-24 avril 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 123-149.
- Calvet, Louis-Jean (1998), « L'insécurité linguistique et les situations africaines », dans Robert Chaudenson (dir.), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Didier Érudition.
- Canut, Cécile (1998), « Activité épilinguistique et insécurité linguistique », dans Robert Chaudenson (dir.), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Didier Érudition, p. 39-48.
- Canut, Cécile (2003), « Activité épilinguistique, IL et changement linguistique », dans Aude Bretegnier et Gudrun Ledegen (dir.), *Sécurité/insécurité linguistique : terrains et approches diversifiés. Actes de la Cinquième Table ronde du Moufia 22-24 avril 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 105-122.
- Clanet, Claude (1990), *Introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Conseil de l'Europe (2018), *Portfolio Européen des Langues (PEL)*, [En ligne], <https://www.coe.int/fr/web/portfolio> (Page consultée le 10/12/2018).
- Consulat général de France au Québec, *Consulat général et présence française*, [En ligne], <https://quebec.consulfrance.org/La-communaute-francaise-au-Quebec> (Page consultée le 29/10/2018).

- Dabène, Louise et Billiez, Jacqueline (1987), « Le parler des jeunes issus de l'immigration », dans Geneviève Vermes et Josiane Boutet (dir.), *France, pays multilingue. Tome 2 : pratique des langues en France*, Paris, L'Harmattan, p. 62-77.
- Dantec, Maurice Georges (2000), *Le théâtre des opérations : journal métaphysique et polémique*, Paris, Gallimard.
- De Robillard, Didier (1994), « L'insécurité linguistique en français à Maurice : quand le chat n'est pas là, les souris parlent français? », dans Michel Francard (dir.), *L'Insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, vol. 2, *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, p. 109-121.
- De Robillard, Didier (1996), « Le concept d'insécurité linguistique : à la recherche d'un mode d'emploi », dans Claudine Bavoux (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique : approches lexicographiques interactionnelles et textuelles. Actes de la Deuxième Table ronde du Moufia 23-25 septembre 1994*, Paris, L'Harmattan, p. 55-76.
- Desmarais, Danielle (2009), « L'approche biographique », dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 5^e éd., Québec, Presses de l'université du Québec, p. 361-392.
- Dupont, Gilles (1956), *Adaptation des immigrants français à Montréal*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Dupuis, Jean-Pierre (2005), « Être un 'maudit Français' en gestion au Québec », *Gérer et Comprendre*, n° 81, p. 51-61.
- Dupuis, Jean-Pierre (2012), « Enquête sur les relations problématiques entre Français et Québécois francophones », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, p. 357-387.
- Éloy, Jean-Michel (1993), « L'insécurité en français monolithique ou quel est le salaire de la peur ? », dans Michel Francard (dir.), *L'Insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, vol. 1, *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, p. 95-108.
- Forlot, Gilles (2005), « Pratiques langagières et parcours migratoires : sociolinguistique ethnographique de la migration française à Toronto (Canada) », thèse de doctorat, Université catholique de Louvain.
- Fortin, Sophie (2002), « Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité : stratégies de migrants de France à Montréal », thèse de doctorat, Université de Montréal.

- Francard, Michel (1989), « Insécurité linguistique en situation de diglossie : le cas de l'Ardenne belge », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, p. 13-163.
- Francard, Michel (1993), avec la collaboration de Joëlle Lambert et Françoise Masuy, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française.
- Francard, Michel (2020), « L'insécurité linguistique au millénaire dernier : un survivant témoin... », dans Joanna Lorilleux et Valentin Feussi (dir.), *L'(in)sécurité linguistique en Francophonies : perspectives interdisciplinaires*, Paris, L'Harmattan, p. 21-32.
- Glaser, Barney et Strauss, Anselm L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory*, Hawthorne, NY, Aldine Press.
- Gueunier, Nicole, Genouvrier, Émile et Khomsi, Abdelhamid (1978), *Les Français devant la norme : contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion.
- Gumperz, John J. (1971), *Language in Social Groups*, Redwood City, CA, Stanford University Press.
- Gumperz, John J. (1989), *Engager la conversation : introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Haugen, Einar (1953), *The Norwegian Language in America : a Study of Bilingual Behavior*, Bloomington, IN, Indiana University Press.
- Haugen, Einar (1962), « Schizoglossia and the linguistic norm », *Monograph Series on Languages and Linguistics*, n° 15, p. 63-69.
- Heller, Monica (2002), *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Didier, Paris.
- Houdebine-Gravaud, Anne-Marie (2002), « L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique », dans Anne-Marie Houdebine-Gravaud (dir.), *L'imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan, p. 9 - 21.
- Jodelet, Denise (1989), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.

- Kircher, Ruth (2010), *Language attitudes in Quebec : a contemporary perspective*, thèse de doctorat, Queen Mary, University of London.
- Labov, William (2006), *The social stratification of English in New York City*, 2^e éd., Cambridge, Cambridge University Press.
- Lafontaine, Dominique (1997), « Attitudes linguistiques » dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique : les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 56-60.
- Laperrière, Guy (1999), *Les congrégations religieuses : de la France au Québec 1880-1914, Tome 2 : Au plus fort de la tourmente 1901-1904*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Larrivée, Pierre (2009), *Les Français, les Québécois et la langue de l'autre*, Paris, L'Harmattan.
- Lindenfeld, Jacqueline (2002), *Les Français aux États-Unis : étude ethnographique*, Paris, L'Harmattan.
- Linteau, Paul-André (2008), « Quatre siècles d'immigration française au Canada et au Québec », dans Serge Royal et Paul-André Linteau (dir.), *France-Canada-Québec : 400 ans de relations d'exception*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 165-181.
- Le Page, Robert, et Tabouret-Keller, Andrée (1985), *Acts of identity : creole-based approaches to language and ethnicity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ledegen, Gudrun (2003), « Les variables linguistiques de l'insécurité linguistique relèvent-elles des domaines "marginiaux" ou "profonds" ? », dans Aude Bretegnier et Gudrun Ledegen (dir.), *Sécurité/insécurité linguistique : terrains et approches diversifiés. Actes de la Cinquième Table ronde du Moufia 22-24 avril 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 51-76.
- Milroy, James et Milroy, Lesley (1985), *Authority in language : investigating language prescription et standardisation*, Londres/Boston, Routledge/K. Paul.
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2019), *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017*, sous la coordination de Chakib Benzakour, Gouvernement du Québec, [En ligne], http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2019_admisQc.pdf (Page consultée le 28/01/2020).

- Moore, Danièle, et Brohy, Claudine (2013), « Identités plurilingues et pluriculturelles », dans Jacky Simonin et Sylvie Wharton (dir.), *Sociolinguistique du contact : dictionnaire des termes et concepts*, Lyon, ENS Éditions, p. 289-316.
- Nossik, Sandra (2014), « Introduction : le récit de soi entre conformisme et émancipation », *Semen*, vol. 37, [En ligne], <http://journals.openedition.org/semen/9860> (Page consultée le 30 janvier 2020).
- Nossik, Sandra (2011), « Les récits de vie comme corpus sociolinguistique : une approche discursive et interactionnelle du témoignage », *Corpus*, vol. 10, p. 119-135.
- Ochs, Elinor (2014), « Ce que les récits nous apprennent », *Semen*, vol. 37, [En ligne], <http://journals.openedition.org/semen/9865> (Page consultée le 03 février 2020).
- Preston, Denis (2011), « Lingusitic insecurity forty years later », *Journal of English Linguistics*, vol. 41, n° 4, p. 304-331.
- Renaud, Jean et Fortin, Sylvie (2004), « Stratégies d'établissement en contexte montréalais : une diversité de modalités ? », dans Annick Germain, Jean Renaud et Xavier Leloup (dir.), *Racisme et discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*, Québec, Presses de l'université Laval, p. 31-59.
- Rey, Alain (1972), « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, vol. 16, p. 4-28.
- Saire, Pierre-Oliver (1994), *Essai sur la dynamique récente de l'expatriation des cadres français au Québec*, mémoire de maîtrise, Écoles des H.E.C de Montréal.
- Schneider, Günther et Lenz, Peter (2000), *Portfolio européen des langues : guide à l'usage des concepteurs*, Centre d'Enseignement et de Recherche en Langues Étrangères, Université de Fribourg, Suisse, [En ligne], http://www.coe.int/t/dg4/education/elp/elpreg/Source/Publications/Developers_guide_FR.pdf (Page consultée le 10/12/2018).
- Taboada-Leonetti, Isabelle (1998), « Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue », dans Carmel Camilleri, Joseph Kastarsztein, Edmond-Marc Lipiansky, Hanna Malewska-Peyre, Isabelle Taboada-Leonetti et Ana Vasquez-Bronfman (dir.), *Stratégies identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 43-83.
- Thiétart, Raymond Alain (1999), *Méthodes de recherche en management*, Paris, Dunod.

Trudgill, Peter (1972), « Sex, covert prestige and linguistic change in the urban British English of Norwich », *Language in Society*, vol. 1, p. 179-195.

ANNEXE I : Formulaire d'information et de consentement

Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche. Le présent document vous renseigne sur les modalités de ce projet de recherche. S'il y a des mots ou des paragraphes que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions. Pour participer à ce projet de recherche, vous devrez signer à la fin de ce document et nous vous en remettons une copie signée et datée. Prenez tout le temps nécessaire pour prendre votre décision.

Titre du projet de recherche

Les Français du Québec et leur(s) insécurité(s) : linguistique, identitaire et/ou culturelle?

Personnes responsables du projet de recherche

Cette recherche est effectuée dans le cadre du mémoire de maîtrise en études françaises de madame **Aude Charrin**, sous la direction de monsieur **Wim Remysen**, professeur au département d'Art, Langues et Littérature de la Faculté des lettres et sciences humaines à l'Université de Sherbrooke. Il est possible de joindre la chercheuse responsable par courriel et son directeur par courriel.

Objectif du projet de recherche

L'objectif de ce projet de recherche est de mieux comprendre la perception qu'ont les Français du Québec de leurs pratiques linguistiques en regard de leur identité et de leur trajectoire migratoire.

Raison et nature de la participation

Vous êtes invités à rédiger votre autobiographie en vous basant sur les consignes proposées dans le formulaire intitulé Formulaire d'enquête que vous trouvez ci-joint. Ce formulaire est divisé en trois grands thèmes (I, II et III), chacun subdivisé en trois consignes accompagnées d'exemples pour vous aider à amorcer votre réponse.

Dans le but d'éviter que cet exercice ne devienne trop contraignant et que sa réalisation bouscule votre emploi du temps, vous disposez de trois semaines pour réaliser votre autobiographie. Veillez à ne partager que les informations que vous **souhaitez** partager.

Une fois le formulaire rempli, vous pouvez le renvoyer à la chercheuse à son adresse courriel ; ou en utilisant l'enveloppe-réponse affranchie fournie à cet effet.

Avantages pouvant découler de la participation

Votre participation à ce projet pourrait vous permettre de réaliser une introspection personnelle, de jeter un nouveau regard sur vos années d'immigration. C'est le seul avantage direct que vous retiriez à participer à ce projet de recherche. Cependant, votre participation aidera à mieux comprendre les facteurs influant l'intégration sur les plans linguistique, culturel et identitaire des locuteurs français au Québec.

Inconvénients et risques pouvant découler de la participation

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est le fait de donner de votre temps.

Il se pourrait, lors de la rédaction de votre autobiographie, que le fait de réfléchir à votre expérience vous amène à vivre une situation difficile. Si c'est le cas, n'hésitez pas à en parler avec la personne responsable du projet de recherche dont les coordonnées apparaissent sur ce formulaire. Elle pourra vous suggérer des ressources de soutien.

Participation volontaire et possibilité de retrait

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en informant l'équipe de recherche.

Advenant que vous vous retiriez de l'étude, demandez-vous que les documents écrits vous concernant soient détruits ?

Oui Non Initiales du participant : _____

Il vous sera toujours possible de revenir sur votre décision. Le cas échéant, le chercheur ou la chercheuse vous demandera explicitement si vous désirez la modifier.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Durant votre participation à ce projet de recherche, la chercheuse recueillera, dans un dossier de recherche, les renseignements nécessaires pour répondre aux objectifs scientifiques de ce projet de recherche.

Votre dossier de recherche peut comprendre des renseignements tels que votre âge, votre sexe, votre profession, votre âge d'arrivée au Québec, votre durée d'immigration, votre ville d'origine, votre lieu de naissance [si différent de la ville d'origine], votre lieu de scolarisation [si différent de la ville d'origine], votre ou vos autre[s] pays d'immigration et durée de l'immigration [s'il y a lieu], votre statut à votre arrivée au Québec [touriste, détenteur d'un PVT, d'un permis d'étude, d'un permis de travail, de la résidence

permanente, de la citoyenneté canadienne, etc.] et enfin votre profil socioprofessionnel [conjoint(e) français(e)/québécois(e)/aucun des deux ; collègues de travail français(es)/québécois(es)/aucun des deux ; amis français(es)/québécois(es)/aucun des deux]

Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels dans les limites prévues par la loi. Vous ne serez identifié que par un numéro de code. La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par la chercheuse responsable de ce projet de recherche.

Les données recueillies seront conservées, sous clé, pendant au moins 7 ans par la chercheuse ou responsable aux fins exclusives du présent projet de recherche puis détruites.

Les données de recherche pourront être publiées ou faire l'objet de discussions scientifiques, mais il ne sera pas possible de vous identifier.

À des fins de surveillance et de contrôle, votre dossier de recherche pourrait être consulté par une personne mandatée par des organismes réglementaires, des représentants de l'établissement ou du comité d'éthique de la recherche. Ces personnes et ces organismes adhèrent à une politique de confidentialité.

Vous avez le droit de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin.

Résultats de la recherche

Si vous souhaitez obtenir un résumé des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse où nous pourrions vous le faire parvenir :

Adresse électronique :

Coordonnées de personnes-ressources

Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes liés au projet de recherche, ou si vous souhaitez vous en retirer, vous pouvez communiquer avec la chercheuse responsable à l'adresse courriel suivante : aude.charrin@usherbrooke.ca.

Approbation par le comité d'éthique de la recherche

Le Comité d'éthique de la recherche — Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke a approuvé ce projet de recherche et en assurera le suivi. Pour toute question concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche ou si vous avez des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec ce comité au numéro de téléphone 819-821-8000 poste 62644 [ou sans frais au 1 800 267-8337] ou à l'adresse courriel cer_lsh@USherbrooke.ca.

Signature de la personne participante

J'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement. On m'a expliqué le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement. On a répondu à mes questions et on m'a laissé le temps voulu pour prendre une décision. Après réflexion, je consens à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées.

Nom de la personne participante :

Signature :

Date :

Engagement de la chercheuse responsable du projet de recherche

Je certifie avoir expliqué à la personne participante le présent formulaire d'information et de consentement et avoir répondu aux questions qu'elle avait.

Je m'engage à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée et datée à la personne participante.

Nom de la chercheuse responsable : Aude Charrin

Signature : Aude Charrin

Date : 21 juillet 2019

ANNEXE II : Formulaire d'enquête

Françaises, Français!

Dans le cadre de mon mémoire de maîtrise en linguistique, je mène un projet de recherche dont l'objectif est de mieux comprendre la perception qu'ont les Français du Québec de leurs pratiques linguistiques en regard de leur identité et de leur trajectoire migratoire.

Originaire de Lyon, je suis moi-même une immigrante française, arrivée au Québec à l'âge de 23 ans avec un permis de travail temporaire. L'obtention de mon statut de résidente permanente quelques années plus tard m'a décidé à reprendre mes études universitaires et c'est à Sherbrooke que je me suis installée, attirée par l'excellente réputation de son université.

Ce parcours de vie, qui a suscité de nombreuses observations et tout autant de questionnements, est à l'origine de la présente démarche. Chaque parcours étant différent, je cherche à rassembler d'autres histoires, à connaître celles qui ont orienté d'autres parcours, notamment le vôtre, sous la forme d'une autobiographie.

Instructions

Vous trouverez ci-dessous trois grands thèmes (I, II et III), chacun subdivisé en trois consignes accompagnées d'exemples pour vous aider à amorcer votre réponse. Ne craignez pas de ne pas comprendre l'énoncé, laissez-vous porter par votre intuition : il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, il n'y a que *votre* réponse, *votre* expérience, *votre* histoire. Exprimez-vous comme vous le feriez avec un inconnu croisé dans la rue, le plus simplement possible. Restez fidèle à vous-même et ne partagez que les informations que vous **voulez** partager.

Vous n'êtes, bien entendu, soumis à aucun impératif concernant le nombre de lignes à rédiger ; là encore, laissez-vous guider par votre inspiration. Dans le but d'éviter que cet exercice ne devienne trop contraignant et que sa réalisation bouscule votre emploi du temps, vous disposez de trois semaines pour réaliser votre autobiographie.

Consentement et confidentialité

Votre participation à ce projet de recherche est entièrement volontaire. Vous restez libres d'y mettre fin en tout temps et vous ne devez à aucun moment ressentir l'obligation de révéler des renseignements contre votre gré.

La recherche au Canada est encadrée par des comités d'éthique dont les règles très strictes garantissent la confidentialité des données et des informateurs et commandent une éthique responsable de la part du chercheur.

Ainsi, les données recueillies seront anonymes et confidentielles ; elles ne seront accessibles qu'à moi-même. Toutefois, ces données pourraient être publiées dans des revues scientifiques ou universitaires, ainsi que partagées avec d'autres individus au cours de communications scientifiques, ce qui n'affectera en rien votre anonymat. Je vous invite à prendre connaissance du fichier intitulé Formulaire d'information et de consentement avant de participer à cette enquête.

L'autobiographie est un excellent moyen de se raconter sa propre histoire, de revenir sur des événements marquants, de se rappeler d'où on vient et qui on était à travers les yeux de celui ou celle qu'on est devenu(e). C'est un moment que nous passons entre nous et nous-mêmes, une pause dans le tourbillon quotidien de nos vies. Prenez cet exercice comme un tête-à-tête avec vous-même, une excellente occasion de faire le point sur votre parcours migratoire en partageant anecdotes et situations vécues.

Quelques renseignements :

Âge : _____ ans

Sexe (féminin, masculin, autre) :

Profession ou domaine d'études :

Âge d'arrivée au Québec : _____ ans

Durée d'immigration : _____ ans

Ville d'origine en France :

Lieu de naissance (si différent de la ville d'origine) :

Lieu de scolarisation (si différent de la ville d'origine) :

Autre(s) pays d'immigration et durée de l'immigration (s'il y a lieu) :

Statut lors de l'arrivée au Québec (touriste, détenteur d'un PVT, d'un permis d'étude, d'un permis de travail, de la résidence permanente, de la citoyenneté canadienne, etc.) :

Profil de votre réseau social et professionnel (un/une/des Français(e)(s) ; un/une/des Québécois(e)(s) ; aucun des deux)

Je suis en couple avec

Mes collègues de travail sont davantage

Mes amis sont davantage

Commentaires : (utilisez l'espace ci-dessous pour préciser une information au besoin)

I - Premier thème : votre parcours migratoire

(INSÉREZ VOS RÉPONSES SOUS LES QUESTIONS)

1) *Parlez-moi des différents aspects [positifs et négatifs] d'une immigration au Québec pour un[e] Français[e] [professionnels, personnels, socioculturels, linguistiques, etc.].*

2) *Parlez-moi de votre décision d'immigrer au Québec (décision choisie ou imposée pour des raisons personnelles ou professionnelles) et des choix que vous avez dû faire pour mener à bien ce projet (attentes ou appréhensions professionnelles ou personnelles liées à ce projet).*

3) *Parlez-moi du bilan de votre immigration au Québec (si c'était à refaire, je referais/je ne referais pas...).*

II - Deuxième thème : votre identité linguistique

(INSÉREZ VOS RÉPONSES SOUS LES QUESTIONS)

1) *Parlez-moi de vos premières impressions sur le français du Québec (la façon de parler des Québécois), et celles que vous avez aujourd'hui.*

2) *Parlez-moi de votre façon de parler, de ce qu'elle révèle de vous, de votre passé, de votre présent (accent, mots, expressions, etc.) et de la façon dont les autres la perçoivent.*

3) *Parlez-moi d'une situation où vous avez dû répéter ou reformuler ce que vous veniez de dire pour vous faire comprendre de votre interlocuteur québécois (léger quiproquo, situation cocasse, mésentente engendrant des conséquences graves, etc.) et de la réaction que cette situation a suscitée chez vous.*

III - Troisième thème : votre identité culturelle

(INSÉREZ VOS RÉPONSES SOUS LES QUESTIONS)

1) Dites-moi dans quelle(s) identité(s) vous vous reconnaissez (identité québécoise, française, aucune des deux, les deux, un peu des deux, etc.) et de la façon dont les autres (fréquentations françaises et/ou québécoises) perçoivent cette identité (commentaires étonnés, reconnaissants, affectueux, taquins, méprisants, etc.).

2) Parlez-moi de l'expression « maudits Français » et de l'émotion qu'elle suscite chez vous (agacement, amusement, aucun des deux, un peu des deux, etc.).

3) Parlez-moi de la place qu'occupe la culture (littérature, cinéma, nourriture, coutumes, fêtes, etc.) québécoise et celle qu'occupe la culture française dans votre vie.

Je vous remercie grandement pour vos réponses!

ANNEXE III : Profils sociodémographiques des répondants

Âge d'arrivée au Québec	Profession ou domaine d'études	Sexe	Âge	Noms fictifs
27	Génie Civil	F	32	Élodie
29	Graphiste	M	32	Julien
26	commis d'épicerie, études d'ingénieur en environnement	F	28	Laura
32	Vendeuse/ Infirmière	F	33	Julie
25	Vendeuse/ Histoire	F	36	Aurélié
29	Travailleur autonome (tourisme)	M	36	Nicolas
à 22 pour 6 mois puis à 24	Étudiant au doctorat en génie civil à l'UdeS	M	25	Kevin
27	Agent de recherche	M	36	Sébastien
30	Contremaître	M	55	Thierry
27	Photographe	F	37	Céline
23	Kinésiologue	F	30	Marine
19	Génie Civil	F	20	Léa
27	Conseillère en placement dans une banque	F	48	Sylvie
20	Enseignant de mathématiques	M	43	David
22	Conception Web	F	28	Marion
20	Vendeur (automobile)	M	22	Thomas
20	Vendeur/Technicien vélo	M	22	Alexandre
32	Chef cuisinier	M	51	Laurent

Autres pays d'immigration	Ville d'origine en France	Durée d'immigration
	Grasse, Cannes (collège et lycée) et Nice (université)	5 ans
	Avignon	2 ans et 2 mois
	Lons-le-Saunier, lycée à Dole, Prépa à Besançon, école d'ingénieur à Strasbourg	3 ans
	Niort, Vannes	1 an
	La Rochelle, Nantes (université)	9 ans
	Marseille	7 ans
	Toulouse	1 an et 6 mois + 6 mois
Guyane française (2 ans et 3 mois)	Rennes	7 ans
	Clermont-Ferrand	25 ans
	Toul/Nancy	10 ans
	Dunkerque, Lille (université)	6 ans
	Lattes/Montpellier	10 mois
	Bordeaux	21 ans
	Font-Romeu, Perpignan (lieu de scolarisation)	23 ans
	Paris	5 ans
	Montluçon	1 an et 6 mois
	Les Rousses	1 an et 8 mois
U.S.A (18 mois)	Aix-en-Provence	19 ans

Je suis en couple avec...	Statut lors de l'immigration
Aucun des deux	Permis d'étude
Aucun des deux (célibataire)	PVT
Français	Permis de travail ouvert
Français	Permis de travail
Français	PVT, visa touristique, résidence permanente
Français	PVT
Aucun des deux	Permis d'étude
Aucun des deux (célibataire)	permis de travail fermé
Aucun des deux (célibataire)	Permis de travail de ma conjointe puis résidence permanente
Aucun des deux (mariée)	Visa touristique, puis citoyenneté canadienne par regroupement familial
Aucun des deux	Permis d'études, résidence permanente
Français	Permis d'études
Français	Résidence permanente
une Canadienne anglophone	Visa touriste, résidence permanente, citoyenneté
Français	PVT
Aucun des deux (célibataire)	PVT, résidence permanente
Aucun des deux	PVT, permis de travail
Français	Permis de travail puis résidence permanente

Mes ami(e)s sont...	Mes collègues sont...
Les deux	Des Québécois
Des Québécois	Des Québécois
Des Français	Des Québécois
Les deux	Des Québécois
Des Français	Des Québécois
Des Québécois	Des Québécois
Aucun des deux (autres nationalités)	Des Québécois
Les deux et amis d'ailleurs	Des Québécois
Des Québécois	Des Québécois
Des Québécois	Aucun des deux
Des Français	Des Québécois
Des Français	Des Québécois
Les deux	Des Québécois
des Québécois anglophones et francophones	des Québécois anglophones et francophones
Les deux	Les deux
Les deux	Des Québécois
Les deux	Des Québécois
Les deux	Des Québécois